

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire

En vu de l'obtention du diplôme de master en sciences Economiques
Option : Economie de Développement Durable et de l'Environnement

Thème

**Entrepreneuriat féminin social dans le cadre du
dispositif solidaire ANGEM
cas: de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Présenté par :

DAHMANI Narimane
MERKAL Loudmilla

Dirigé par :

M^{me} RAI AH Sonia

Présenté devant le jury:

Président : M^{me} AKNINE. R M. C. A. UMMTO.

Examineur: M^{me} BEN AMMARA. K M. A. A. UMMTO.

Reporteur: M^{me} RAI AH. S M. A.B. UMMTO.

Promotion : 2014- 2015

Sommaire

Introduction générale :	1
Chapitre 1 : Généralité sur l’entrepreneuriat et l’entrepreneuriat féminin	6
Introduction du chapitre 1 :	6
Section1 : Généralités sur l’entrepreneuriat	7
Section 2 : Création d’entreprise et développement local :	16
Section 3 : l’importance des femmes entrepreneurs dans le développement local	28
Conclusion du chapitre 1:	39
Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social	40
Introduction du chapitre 2 :	40
Section 1 : Economie Social et Solidaire (ESS)	41
Section 2 : Emergence de l’entrepreneuriat sociale et solidaire	55
Section 3 : Mobilisation des femmes entrepreneurs dans le contexte sociale	69
Conclusion du chapitre 2 :	79
Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la wilaya de Tizi-ouzou	80
Introduction du chapitre 3 :	80
Section 1 : Le micro crédit	81
Section 2 : Présentation de dispositif ANGEM	88
Section 3 : Analyse de rôle de L’ANGEM dans l’entrepreneuriat féminin social dans la wilaya de Tizi Ouzou	98
Conclusion de chapitre 3 :	119
Conclusion générale :	120
Annexes	
Références bibliographique	
Liste des tableaux, figures	

Table des matières

Introduction générale :	1
Chapitre 1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin	6
Introduction du chapitre 1 :	6
Section1 : Généralités sur l'entrepreneuriat	7
1-1 Genèses et fondements de l'entrepreneuriat	7
1-1-1Le regard des économistes (approche fonctionnelle) :	7
1-1-2Les approches descriptives centrées sur les individus (indicatifs) :	7
1-1-3Les approches centrées sur les processus :	8
1-2 Les paradigmes de l'entrepreneuriat :	9
1-2-1Le paradigme d'opportunité d'affaires :	9
1-2-2Le paradigme de la création d'une organisation :	9
1-2-3Le paradigme de la création de la valeur :	9
1-2-4Le paradigme de l'innovation :	10
1-3 Les caractéristiques de l'entrepreneuriat :	10
1-4 Définition de l'entrepreneuriat :	11
1-5 L'entrepreneur :	12
1-5-1 Evolution et définitions de l'entrepreneur :	12
1-5-2 Les qualités requises :	13
1-5-3 Les caractéristiques de l'entrepreneur :	14
Section 2 : Création d'entreprise et développement local :	16
2-1Définition du développement local :	16
2-2Créations d'entreprises :	22
2-2-1 Définitions d'entreprise :	22
2-2-2 Définition de PME/TPE :	24
2-2-3Les étapes de création d'entreprises :	26
Section 3 : l'importance des femmes entrepreneurs dans le développement local	28
3-1 Historique de l'entrepreneuriat féminin :	28
3-2 Définition de l'entrepreneur féminin :	29
3-3 Le rôle de la femme entrepreneure en tant qu'agent économique :	30
3-3-1 Moteur de croissance économique :	30
3-3-2 Investissement et diversification :	30
3-3-3 Facteurs de développement :	30
3-3-4 Compétition et concurrence :	30
3-3-5 Innovation :	31
3-3-6 Création d'emploi :	31
3-3-7 Management et organisation :	31

3-3-8 Intérêt mondial :	31
3-4 l'esprit d'entreprise chez les femmes :	31
3-5 Les modes de financements de l'entrepreneuriat féminin :	33
3-5-1 L'épargne personnelle et familiale	33
3-5-2 Les tontine	33
3-5-3 Les micro crédits accordés par l'Institutions de Micro Finance (IMF) :	34
3-5-4 Autres sources de financement :	37
3-6 Types d'entreprises créées par les femmes	37
3-7 le rôle de la femme dans le développement local :	37
3-7-1 Le rôle productif :	38
3-7-2 Le rôle reproductif :	38
3-7-3 Le rôle communautaire (rôle dans la société)	38
Conclusion du chapitre 1:	39
Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social	40
Introduction du chapitre 2 :	40
Section 1 : Economie Social et Solidaire (ESS)	41
1-1 Historique et fondement de l'économie sociale et solidaire :	41
1-2 Définition et contexte de l'économie sociale et solidaire :	43
1-2-1 Définition de l'économie sociale :	43
1 2-2 Définition de l'économie solidaire :	44
1-2-3 Définition du tiers secteur :	44
1-3 Les formes juridiques de l'économie sociale et solidaire :	45
1-3-1 Les associations :	45
1-3-2 Les coopératives :	46
1-3-3 Les mutuelles :	46
1-3-4 Les fondations :	46
1-4 Les principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire :	47
1-5 Les paradigmes de l'entrepreneuriat à l'épreuve de l'économie sociale et Solidaire :...	49
1-5-1 Le paradigme de la création de valeur	49
1-5-2 Le paradigme de l'innovation	50
1-5-3Le paradigme de l'opportunité d'affaires	51
1-5-4 Le paradigme de la création d'une organisation	52
1-6 La finance solidaire :	52
1-7 Micro finance :	53
Section 2 : Emergence de l'entrepreneuriat sociale et solidaire	55
2-1L'entrepreneuriat sociale :	55
2-1-1Historique de l'entrepreneuriat social :	55

2 1-2 Définitions de l'entrepreneuriat social :	56
2-1-3 Les grands traits de l'entrepreneuriat social :	57
2-1-4 Les caractéristiques de l'entrepreneuriat social :	58
2 1-5 Définitions de l'entrepreneur social :	59
2-1-6 L'entrepreneuriat social : être socialement utile :	60
2-1-7 L'entreprise sociale :	61
2-1-8 Les points de divergence et convergence entre entrepreneuriat social et économie sociale et solidaire :	61
2-2 L'entrepreneuriat solidaire :	64
2-2-1 L'entrepreneur solidaire est d'abord un entrepreneur :	64
2.2.2. Les compétences clés de l'entrepreneuriat solidaire :	66
2-3 L'entrepreneuriat social et solidaire en Algérie :	67
Section 3 : Mobilisation des femmes entrepreneurs dans le contexte sociale	69
3-1 L'entrepreneuriat social des femmes : trois spécificités entrepreneuriales :	69
3-1-1 L'entrepreneuriat social : une nouvelle forme d'entreprendre dans la société	69
3-1-2 L'entrepreneuriat féminin : des acteurs spécifiques aux comportements différents	69
3-2 L'intention d'entreprendre :	70
3-3-1 Eléments d'influence de l'intention entrepreneuriale :	70
3-2-2 Finalités	71
3-3 L'entrepreneuriat social chez les femmes :	72
3-4 Femmes et innovation sociale :	73
3-4-1 Les acteurs de l'innovation sociétale :	73
3-4-2 Mobilisation des femmes et développement local :	74
3-4-3 Femmes et micro crédit	75
3-5 Les inégalités entre les sexes et la construction sociale des rapports sociaux :	75
3-6 Femmes et création d'emploi :	76
3.7. Le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté :	77
Conclusion du chapitre 2 :	79
Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la wilaya de Tizi-ouzou	80
Introduction du chapitre 3 :	80
Section 1 : Le micro crédit	81
1-1 Présentation du dispositif micro crédit :	81
1-2 Définitions du micro crédit :	82
1-3 Le microcrédit comme outil de développement :	82
1-4 L'enjeu du microcrédit :	83
1-5 Les principes de microcrédit :	83
1-5-1 Assurer des services à la population pauvre :	83

1-5-2 Lier les prêts à l'épargne :	84
1-5-4 Assurer la viabilité financière des opérations :	84
1-5-5 Mise en place d'institutions financières locales permanentes :	85
1-6 Principaux avantages et inconvénients du microcrédit :	85
1-6-1 Les avantages sont :	85
2-6-2 Inconvénients du microcrédit :	86
1-7 Les conditions d'éligibilité au micro crédit dans le dispositif ANGEM en Algérie :	86
1-8 le micro crédit en Algérie :	87
Section 2 : Présentation de dispositif ANGEM :	88
2-1 Le dispositif solidaire ANGEM :	88
2-2 Les principales missions de l'ANGEM :	89
2-3 Les modalités de financement du dispositif ANGEM :	90
2-3-1 Le financement primaire :	90
2-3-2 Le financement mixte (ANGEM-promoteur) :	91
2-3-3 Le financement triangulaire (Banque-ANGEM-Promoteur) :	91
2-4 L'ANGEM et les femmes :	91
2-5 Les différents secteurs touchés par le dispositif :	92
2-6 Les difficultés rencontrées par l'ANGEM, les banques et les promoteurs :	92
2-6-1 L'action des banques :	93
2-6-2 Lourdeurs bureaucratiques :	93
1-7 Les organisations de l'ANGEM :	95
Section 3 : Analyse de rôle de L'ANGEM dans l'entrepreneuriat féminin social dans la wilaya de Tizi Ouzou :	98
3-1 Par secteur d'activités 2013, 2014, premier semestre 2015 :	98
3-1-1 La répartition des crédits par secteur d'activité :	98
3-1-2 La répartition des crédits par niveau d'instruction :	99
3-1-3 La répartition des crédits par âges :	100
3-1-4 Bilan de financement par zone et par genre 2013 :	101
3-4 Analyse et étude du questionnaire :	102
Conclusion de chapitre 3 :	119
Conclusion générale :	120

Tables des figures

Figure 1:Financement par secteur d'activité	98
Figure 2:Financement par niveau d'instruction.....	99
Figure 3:Le financement par âges	100
Figure 4:Wilaya de TIZI OUZOU.....	101
Figure 5 : La situation d'âge.....	102
Figure 6 : La situation matrimoniale.....	103
Figure 7 : la situation de revenu	104
Figure 8 : la situation du niveau d'instruction.....	105
Figure 9 : situation professionnelle avant la demande de crédit	108
Figure 10 : apport du dispositif	110
Figure 11 : Le niveau d'appréciation	111
Figure 12 : le secteur d'activité	112
Figure 13 : destination du crédit.....	113
Figure 14 : avantages du dispositif.....	114
Figure 15 : les problèmes rencontrés après la création de l'entreprise	117

Table des tableaux

Tableau 1 : Comparaison entre l'entrepreneuriat classique et l'entrepreneuriat social.....	62
Tableau 2 : -Comparaison entre les types d'entrepreneurs.....	64
Tableau 3:le nombre de secteurs activités financées.....	98
Tableau 4:le financement par niveau d'instruction	99
Tableau 5: le financement par âges	100
Tableau 6:les financements par zone et par genre en 2013	101
Tableau 7 : Répartition par tranche d'âge.....	102
Tableau 8 : La répartition par la situation matrimoniale	103
Tableau 9 : La répartition par revenu	104
Tableau 10 : La répartition par niveau d'instruction.....	105
Tableau 11 : La répartition par expérience en matière de création d'entreprise Tizi-Ouzou	106
Tableau 12 : La répartition par expérience en matière de création d'entreprise Larbaa Nath Irathen.....	106
Tableau 13 : La répartition par expérience en matière de création d'entreprise Béni-Douala	106
Tableau 14 : La situation au moment de la demande de crédit.....	107
Tableau 15 : L'apport de la création de l'entreprise	109
Tableau 16 : les causes de choix du dispositif ANGEM	110
Tableau 17 : Le niveau d'appréciation de la qualité des services de l'ANGEM.....	111
Tableau 18 : Le type d'activité exercé.....	112
Tableau 19 : La destination du crédit	113
Tableau 20 : L'apport du dispositif aux porteurs de projets	114
Tableau 21 : Les problèmes rencontrés après la création de l'entreprise	117

Introduction générale

Introduction générale :

Depuis de longues années, la recherche consacrée à l'étude des compétences a connu un essor considérable, notamment en sciences de gestion. Le champ de l'entrepreneuriat, ce dernier est considéré comme un instrument clé permettant d'améliorer la compétitivité entre les nations, de favoriser la croissance économique et d'accroître les possibilités d'emploi, elle est considérée aussi comme un déterminant majeur des performances économique, s'agissant notamment des progrès innovant. Tant de chercheurs que les preneurs de décisions s'accordent pour dire qu'une économie entrepreneuriale est une économie dynamique et innovatrice, c'est-à-dire qui expérimente de nouvelles idées, de nouveaux produits ou processus, ce qui lui permet de se renouveler.

Tout les risques prisent dans l'incertitude rend l'entrepreneuriat importante en termes de développement local car elle permet d'accroître le niveau de vie locale et cela par la prise en compte de l'impact de ses activités sur le milieu et de l'influence de ce milieu pour susciter le développement des entreprises en fournissant ressources et conventions plus ou moins stimulantes, et cela par l'utilisation rationnelle de ses ressources.

Ces ressources doivent être prises en compte par l'entrepreneur qui est considéré comme la base d'entrepreneuriat car c'est lui qui prend le risque de crée l'entreprise dans l'incertitude. Dans notre monde la femme est mise de coté dans la prise de décision et la création d'entreprise, où l'entrepreneuriat a été réservé généralement aux hommes, cela grâce à des contraintes culturelles, sociales, religieuses, juridiques, politiques et économiques, empêchaient les femmes d'investir des activités entrepreneuriales. Toutefois, au cours des trois dernières décennies et dans de nombreux pays les entrepreneurs femmes représentent une part croissante dans les contingents des chefs d'entreprises. L'entrepreneuriat féminin est vital pour le dynamisme de l'économie. En effet, les études internationales du *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM) ont montré la corrélation entre le taux d'activité entrepreneurial féminines et la croissance économique. Aussi, les pouvoirs publics dans nombreux pays inscrivent désormais l'entrepreneuriat féminin dans leur agenda de politique économique. L'intérêt économique se double d'une question sociétale, celle des inégalités homme-femme : aujourd'hui 30 % des dirigeants d'entreprises sont des femmes, alors même que celles-ci représentent environ 47 % de la population active.

En Algérie, l'entrepreneuriat féminin est presque inexistant il ne représente que 3,2% selon le registre du commerce. Un taux très faible, par rapport à la population féminine totale

Introduction générale

ou au nombre total des entrepreneurs. Nous nous interrogeons sur les entraves qui excluent les femmes algériennes des projets entrepreneuriaux.

Le terme d'entrepreneuriat social est apparu aux Etats Unis dans les années 90, désigné en Oshaka, puis en Europe et n'apparut dans les pays Africains que ses derniers dessins avec l'application de l'entrepreneuriat sociale et solidaire dans ses derniers.

La place des femmes dans l'Économie Sociale et Solidaire est étudiée principalement par Isabelle Guérin (Guérin, 2003). Cette forme d'économie en complément du marché et du service public, encourage des initiatives citoyennes en mettant en place des services correspondant à des besoins sociétaux. Dans ce domaine les femmes sont très actives pourtant leur place reste peu étudiée alors que beaucoup d'initiatives sont animées par des femmes et s'adressent aux femmes, c'est ainsi qu'un ouvrage récent présente un certain nombre de ces initiatives féminines (Guérin, Hersent, Fraisse, 2011).

L'innovation sociétale ouvre des perspectives dans lesquelles l'engagement féminin pourrait se mobiliser davantage. Une redistribution est à l'œuvre entre économie formelle et informelle, marché et secteur non-lucratif, société civile et secteur public, dans ce réagencement la place des femmes apparaît particulièrement intéressante à observer. Écartée d'une économie qui valorise principalement la mesure par le marché de l'activité économique.¹

En Algérie, l'application des principes de l'économie sociale et solidaire a commencé à émerger ces dernières années, par l'application des formes de l'économie sociale et solidaire tel que les associations, les coopératives et quelques mutuelles. L'émergence aussi de l'entrepreneuriat sociale va dans le même sens que l'économie sociale et solidaire, à savoir lutter contre la pauvreté, faire baisser le taux de chômage et d'encourager la présence féminine dans le domaine de l'entrepreneuriat et cela à travers les différents dispositifs mis en place pour lutter contre le chômage et accorder des micro- crédit. Tel que ANSEJ, CNAC, ANGEM et plusieurs d'autres formes de mesures Etatiques ayant pour but de promouvoir l'esprit d'entreprendre collectif.

Au niveau de la wilaya Tizi-Ouzou le dispositif l'ANGEM joue un rôle important en matières de lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en

¹ PETIT Isabelle, « Femmes et innovation sociétale dans l'espace méditerranéen », Paris, p 3 et 6

Introduction générale

favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales..., en particulier chez la population féminine ;

La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus;

Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.

Choix de sujet

Notre travail de recherche porte sur l'entrepreneuriat féminin social, et plus précisément sur la contribution des femmes entrepreneurs dans les secteurs sociaux. La raison principale qui nous a poussés à choisir cette voie de réflexion est de faire connaître un domaine de recherche peu exploré. Alors que l'entrepreneuriat est une discipline qui occupe une place prépondérante au niveau local en matière de création de richesse.

Ainsi, la nécessité de contribuer avec des études habituelles à faciliter la compréhension de la nécessité de l'entrepreneuriat féminin au niveau de la communauté. Nous voulions apporter une contribution, si modeste soit elle, afin qu'une référence au niveau de la bibliothèque puisse servir aux divers lecteurs.

Problématique :

L'entrepreneuriat féminin en Algérie est une grande révolution, contre certaines résistances sans valeurs car les femmes apparaissent souvent comme moins entreprenantes que les hommes qui font de la femme un être incapable d'agir et de prendre des décisions et preneur des risques surtout dans les domaines sociétaux malgré que la femme est très volontaire mais elle ne trouve pas sa place sur le marché de travail qui est réservé aux hommes.

Il faut dire aussi que la femme entrepreneur est presque inexistantes en matière de création d'entreprise sociale malgré qu'on peut dire que la femme est sociale à partir de création d'emploi et aussi luttent contre le chômage car maintenant on trouve une croissance démographique féminine plus grande que les hommes ce qui oblige la femme à avoir sa place sur le marché de travail et aussi de lutter contre la pauvreté et cela grâce aux différents dispositifs tel que l'ANGEM qui encourage beaucoup plus les femmes, d'où ce dispositif est

Introduction générale

solidaire avec ses dernières et de leurs accorder des crédit pour les aider a créer leurs propre emploi et de créer des postes d'emploi à d'autre femmes.

Les femmes se battent pour être sur le marché et avoir leurs places économiquement et aussi dans les domaines sociétaux et cela sur les petites échèles telles que le niveau locale qui nous a amenés à voir quel rendement et les valeurs ajoutées que les femmes vont crée pour leurs territoires locaux où se localise leurs projet à travers les dispositifs étatique pour aider les différents entrepreneurs, dans ce contexte nous avançons la problématique suivante :

Comment les femmes entrepreneures contribuent elles au développement local à travers leurs initiatives dans le domaine de l'entrepreneuriat social dans le cadre du dispositif solidaire ANGEM ?

Les hypothèses :

Se résumant dans les points suivants :

- 1- L'initiative féminine dans le domaine de l'entrepreneuriat est réellement porteuse de richesses au niveau de la wilaya.
- 2- Les principes d'ESS sont acceptés et appliqués par les femmes entrepreneurs du dispositif ANGEM.
- 3- Le dispositif ANGEM constitue un noyau de création de très petite entreprise industriel.

Méthodologie de recherche :

Pour mener à bien cette étude, et répondre à ces questions, deux sources de données sont utilisées: les sources documentaires et une étude de terrain.

D'une part, les sources documentaires basées sur une recherche et une étude documentaire, basé sur la recherche bibliothèque (les ouvrages, les revues, les notes des cours, les articles, divers rapports, mémoires et thèses), ainsi que divers sites d'internet.

D'autre part, l'étude de terrain basé sur l'exploitation des divers documents fournis par les dispositifs d'accompagnement (ANGEM) de Tizi-Ouzou accompagné d'une enquête réalisée par le biais de questionnaires remis à un échantillon de femmes entrepreneurs présentant des bases sociales.

Plan de reconstruction :

Notre travail est structuré en trois chapitres, l'objet du premier chapitre est de présenter l'entrepreneuriat et l'entrepreneuriat féminin ainsi que son importance dans le processus

Introduction générale

entrepreneurial. Les concepts d'entrepreneuriat, de création d'entreprise et de développement local, sont mis en avant de même que l'importance des femmes dans le développement local. Le deuxième chapitre traitera la problématique de l'entrepreneuriat féminin social, en l'occurrence présenté la notion l'économie sociale et solidaire, l'émergence de l'entrepreneuriat sociale et la mobilisation des entrepreneurs femmes dans le contexte social. En fin le dernier chapitre sera consacré à l'analyse de l'entrepreneuriat des femmes promotrices du dispositif de l'ANGEM cas de la wilaya de Tizi-Ouzou où la présentation de l'ANGEM, du microcrédit et du résultat de notre enquête seront exposés.

Limites de la recherche

Au cours de l'élaboration de ce mémoire, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés, qui nous ont freinées dans l'avancement de notre travail :

D'une part, une divulgation des sources de l'entrepreneuriat féminin et aussi de l'entrepreneuriat des femmes dans les secteurs sociaux insuffisant, ainsi que l'ensemble des informations concernant notre thème au sein d'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou.

D'autre part, les adresses fournies par le dispositif en question n'existent pas sur le terrain, certaines entreprises ont changées leurs sièges sociaux.

Chapitre 1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

Introduction du chapitre 1 :

Au cours des 20 dernières années, l'entrepreneuriat est entré au cœur de nos sociétés, cette dynamique est encouragée par l'action des pouvoirs publics qui souhaitent diffuser dans la société une culture entrepreneuriale qui s'est peu à peu imposé comme le moteur de développement économique et sociale dans le monde entier. Ceci a mené à l'innovation et la création d'entreprises pour que la communauté, qui peut recevoir de la richesse grâce à ses différents acteurs et entrepreneurs créateurs ou créatrices de richesse tel que dans le monde de l'entrepreneuriat et de l'innovation, qui est un monde dans le quel les femmes sont faiblement représentées et dans l'innovation est considérée comme la clé de compétitivité. Dans une situation de crise les femmes peuvent jouer un rôle actif dans l'émergence des nouvelles solutions à travers leurs activités dans les différents domaines et qui rend les femmes efficaces.

Dans ce chapitre nous allons traiter des généralités de l'entrepreneuriat, des modes de création d'entreprises et du développement local ainsi que de l'importance des femmes entrepreneurs dans le développement local.

Section1 : Généralités sur l'entrepreneuriat

Le champ de l'entrepreneuriat est éclaté et ses multiples composantes sont observés et analysés par les sociologues, économistes, historiens, psychologues, des spécialistes des sciences du comportement ou des sciences de gestion (Filion, 1997), mais il apparaît que si l'on parle de plus en plus d'entrepreneuriat et d'entrepreneur, aucune une définition précise et universelle ont été mis en place.

1-1 Genèses et fondements de l'entrepreneuriat

La diversité des sujets de recherche en entrepreneuriat confirme l'intérêt porté au domaine en tant que champ d'étude spécifique. La Multidisciplinarité a aussi enrichi le champ de recherche où chaque discipline et école de pensée a favorisé l'émergence de plusieurs approches plutôt que d'une vision générale (Landström, 1999 ; Welter et Lasch, 2008). Dont il y a trois importantes approches :²

1-1-1Le regard des économistes (approche fonctionnelle) :

Il faut d'abord nuancer la croyance populaire qui attribue l'origine de l'entrepreneuriat à la seule science économique. Une lecture attentive des deux premiers auteurs, généralement identifiés comme les pionniers du domaine, Cantillon (1755) et J.B.Say (1803; 1839).

Pour eux les fonctions et les activités de l'entrepreneur ont une importance dans le développement économique, (prise de risque). On reconnaît là que le point de vue des économistes est important car il donne une base historique et les assises au champ de l'entrepreneuriat. Fayolle (2002) rapporte qu'il est multi-composant et voit deux figures d'entrepreneurs et quatre rôles entrepreneuriaux. Les figures sont celles de l'entrepreneur-organisateur d'activités économiques et de l'entrepreneur-innovateur (Baumol, 1993). Les rôles fondamentaux sont un «preneur de risque/ gestionnaire de risque» ou à un «innovateur», un «demandeur d'alerte d'opportunité », un «coordinateur limitée ressources ».

1-1-2Les approches descriptives centrées sur les individus (indicatifs) :

Elles visent à produire les connaissances sur les caractéristiques psychologiques des entrepreneurs, leurs traits de personnalité, leurs motivations, leurs comportements, leurs origines et trajectoires sociales et cherchent à mieux comprendre les causes de ce comportement, autrement dit, les caractéristiques fondamentales internes et externes du sujet. Ils considèrent que l'entrepreneur dispose de qualités et compétences requises pour exercer

² FAYOLLE Alain, (2005) « introduction à l'entrepreneuriat », Dunod, paris, p14.

réellement ces fonctions. A partir des travaux empiriques McClelland (1961), propose une théorie du besoin de réalisation. Ainsi, Pour expliquer le phénomène, les psychologues, sociologues et autres spécialistes du comportement ont réalisés de nombreuses recherches sur les entrepreneurs et identifiés toute une série de caractéristiques qui les décrivent. Elles cherchent, peut-être, aussi un profil type d'entrepreneur qu'il serait possible d'identifier par une caractéristique principale ou un ensemble de caractéristiques, pour tenter d'expliquer la création d'entreprise, ou son succès. Les approches typologiques viennent compléter les approches par les traits et différentes typologies d'entrepreneurs sont proposées mais la littérature entrepreneuriale ne parvient pas à distinguer un profil idéal ou scientifique d'entrepreneur.

1-1-3 Les approches centrées sur les processus :

Les partisans de ce nouveau courant considèrent que l'entrepreneuriat est un phénomène complexe et multidimensionnel (Gartner, 1985 ; Bruyat et Julien, 2001). Sous cet aspect : «le processus entrepreneuriale implique toutes les fonctions, les activités et les actions à la percevoir des opportunités et les créations d'organisation et les poursuivre » (Bygrave et Hofer, 1991). Ainsi, ses auteurs suggèrent de concentrer les recherches sur l'étude du processus entrepreneurial (Gartner, 1985; Bruyat et Julien, 2001). La plupart d'entre eux partagent l'idée que le comportement entrepreneurial est la résultante d'un processus de type interactionniste entre des éléments qui appartiennent à l'environnement et d'autres reliés à l'individu. On mentionne que dans cette approche deux courants s'oppose sur la conception de l'entrepreneuriat en tant que domaine de recherche. Le premier initié par Gartner (1988 et 1990) et soutenu par d'autres auteurs (Sharma et Chrisman, 1999) ; Hernandez, 2001), dans l'idée que l'entrepreneuriat est la création de nouvelles organisations et se lie au phénomène d'émergence organisationnelle. La deuxième conception, basée sur la notion d'opportunité entrepreneuriale, est celle de Shane et Venkataraman (2000), Dans ces conditions, les processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation des opportunités représentent des objets d'étude et de recherche essentiels. Tous ces travaux sur les processus contribuent à positionner des connaissances relatives à la notion d'organisation émergente et/ou à la notion de création de valeur nouvelle.

1-2 Les paradigmes de l'entrepreneuriat :

Puisque le domaine de l'entrepreneuriat est complexe et hétérogène selon Fayolle et Verstraete 2005, ils proposent de classer les différentes définitions selon quatre (4) courants de pensée :

1-2-1 Le paradigme d'opportunité d'affaires :

Cette perspective définit l'entrepreneuriat comme la capacité à créer ou repérer des opportunités et à les exploiter (Shane et Venkataraman, 2000). Elle y associe parfois la capacité à réunir les ressources pour poursuivre l'opportunité. Elle s'intéresse aux sources des opportunités, au processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation ainsi qu'aux individus qui les découvrent, les évaluent et les exploitent.

1-2-2 Le paradigme de la création d'une organisation :

L'entrepreneuriat est « un phénomène complexe et un type particulier d'organisation impulsé par un entrepreneur qui agit pour tenter de concrétiser, au sein de la structure dans laquelle il baigne, la vision qu'il se fait de cette organisation. Il s'efforce de la rendre conforme à la représentation qu'il en fait »³, l'entrepreneuriat conduit à la création d'une organisation incitée par un ou plusieurs individus s'étant associés pour l'occasion. L'organisation ne s'y réduit pas à celle d'entreprise.

1-2-3 Le paradigme de la création de la valeur :

L'entrepreneuriat est un phénomène créant de la valeur individuelle, économique ou sociale. Le lien entre la croissance économique et l'entrepreneuriat est rattaché à ce paradigme.

En effet Ronstadt (1984) (cité par Verstraete (2003) a défini l'entrepreneuriat comme étant « qu'un processus dynamique de création d'une valeur croissante, cette valeur est créée par des individus qui assument, les risques majeurs en terme d'équité, de temps, et/ ou de l'engagement de carrière, de fournir la valeur pour quelque produit ou service. Ce produit ou ce service peut ou ne pas être nouveau ou unique mais la valeur doit être infusée par l'entrepreneur en se procurant et allouant les compétences et les ressources nécessaires »⁴

³ VERSTRAETE T. (2000) : « Les universités et l'entrepreneuriat », document de travail, Editions de l'ADREG, p 2.

⁴ VERSTRAETE T, 2002 « *Entrepreneuriat et management stratégique : des domaines singuliers se recouvrant par le truchement des stratégies entrepreneuriales* », Management International, Spring, p. 55.

1-2-4Le paradigme de l'innovation :

Dans la lignée de Schumpeter la définition de l'entrepreneuriat accorde une importance capitale à l'innovation, cette dernière peut faire la différence entre les entrepreneurs et les propriétaires dirigeants de PME (nouveaux produit ou service, nouvelle source de matières premières.....).On peut dire que l'innovation est comme un moyen par lequel les entrepreneurs peuvent exploiter le changement pour créer un nouveau service ou une opportunité d'affaire.

1-3 Les caractéristiques de l'entrepreneuriat :

Dans la littérature, il y a plusieurs caractéristiques de l'entrepreneuriat, en dénombre sept :⁵

- Il y a un « leader », l'entrepreneur, qui est la force motrice à l'origine des faits économiques ;
- Dans l'esprit de cet entrepreneur il y a une vision de l'avenir qui est préférable à celle de l'état présent ;
- Tout au long d'un processus partiellement conscientisé d'intuitions et de perspicacité qui trouvent leurs racines dans l'expérience, l'entrepreneur développe une vision ainsi qu'une stratégie afin de la mettre en pratique ;
- Cette vision est mise en œuvre rapidement et avec enthousiasme par l'entrepreneur. Le travail réalisé peut procurer le sentiment de vivre pleinement ou la satisfaction de rendre service à la société ;
- La stratégie est délibérée et la vision d'ensemble est claire en revanche les détails sont malléables, incomplets et émergents ;
- Les stratégies entrepreneuriales s'accompagnent souvent de structures simples et centralisées qui répondent rapidement aux directions que donne l'entrepreneur ;
- Enfin, les stratégies entrepreneuriales tendent à se développer dans des marchés de repaire qui ne sont pas pris en compte par les acteurs dominants du marché.

De ce fait, on constate que l'entrepreneur est un visionnaire et un stratège. Etant visionnaire (il doit savoir où il faut aller, ses vues étant plus vastes que la réussite) ; stratège

⁵ http://www.memoireonline.com/12/09/2935/m_Dynamique-entrepreneuriale-en-territoire-de-Lubero19.html.

Consulté le 22/07/2015

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

c'est être capable de susciter l'engagement d'autrui, avoir une évaluation lucide de soi-même et connaître ses forces et ses limites.

1-4 Définition de l'entrepreneuriat :

Il est important de souligner que l'entrepreneuriat est un domaine intéressant non seulement pour les économistes mais aussi des sociologues et des psychologues.

La plupart d'entre eux sont basés sur l'idée que les comportements entrepreneuriaux est le résultat d'un processus interactif entre les facteurs environnementaux et individuels (Fayolle, 2000).

D'après Fayolle et Fillion « L'entrepreneuriat : c'est le processus par lequel des personnes prennent conscience que le fait de posséder leur propre entreprise constitue une option ou une solution viable, ces personnes pensent à des entreprises qu'elles pourraient créer, prennent connaissance de la marche à suivre pour devenir un entrepreneur et se lancent dans la création et le démarrage d'une entreprise»⁶

Rappellent qu'il existe un nombre important de perspectives ou de définitions de l'entrepreneuriat, mais quelques dimensions clés peuvent être retenues aux fins d'en restreindre le concept. Ils peuvent être liées à la création d'une nouvelle entreprise ou de son propre emploi, la création de nouveaux produits ou processus, la prise de risque, l'innovation, la création de valeur, la capacité de l'entreprise à générer des profits et à croître, le repérage et l'exploitation d'opportunités d'affaires et la mobilisation des ressources.

L'entrepreneuriat peut se définir comme une activité impliquant la découverte, l'évaluation et l'exploitation d'opportunités, dans le but d'introduire de nouveaux biens et services, de nouvelles structures d'organisation, de nouveaux marchés, processus, et matériaux, par des moyens qui, éventuellement, n'existaient pas auparavant.

Il y a lieu de noter, qu'on ne peut pas arriver à une définition de l'entrepreneuriat sans définir et expliquer la notion d'entrepreneurs qui est considéré l'élément de base de cette dernière.

⁶ BERREZIGA A et MEZIANE A, «La culture entrepreneuriale chez les entrepreneurs algériens», Colloque National sur les stratégies d'Organisation et d'Accompagnement des PME en Algérie», p3

1-5 L'entrepreneur :

Au niveau de l'entrepreneuriat c'est l'entrepreneur qui nous pousse toujours pour traiter ce sujet avant de commencer par les définitions, une petite évolution de ce concept est exposée.

1-5-1 Evolution et définitions de l'entrepreneur :

L'usage du terme «entrepreneur» se trouve dans l'histoire de la France du 17ème siècle, et désignait alors les personnes qui entreprenaient de diriger les expéditions militaires. Or, Cantillon (1755), avait été le premier à utiliser le terme «*entrepreneur*» dans un contexte économique, pour désigner une personne qui achète des biens et services à certains prix en vue de les revendre à des prix indéterminés - s'opposant aux mercantilistes partisans de l'intervention de l'Etat, il donne une définition large de l'entrepreneur comme étant celui dont les gages sont incertains et sans aucune garantie (Binks et Vale, 1990). Say trace le rôle moderne de l'entrepreneur pour le développement économique comme source de puissance des nations.

Au début du 20ème siècle Morovien Joseph Schumpeter (1883-1950) décrit l'entrepreneur comme étant l'acteur principal. Pour lui, la plus importante fonction de l'entrepreneur consistait dans l'innovation.

Un entrepreneur est considéré comme une personne spéciale qui a la capacité de provoquer des événements extraordinaires. La fonction de l'entrepreneur est d'innover ou de procéder à de nouvelles combinaisons. Schumpeter a identifié cinq types d'innovations :

- l'introduction de nouveaux produits (ou une amélioration de la qualité d'un bien existant) ;
- l'introduction d'une nouvelle méthode de production ;
- l'ouverture d'un nouveau marché (en particulier l'exportation marché) ;
- la découverte / création d'une nouvelle source d'approvisionnement en matières premières ou semi-finis ;
- la création d'un nouveau type d'organisation industrielle.

Il est à noter que Max Weber en (1864-1920) a fortement influencé par Schumpeter lequel décrit l'entrepreneur comme un individu plein d'énergie qui contraste avec le fond lourd et engourdi de l'économie traditionnelle. Selon weber toujours le facteur le plus motivant pour l'entrepreneur réside en sa croyance religieuse, en l'éthique de travail du protestant qui prône des normes sociales condamnant l'extravagance, la consommation à outrance et la paresse.

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

Le behavioriste David McClelland (1917-1998), qui a inspiré l'introduction de programmes de motivation à la réussite pour entrepreneurs, définissait l'entrepreneur comme «une personne qui organise et maintient une entreprise en assumant les risques de la recherche du profit»⁷.

Une définition finale de l'entrepreneur qui ne comporte pas beaucoup de détails mais est peut-être la plus simple et la plus recherchée, selon cette définition, un entrepreneur est une personne qui identifie une opportunité et crée une organisation pour la suivre jusqu'au bout.

Plus tard et au début du siècle, Knight (1921) développe les idées de Cantillon et de Say. Pour lui l'entrepreneur peut jouer un rôle crucial dans le fonctionnement d'une économie à la fois en termes de gestion d'entreprises existantes et de provoquer le changement.

1-5-2 Les qualités requises :

Il y a trois qualités principales qui sont indispensables pour être un entrepreneur performant: les connaissances, les compétences et les traits de caractère :

A) Les connaissances :

Elles peuvent être définies comme une série ou un ensemble d'informations que l'on a mémorisées et que l'on peut mobiliser au moment opportun. Dans le contexte entrepreneurial, les connaissances peuvent s'exprimer par un savoir ou une familiarité avec des sujets tels que l'opportunité d'affaires, le marché, la clientèle, la concurrence, etc. Cependant, il ne suffit pas d'avoir une connaissance des affaires ou de l'entrepreneuriat pour réussir à lancer une entreprise et la faire fonctionner de la même manière qu'un cours théorique ne suffira pas pour savoir piloter un avion, conduire une voiture ou nager.

B) Les compétences :

Elles ont été définies comme étant la capacité à mettre en application les connaissances ; et elles peuvent s'acquérir ou se développer grâce à la pratique, (comme par exemple en volant, en plongeant ou en nageant). Dans le contexte de l'entrepreneuriat, il faut distinguer entre les compétences de nature technique et les compétences en gestion. A titre d'exemple parmi les compétences techniques on cite l'ingénierie, l'informatique, la

⁷ McClelland. D, 1965, « Besoin d'accomplissement et de l'esprit d'entreprise; une étude longitudinale, Journal de la personnalité et de la psychologie sociale », p389-392.

mécanique, etc. Et parmi les compétences en gestion: marketing, organisation, gestion financière, leadership.

C) Les traits de caractère :

Ils présentent un ensemble de qualités particulières ou de caractéristiques qui constituent la personnalité de chacun. Pour un bon entrepreneur, on peut résumer les principales qualités comme suit: la prise d'initiatives, l'efficacité, la persévérance, le respect des engagements, la planification, l'identification et l'exploitation des opportunités, la prise de risque, la confiance en soi l'empathie, etc.

1-5-3 Les caractéristiques de l'entrepreneur :

De nombreux travaux ont cherché à mettre à jour les caractéristiques individuelles favorables à l'entrepreneuriat. 9 caractéristiques ont été identifiées. La chance ou la santé pourtant déterminants dans certains projets sont ici écartées : ⁸

A) La tolérance à l'ambiguïté, la confiance, et l'optimisme :

L'ambiguïté est inhérente au phénomène entrepreneurial. L'avenir est incertain, indéterminable ou inconnu.

L'optimisme et la confiance en soi permettent d'accepter l'incertitude, toute fois des espaces ambigus subsistent.

La tolérance pour les erreurs est également de mise, c'est la capacité à apprendre des erreurs commises, elles constituent de véritables expériences sur les quelles on pourra capitaliser par la suite.

B) La perception et l'estimation des risques :

L'entrepreneur (personne extraordinaire) s'engage personnellement là où d'autres personnes (dites ordinaires) ne s'y risqueraient pas. Il a la faculté de percevoir et de considérer le degré de l'incertitude liée entre autre au changement interne (pour l'individu) et externe (l'environnement dont s'inscrit le projet de création d'entreprise).

C) Une forte capacité de travail et la résistance au stress

En amont du processus entrepreneurial l'accumulation d'énergie est nécessaire car elle sera dépensée par la suite pour attirer les différentes ressources dont les créateurs ont besoin pour faire décoller leur entreprise.

⁸ JULIEN P-A et MARCHESNAY M, 1996, «Economie et stratégies industrielles», édition Economica, Paris. p51-54.

D) La créativité:

La créativité constitue la base de tout le processus d'innovation, elle se révèle et s'apprend.

E) La capacité de convaincre et de communiquer:

La création d'entreprise requiert à l'entrepreneur, une capacité, de communication et un exercice permanent de conviction pour pouvoir mener à terme ses changes et convaincre les possesseurs de ressources d'adhérer au projet d'entreprendre.

F) La capacité à conduire l'organisation et l'équipe vers le futur souhaité:

L'entrepreneur doit présenter des qualités de leadership. Le leader est celui sachant justement guider les autres, qu'il aura acquis à sa cause, vers l'atteinte des buts et objectifs

J) Une focalisation sur les opportunités d'affaires :

Avant de se préoccuper des ressources, de la stratégie et de la forme organisationnelle nécessaire à la réalisation de son projet, tout entrepreneur a détecté ou construit une opportunité d'affaires, et ses actions, ses buts et ses objectifs sont orientés vers l'exploitation de cette opportunité.

H) Le sens de l'initiative de la responsabilité:

Prendre l'initiative de créer une entreprise responsabilise personnellement l'entrepreneur. Sa responsabilité est engagée vis-à-vis de toutes les parties prenantes qu'il aura convaincues, au premier chef sa famille, puis les salariés, les actionnaires, les prêteurs de capitaux, etc.

I) L'ouverture d'esprit et les capacités d'apprentissage :

Il n'est pas difficile d'imaginer qu'un créateur entreprenant pour la première fois doit apprendre beaucoup durant les premières années de son entreprise. Outre ses capacités intrinsèques à l'apprentissage, son ouverture d'esprit, sa curiosité et sa capacité d'écoute le serviront.

Donc à partir de ces plusieurs définitions des économistes et sociologues on peut dire que l'entrepreneur est une personne physique qui prend le risque de réunir des capitaux et des hommes, et qui a pour but de réaliser un certain nombre d'objectifs économiques. L'entreprise ainsi créée sera l'entité juridique à laquelle ces objectifs seront assignés.

A titre de conclusion, on peut dire qu'il y a plusieurs conception de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur, ceci a rendu ce champ plus vaste et complexe, sa diversité et sa complexité a donner une importance primordiale pour du rôle de l'entrepreneur dans ce champ, en effet,

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

l'entrepreneur dans le temps moderne est considéré comme personne spéciale qui a la capacité de provoquer des événements extraordinaires et s'inscrit dans un phénomène multidimensionnel et complexe ce qui pourra nous donner des indications sur l'utilité de l'entrepreneur, son profil ou sur les possibilités de promouvoir l'esprit entrepreneurial.

Section 2 : Création d'entreprise et développement local :

Dans nombreux pays du monde, chômage, problèmes de santé, mauvaises conditions de logement, délinquance et exclusion sociale se concentrent dans les collectivités locales défavorisées. Des milliers de programmes ont été expérimentés dans l'espoir de réduire le chômage et d'élever les niveaux de vie. La création d'entreprises est considérée comme une nouvelles contribution à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources en renforçant la concurrence sur le marché. Elle accélère la production, la diffusion et l'application d'innovations en matière de technologie et d'organisation. Ce processus d'innovation est essentiel à une croissance durable, la création d'entreprises est en fait un moteur essentiel du changement structurel.

2-1 Définition du développement local :

il n'existe pas de définition bien arrêtées du développement local bien que certains insistent sur le développement économique par la création de PME tels les commissariats industriels et les corporations de développement économique, d'autres sur le développement social telle l'approche traditionnelle des intervenants sociaux. De ce fait il existe plusieurs définition de développement local selon différents auteurs certaines d'entre elle vont être exposé ci-après.

Devons-nous continuer à nous interroger sur ce qu'est le local ? Le clarifier ne résoudra pas le problème du développement local, car la question centrale ne réside pas dans la signification du local, mais dans le sens du développement. Nous pouvons confronter diverses conceptions des qualités du local, comme idéal d'une vie meilleure, comme espace plus valable pour l'organisation de certaines relations de représentation politique, de la communauté, de convivialité, comme échelon plus efficace pour agir et opérer certains effets. De façon moins valorisante, le local peut être considéré comme un espace territorial, délimité par la portée de certains processus. Nous pouvons notamment envisager le local comme un espace permettant des interactions quotidiennes, face-à-face, entre divers acteurs.

2-1-1 Définition du développement :

Pour définir le développement, on se réfère souvent à la définition devenue classique proposée par l'économiste français François Perroux en 1961, selon lui le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global. Cette définition implique deux faits principaux : la croissance peut se réaliser sans forcément entraîner le développement (partage très inégalitaire des richesses, captation des fruits de la croissance par une élite au détriment du reste de la population), il y a tout de même une forte interdépendance entre croissance et développement (le développement est source de croissance et nécessite une accumulation initiale). Enfin, le développement est un processus de long terme, qui a des effets durables. Une période brève de croissance économique ne peut ainsi être assimilée au développement⁹.

2-1-2 Définition générale du développement local :

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents.

Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale.

La composante économique devient souvent une priorité vue l'importance pour chacun d'être en mesure de gagner sa vie et de subvenir de manière satisfaisante à ses besoins et ceux de ses proches.

Cette approche est avant tout un phénomène humain où les projets et l'action, plus que les institutions et les politiques, mobilisent l'ensemble des intervenants de la communauté de chacun des arrondissements.

Le développement local n'a pas une définition universelle donc plusieurs auteurs l'ont défini comme suit :

- **Paul Houée (1996)** : « le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de

⁹ file:///G:/7274_chap12_Analyse-Eco.pdf consulté le 10/09/2015

décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent. »¹⁰

- **Bernard, Vachon et Francine Coallier (1993)** « La prise de conscience de l'inefficacité des politiques traditionnelles pour redresser la situation des territoires en difficulté a donné naissance à une démarche complémentaire : le développement local. Cette stratégie de lutte contre l'extinction systématique a vu le jour au sein des collectivités et des régions fragilisées et marginalisées qui refusaient la fatalité du déclin. Cette démarche est une réponse de solidarité contre une agression violente qui, si elle n'est pas enrayée, mènera tout droit à l'exclusion. La stratégie que préconise le développement local s'appuie sur trois principes fondamentaux :
 - Le développement ne découle pas uniquement de la fonction ni de la valeur économique des activités et de l'organisation sociale des individus;
 - Le développement ne relève pas seulement des grands systèmes macro-économiques ni des institutions centralisées. Il est aussi largement lié aux micro-initiatives;
 - La personne constitue la force motrice du développement. »¹¹
- **Bernard, Pecqueur (2000)** « D'une manière générale, le développement local, sous ses aspects les plus spontanés, décrit les modalités d'adaptation et d'initiative autonome des producteurs de biens et services aux mutations profondes que connaît l'économie mondiale. Ce passage par une reterritorialisation des stratégies d'acteurs s'accompagne d'une mondialisation des échanges. Cela tendrait à démontrer que, aujourd'hui, l'internationalisation des marchés exige comme qualité première la capacité à s'adapter et innover, plus que la seule capacité à produire. Le territoire devient le creuset des mutations planétaires. Bref, le local et le mondial sont les deux facettes d'un même mouvement d'ajustement. Le développement local n'est pas une idéologie en ce sens qu'il ne trace pas de chemin prospectif unique. La redistribution des cartes, dont il n'est que le signe, va assurément produire de nouvelles inégalités entre ceux qui auront su s'adapter et les autres. Seuls les critères de la différenciation

¹⁰ Paul Houée, (1996), « Les politiques de développement rural », 2ème édition, INRA/Economica, p.213

¹¹ <http://www4.uqo.ca/observer/DevLocal/NotionsDL/DefDevLocal.htm> consulté le 12/09/2015

des espaces changent. La gestion de ces nouvelles inégalités passe par des compromis et des politiques publiques qui restent encore largement à découvrir »¹².

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents.

Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale.

La composante économique devient souvent une priorité vu l'importance pour chacun d'être en mesure de gagner sa vie et de subvenir de manière satisfaisante à ses besoins et ceux de ses proches.

Cette approche est avant tout un phénomène humain où les projets et l'action, plus que les institutions et les politiques, mobilisent l'ensemble des intervenants de la communauté de chacun des arrondissements.

2-1-3 Les caractéristiques du développement local :

Au-delà de la diversité des approches, voire des divergences entre les auteurs, l'étude épistémologique de la notion de développement local fait ressortir un consensus autour d'un certain nombre de caractéristiques. Nous en avons dénombré 9 principales :

- ✓ Le développement local émerge dans un contexte de crise ;
- ✓ Le développement local est une réaction voire un rejet du modèle économique dominant ;
- ✓ Le développement local est une alternative au développement polarisé ;
- ✓ Le développement local est global, il possède des dimensions culturelles, économiques et sociales ;
- ✓ Le développement local est ancré sur un territoire ;
- ✓ Le développement local est basé sur des ressources et des forces endogènes ;
- ✓ Le développement local est le produit de solidarités locales et en génère de nouvelles à son tour ;
- ✓ Le développement local possède un mode de gouvernance partenariale ;
- ✓ Le développement local ne peut être modélisé.

¹² Idem avec le 11

2-1-4 Les approches de développement local :

Il convient de noter que, d'une façon générale, le développement local relève d'une orientation de nature politique dont découlent méthodes et actions, mais certains travaux scientifiques, en économie et en géographie, permettent de justifier cette approche d'un point de vue théorique.

A) L'approche économique du concept de développement local :

En économie, le concept de district industriel forgé par l'économiste britannique Marshall à la fin du XIX siècle peut être considéré comme une base théorique pour le développement local. En effet, ce concept qualifie la présence, au sein d'un territoire de petite taille, d'une gamme de petites et moyennes entreprises organisées autour d'un métier industriel, voire de plusieurs métiers, dont le développement dépend des fortes relations qu'elles entretiennent entre elles et avec les communautés locales. L'intensité de ces relations s'explique par le partage d'une culture commune des relations économiques et sociales considérée comme une ressource propre au territoire.

B) L'approche géographique du concept de développement local :

Selon les défenseurs de cette théorie, c'est la notion de «milieu innovateur» qui peut constituer une base théorique pour le développement local. Selon Philippe Ayardot, pionnier de l'économie territoriale, il existerait des milieux plus ou moins propices au développement selon la nature des relations que les entreprises entretiennent avec leur territoire d'insertion. Un «milieu innovateur» est celui où les entreprises développent des réseaux d'échanges et de coopérations et mobilisent les ressources humaines et matérielles de leur territoire. Ainsi, la notion de « milieu innovateur » permet d'analyser les facteurs de développement économique d'un territoire.

Ces deux approches considèrent l'espace non pas comme un simple morceau de sol mais comme un ensemble de rapports techniques, économiques ou sociaux, plus ou moins riches en interactions et donnant lieu à des processus d'apprentissages collectifs.

2-1-5 L'entrepreneuriat et développement local:

L'entrepreneuriat est un moteur de la création de la richesse et de la diffusion de développement par la création d'entreprises. A partir des expériences des pays développés, les mécanismes de diffusion de développement sont de deux types, à savoir :¹³

¹³ <http://insaniyat.revues.org/7754> consulté 13/09/2015

- la concentration d'industries dans les pôles de développement permet d'exploiter des économies d'échelle et de bénéficier d'économies d'agglomération, permettant ainsi à ces industries de réaliser des gains de productivité élevés. Ces gains de productivité sont en partie transférés par des mécanismes de prix et de revenus vers les régions entraînées : les marchés s'y élargissent, créant des conditions favorables à la croissance dans ces régions ;
- le second mécanisme relève de la délocalisation de branches ou de segments de branche vers les régions où le marché du travail, le niveau des salaires et l'offre de foncier industriel créent un avantage comparatif par rapport aux pôles de développement, en particulier pour les industries intensives en main-d'œuvre.

Ces processus ont joué (et continuent de jouer dans certaines régions) un rôle important dans la diffusion du développement. Mais, progressivement, ils se sont heurtés à des limites de plus en plus fortes, qui ont conduit à chercher des voies alternatives de développement local. On peut résumer les limites du développement local entraîné dans trois phénomènes suivant :

- Les impulsions nées des pôles de développement butent sur le ralentissement des gains de productivité en raison des limites techniques et sociales de l'exploitation des économies d'échelle et des coûts de congestion générés par la forte concentration d'activités dans un pôle donné ;
- plus important, la crise du régime fordiste de croissance a transformé les processus concurrentiels qui deviennent plus complexes : la concurrence par les coûts continue, bien entendu, de jouer un rôle essentiel, dans des économies de plus en plus ouvertes, mais d'autres dimensions sont de plus en plus utilisées comme armes concurrentielles décisives : la qualité des produits, la capacité à offrir une gamme de produits adaptée à la demande de variété par les consommateurs, la capacité à innover et renouveler la gamme de produits et à réagir rapidement aux modifications de la demande. Tout cela relativise les avantages qu'ont eu dans le passé les pôles de développement et offre une chance à d'autres formes d'organisation industrielle et territoriale ;
- enfin, l'émergence d'un nouveau paradigme technologique fondé sur les technologies de l'information renouvelle en profondeur les bases de la compétitivité des entreprises et de la localisation des activités industrielles et de leur répartition entre les territoires.

2-2 Créations d'entreprises :

2-2-1 Définitions d'entreprise :

L'INSEE définit l'entreprise comme « toute activité qui a pour but de produire des biens et des services destinés à être vendus sur des marchés en vue de générer des profits »¹⁴

Une entreprise est une organisation ou une unité institutionnelle, mue par un projet décliné en stratégie ou en politiques et plans d'action, dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou usagers.

Pour ce faire :

- l'entreprise s'organise, fait appel, mobilise et consomme des ressources (matérielles, humaines, financières, immatérielles et informationnelles) ;
- ce qui la conduit à devoir coordonner des fonctions — qui sont des expertises ou des compétences — fonctions achat, commerciale, informatique, etc ;
- l'entreprise exerce son activité dans le cadre d'un contexte précis auquel elle doit s'adapter : un environnement plus ou moins concurrentiel, une filière technico-économique caractérisée par un état de l'art, un cadre socioculturel et réglementaire spécifique ;
- l'entreprise peut se donner comme objectif de dégager un certain niveau de rentabilité, plus ou moins élevé ;

Il y a lieu de noter qu'il n'existe pas de définition universelle de l'entreprise. Elle dépend de l'approche que l'on choisit ¹⁵:

A) Approche économique :

Selon cette approche, l'entreprise est une entité de production des biens et services destinés aux marchés de consommation et aux marchés des biens de production l'entreprise est un ensemble de moyens humains, financiers, matériels et immatériels réunis dans le but de produire et vendre des biens et services sur un marché.

¹⁴ <http://bts-banque.nursit.com/Definition-et-fonctions> consulté 13/09/2015.

Insee : institut national de statistique et des études économiques, collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française.

¹⁵ http://www.jamiati.ma/Cours_En_Ligne/Documents/cdf.pdf consulté le 10/09/2015

B) Approche sociologique :

Historiens et sociologue considèrent la modernité comme le long processus de transformation de la nature des rapports sociaux, de la division du travail et du «Lien social». La modernisation a des effets repérables à tout les niveaux de la vie sociale, bien qu'à des rythmes différents selon les sphères. Ce processus a démarré en Occident, parallèlement au développement du capitalisme et de l'industrialisation, ainsi qu'au changement de la nature du pouvoir politique. Ces transformations se sont accompagnées, outre la naissance du citoyen libre, de l'essor des organisations modernes rationnelles et du développement des sciences et des techniques. Selon cette approche, l'entreprise est composée des trois acteurs principaux

- Apporteurs de capitaux;
- Dirigeant;
- Salariés.

Ces trois acteurs principaux ont des objectifs et des stratégies individuelles différentes. En effet, en ce qui concerne

- **Les apporteurs de capitaux**, leur logique est purement financière, ils recherchent avant tout la rentabilité de leur placements, leurs buts est de garantir leur gains et si possible les augmenter.
- **Les dirigeants des capitaux**, sont attirés par des placements de plus en plus rentables. Les dirigeants leur logique est la maximisation de performance de l'entreprise, évaluée par la rentabilité économique des capitaux, leur but est de garantir leur place et élargir leur pouvoir.
- **Les salariés**, leur logique est l'épanouissement et la sécurité de l'emploi. Ils ont pour but de garantir leur emploi, si possible en réalisant un travail intéressant dans es bonnes conditions matérielles et psychologiques. Leur source de pouvoir est le savoir-faire.

C) Approche juridique :

L'entreprise est formée par le regroupement de moyens permettant une activité économique, et qui constitue une unité économique et sociale. Il existe de nombreuses structures juridiques pour les entreprises, pour chacune d'elles, la répartition de la propriété et des pouvoirs de la direction.

D) Approche systémique :

Un système peut être défini comme un ensemble composé d'élément en interaction permanent, organisé et ouvert sur son environnement auquel il doit s'adapter en permanence

pour sa survie. L'entreprise en tant que système est considérée comme un ensemble organisé composé de différentes fonctions, services, individus en permanente interaction ayant tous des objectifs pouvant être contradictoires.

En tant que système, l'entreprise est ouverte sur son environnement externe, source de menaces à appréhender mais aussi opportunités à subir.

L'entreprise doit s'y adapter en permanence pour sa survie et son développement.

2-2-2 Définition de PME/TPE :

A) Définition de PME :

- **Selon l'Union Européenne:**

L'Union européenne fixe les définitions des entreprises en fonction de leur taille et de la nature des relations qu'elles entretiennent avec d'autres entreprises. Les définitions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Ces définitions utilisent les concepts d'entreprises autonomes, d'entreprises partenaires et d'entreprises liées afin de séparer les PME faisant partie d'un groupe des PME autonomes.

- « La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. »
- « Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros. »
- « Dans la catégorie des PME, une micro entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros. »

La recommandation précise que « l'effectif correspond au nombre d'unités de travail par année (UTA), c'est-à-dire au nombre de personnes ayant travaillé dans l'entreprise considérée ou pour le compte de cette entreprise à temps plein pendant toute l'année considérée. Le travail des personnes n'ayant pas travaillé toute l'année, ou ayant travaillé à temps partiel, quelle que soit sa durée, ou le travail saisonnier, est compté comme fractions d'UTA ».

L'avantage de cette taille d'entreprise réside dans l'organisation hiérarchique plus simple, circuits de décision plus rapide, plus de réactivité plus de dynamisme, compétence du directeur. Par contre ses inconvénients sont le manque de moyens techniques pour répondre

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

aux gros marchés, moins de ressources humaines, matériels, peu de capitaux propres, ce qui implique un manque de garanties, problèmes de financement auprès des banques, des difficultés à monter les dossiers pour obtenir des aides et subventions et des salariés moins protégés.

- **En Algérie:**

La définition des PME est celle adoptée par l'union européenne (UE) en 1996. Elle est reprise par la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME et qui définit la PME algérienne comme une entreprise de production de biens et de services, employant entre 1 à 250 personnes à plein temps pendant une année, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total bilan n'excède pas 500 millions de DA, et qui respecte le critère d'indépendance .

B) Définition de TPE :

Les micros entreprises africaines, en tant que sous-catégorie des très petites entreprises, sont présentes dans tous les secteurs : commerce, production (artisanat), transport, services (y compris bars et restaurant), construction, pêche, agriculture. Elles fournissent à la majorité de la population les services et les produits de base dont elle a besoin. La production est effectuée à la demande et l'activité souvent avec une main d'œuvre instable, constituée par des apprentis.

Les caractéristiques de ces micros entreprises africaines sont :

- appartenance à un propriétaire -chef d'entreprise ;
- pas de séparation entre les comptes familiaux et les comptes de l'entreprise ;
- grande dépense par rapport à la main d'œuvre familiale ;
- importance du nombre des femmes entrepreneurs ;
- peu de management et de formation technique ;
- peu d'accès à des services d'appui ;
- accès limitée au secteur financier.

Le domaine de la micro entreprise occupe donc un vaste espace qu'on peut segmenter en deux groupes : d'une part on a les micros entreprises embryonnaires ou de survie : elles sont plus proches de la survie que de l'économie. Ce sont surtout des petits métiers de survie, en particulier dans le domaine du commerce ambulante. Leur potentiel d'accumulation et de croissance est quasiment nul ; et d'autre part il y a les micros entreprises émergentes ou en croissance : celles-ci ont un potentiel de croissance plus élevé et dont l'accès est plus difficile

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

car il faut des compétences et des outils. Elles ont parfois un local et un savoir-faire, comme par exemple les forgerons traditionnels ou les couturiers. Les technologies utilisées sont simples, les moyens de production élémentaires et les besoins surtout en fonds de roulement.

Ce genre d'entreprises africaines comprend plusieurs dimensions économico-culturelles.

2-2-3 Les étapes de création d'entreprises :

La création d'une entreprise est un projet sur le long terme qui ne doit pas être pris à la légère. Il y a certains points (surtout personnels, financiers, juridiques et administratifs) à valider et des étapes à franchir avant de pouvoir officiellement démarrer l'activité. Ces étapes ne sont pas insurmontables mais connaître les bonnes pratiques peut faciliter la création d'entreprise, ses étapes sont :

A) Les formes légales qu'elle doit avoir une l'entreprise :

On compte quatre formes de société légales d'entreprises possibles en Algérie : la société à responsabilité limitée (SARL), entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) la société par actions (SPA), la société en nom collectif (SNC) et la société en commandite par action et personne physique.

La SARL requiert un capital minimum de 100 000 dinars algériens divisés en actions de 1 000 dinars chacune, entièrement souscrit et libéré. Le nombre d'associés est illimité et la responsabilité est limitée au montant des apports.

La SPA requiert un capital de 1 million de dinars algériens. La responsabilité des actionnaires est limitée au montant des apports. Le nombre des actionnaires doit être au minimum de 7.

La SNC, ne requiert pas de montant minimum de capital. La responsabilité des associés est solidaire et indéfinie. Les commandités et la société en commandité par action, n'exige pas de montant minimum de capital de la SNC, elle comprend deux types d'associés les commandités, les commanditaires.

B) La Dénomination de la société:

Pour ce qui est de la dénomination de la société, il faut aller à l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement ANDI, une fois là bas on vous donne un imprimé à remplir ou vous aurez à y inscrire quatre noms pour votre future société par ordre de préférence. Vous aurez aussi à payer les frais de recherche pour la dénomination dans leur banque partenaire, 24 heures plus tard, vous reviendrez récupérer un document nommé

« Dénomination » qui signifiera que le nom de votre société n'existe dans aucun coin de l'Algérie et qu'il n'y a aucune société domiciliée à votre adresse.

C) et D) Le contrat de location du siège de la société ou bien l'acte de propriété + La création du statut de la société:

Les deux documents se font en une seule étape car les deux se font chez un notaire et chaque dossier pour l'obtention d'un document demande l'autre, c'est-à-dire que pour obtenir « le contrat de location du siège ou son acte de propriété », il faut « le statut de la société » et pour avoir « le statut de la société » il faut avoir « le contrat de location du siège de la société ou bien son acte de propriété », l'un ne se fait pas sans l'autre, parce que ce qu'il faut savoir c'est que « le contrat de location du siège de la société » ou « l'acte de propriété » doit être signé au nom de la société et non pas par une personne physique. Cette étape est sans nul doute l'étape la plus usante de tout le processus de création d'une entreprise en Algérie.

Pour conclure la création d'entreprise s'inscrit dans un processus large qui est celui de l'entrepreneuriat et que ce processus prend du temps avant d'apporter des résultats. Il est nécessaire de se focaliser sur des formations qui visent de susciter la créativité de l'innovation et la prise de risque des entrepreneurs et cela dans leurs buts de développés et la création de richesses aux niveaux de leurs communautés par la création d'emploi et résorption de chômage et aussi lutte contre la pauvreté.

Section 3 : l'importance des femmes entrepreneurs dans le développement local

L'entrepreneuriat féminin reste insuffisamment développé dans la plupart des pays de l'OCDE. Les femmes valorisent l'entrepreneuriat autant que les hommes et pourtant elles ont moins fréquemment l'intention de se lancer dans l'aventure. De nombreuses sources et témoignages font apparaître une difficulté d'accès au financement des femmes entrepreneurs. L'entrepreneuriat féminin regroupe des réalités économiques très diverses, d'où l'importance de bien typer les différentes entreprises à la fois pour conduire un diagnostic correct et pour cibler au mieux les politiques publiques.

Bien que les femmes représentent la moitié de la population active, elles sont relativement peu nombreuses à s'engager dans la voie de l'entrepreneuriat.

3-1 Historique de l'entrepreneuriat féminin :

En 1970, l'approche Femme Et Développement FED visait essentiellement le bien-être des femmes, elles sont vues comme des bénéficiaires passives de l'aide et non des actrices du développement. Cette approche a mis l'accent sur le rôle reproductif des femmes (épouses et mères), elle s'intéressait uniquement à l'allègement des tâches dans le cadre de leurs rôles sociaux. Ce n'est qu'à la suite de la conférence de Mexico en 1975, que les femmes, en plus de leur rôle reproductif, sont vues comme des actrices de l'économie et de la société. Cette nouvelle approche nommée Intégration des Femmes dans le Développement IFD visait à intégrer les femmes dans le processus économique, en suscitant leur participation aux projets de développement et en créant des projets qui leur soient spécifiques afin d'améliorer leurs conditions de vie. Cette approche s'est traduite par des stratégies innovantes, telle que l'accès des femmes aux Microcrédits. Mais malgré cela, cette approche n'a pas pu aboutir au résultat souhaité (l'amélioration de la situation des femmes), du fait qu'elle négligeait les obstacles au changement liés aux questions de pouvoir, de conflit et de relations entre les sexes.

En 1990, l'approche Genre Et Développement GED tient compte de l'ensemble des rapports sociaux dans une communauté donnée et plus précisément, les rapports entre hommes et femmes, et vise à les transformer vers des rapports plus égalitaires en vue d'un développement humain durable. Cette analyse en termes de relation sociale met l'accent sur la question du pouvoir qui désavantage les femmes dans la société, il s'agit d'assurer une meilleure participation des femmes dans l'économie.

Actuellement, les chercheurs économistes relient la dimension de cette approche avec celle du champ de l'entrepreneuriat afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. La promotion de la femme entrepreneure implique une efficacité économique des entreprises créées par celle-ci.¹⁶

3-2 Définition de l'entrepreneur féminin :

Selon LAVOIE «L'entrepreneure est: la femme qui, seule ou avec un ou des partenaires, a fondé, acheté ou à accepté en héritage une entreprise, qui en assume les responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe activement à sa gestion courante »¹⁷.

L'observatoire de l'entrepreneuriat féminin FUDICIAL la définit comme la « personne (la femme qui possède et dirige une entreprise) que l'on peut désigner comme " femme entrepreneur " »¹⁸. Cet observatoire est créé par le groupe Fiducial pour rendre compte l'évolutions des créatrices et pour dégager les bonnes pratiques mises en place a l'international.

« Des femmes passionnées et déterminées qui ont choisi de créer leur entreprise ou travailler a leur compte pour avoir le contrôle sur les décisions, et gérer leur temps avec un sentiment de flexibilité, exploiter au maximum leurs capacités et les compétences avec un objectif personnel de se réaliser à travers ce projet de vie »¹⁹.

D'après ses définitions, on constate que le mot entrepreneur avec un (e) à la fin désigne :

- ✓ Le genre féminin du métier entrepreneur ;
- ✓ Femme autonome qui contrôle, décide et gère une entreprise ;
- ✓ Femme créatrice d'une entreprise de qualité innovante.

¹⁶ REDIEN-COLLOT R: (2006) «Pour une approche genre de l'entrepreneuriat», Académie de l'entrepreneuriat, février, p14

¹⁷LAVOIE « Etude des besoins des entrepreneuses propriétaire de micro entreprise privées ou travailleuses autonomes de la ville de Longueuil » Collège condition féminine CLD Longueuil, Société Conseil BPS inc, janvier 2004, p10

¹⁸ CHRISTIAN LATOUCHE, 2006, « l'observatoire de l'entrepreneuriat féminin », FUDUCIAL, p13

¹⁹ LAVOIE Op. Cit, p33.

3-3 Le rôle de la femme entrepreneure en tant qu'agent économique :

La femme entrepreneure est considérée comme un agent économique, influençant et peuvent avoir des impacts économiques sur le territoire. La femme entrepreneure joue un rôle dans la société, à travers cet élément on va essayer de démontrer le rôle de la femme dans l'asphère économique.

3-3-1 Moteur de croissance économique :

Daniela Gressani, vice-présidente de la banque mondiale pour Région Moyen-Orient et Afrique du Nord affirme que « les entreprises sous le contrôle des femmes sont aussi bien établies et aussi avancées que celles de leurs homologues masculins »²⁰. A cet effet, il est évident que les femmes chefs d'entreprises peuvent jouer un rôle beaucoup plus important dans la croissance économique de la région. D'un point de vue strictement économique, Ahl (2002), Orhan (2003) et Verheul (2005) ont démontré combien l'entrepreneuriat féminin constituait un moteur déterminant pour un pays ou un territoire.

3-3-2 Investissement et diversification :

Nadereh Chamlou, conseillère senior à la Région MENA explique que « Dans le contexte d'un climat plus facile pour l'investissement, elles ont plus de chances de monter une affaire au niveau du secteur formel, ce qui peut contribuer à renforcer la concurrence et à diversifier les économies de la région. ».

3-3-3 Facteurs de développement :

L'entrepreneuriat féminin permet d'améliorer le statut social, la formation et l'état de santé des femmes et de leurs familles.²¹ La femme peut participer au développement économique et social de son pays.

3-3-4 Compétition et concurrence :

D'après le chercheur Verheul, qui insiste surtout sur le fait que les entrepreneures féminines ont relancé la compétition au sein de nombreux secteurs d'activité en proposant des services plus personnalisés ou plus centrés sur les besoins du client (Chaganti et Parasuraman, 1996) que ceux proposés par leurs collègues masculins.

²⁰ www.worldbank.org/mena consulté le 12/09/2015.

²¹ Un manuel pour les praticiens « promotion de l'entrepreneuriat féminin- les stratégies et outils du cycle de projet » p 1, 2003, www.int.ercooperation.ch/sed/download/wep-manuel. consulté le 12/09/2015.

3-3-5 Innovation :

D'un point de vue strictement économique, Ahl (2002), Orhan (2003) et Verheul (2005) ont démontré combien l'entrepreneuriat féminin constituait un moteur déterminant pour un pays ou un territoire. Elles sont à l'origine de l'émergence de nombreux marchés de niches à haut potentiel (Verheul, 2005).

3-3-6 Création d'emploi :

« Impact important sur l'économie par la création d'emplois, le nombre de PME à créer et la capacité des femmes à les faire prospérer... »²²

3-3-7 Management et organisation :

« L'entrepreneuriat féminin apporte à la société des solutions différentes et souvent innovantes aux problèmes de management et d'organisation, ainsi que l'exploitation d'opportunités nouvelles »²³.

3-3-8 Intérêt mondial :

L'entrepreneuriat féminin est devenu une préoccupation mondiale : « L'OIE reconnaît l'importance de la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les pays développés et en développement »²⁴.

En fin, on peut dire que l'entrepreneur est le fruit de son milieu, et l'entreprise est le fruit des synergies entre entrepreneur et territoire.

3-4 l'esprit d'entreprise chez les femmes :

Werner Sombart définit l'esprit d'entreprise comme l'ensemble des qualités psychiques qu'exige l'heureuse réalisation d'une entreprise. La passion de l'argent, l'amour des aventures, l'esprit d'invention, etc. constituent les traits d'esprit d'entreprise. Comme le dit D. LARUE pour dissocier l'entrepreneur du non-entrepreneur, il faut ajouter à l'esprit d'entreprise, l'esprit

²² KAMEL BEHIDJI « L'entrepreneuriat féminin comme facteur de réduction d'inégalité des genres en Algérie : enjeux et perspectives » Colloque international sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Hôtel Hilton, Alger le 31/03/2008.

²³ OCDE «Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondialisée : vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée » Istanbul, Turquie, 3-5 juin 2004, p 04

²⁴ <http://www.ioe-emp.org> in International organization of Employers, 2008.

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

bourgeois lequel se caractérise par la prudence, la circonspection, la raison, le calcul, l'ordre et l'économie²⁵. L'entrepreneur idéal se signale d'abord par son esprit d'entreprise. La culture entrepreneuriale n'est pas uniquement une création ex Nihilo qui correspond à des créations par un individu ou un groupe (salarié, chômeur,...) d'une entreprise exerçant une activité nouvelle.

Quant à Albert et Marion²⁶, ils considèrent que l'esprit entrepreneurial consiste à « identifier des opportunités et à réunir des ressources suffisantes et de natures différentes pour les transformer en entreprises ».

On peut ainsi affirmer avec Marcel LANCELIN²⁷, ayant constaté un développement rapide de l'emploi indépendant et de la création d'entreprise par les femmes au cours des années 80, que l'esprit d'entreprise chez les femmes est dû à leur « aspiration à l'indépendance économique et à la conquête vers l'autonomie ».

En effet, les femmes sont de plus en plus nombreuses à assurer l'entretien de plusieurs autres personnes. Comme l'ont confirmé certaines études, la taille des ménages a plus augmenté pour les ménages dirigés par les femmes. Dans beaucoup de domaines, ce sont souvent les contributions des femmes qui permettent à la famille de vivre dans des conditions décentes²⁸. Le développement des micros entreprises est particulièrement important pour les femmes car elles y trouvent les revenus additionnels dont elles ont cruellement besoin pour assurer la survie de leur famille et de leurs enfants.

De plus cette montée de l'entrepreneuriat féminin participe à ce vaste mouvement de l'innovation et de l'initiative qui permet de diversifier les profits des entrepreneurs et d'inscrire ses créations d'activités dans le cadre de l'ajustement structurel continu des économies locales.

L'esprit d'entreprise diffère d'une personne à une autre, il constitue une particularité d'une personne entrepreneur et d'un chef d'entreprise

²⁵ D. LARUE et CAILLOT.A, 1984, Economie d'Entreprise coedit. Hachette-licet, Paris.

²⁶ Albert S. Marion, septembre 1997, « ouvrir l'enseignement à l'esprit d'entreprendre », *les Echos* 19 / 20, p34

²⁷ M. LANCELIN, 1993, « Quelques éléments de réflexion sur les problèmes d'épargne et de crédit », in Technique financière et développement dans l'esprit d'entreprise, édition AUPELF-UREF, Paris, p4

²⁸ B. CANDIDA, 1990, les femmes et la création des entreprises les femmes chefs d'entreprises: tour d'horizon, initiatives locales des créations d'emploi, entreprendre au féminin, O.C.D.E, Paris, P42

3-5 Les modes de financements de l'entrepreneuriat féminin :

Les personnes exerçant ce genre d'activités en majorité les femmes, sont confrontées aux problèmes de financement et aux difficultés subséquentes.

Du fait qu'elles ne disposent pas de fonds propres et ne peuvent pas fournir aux banques les garanties usuelles, elles n'ont pratiquement pas accès au système de crédit formel.

D'autres chercheurs affirment que partout dans le monde, les femmes sont plus ambitieuses que les hommes à entreprendre dans les petites affaires nécessitant un travail individuel. Cependant, il existe d'autres sources de financement telles que l'épargne personnelle et familiale, les tontines et le crédit accordé à la micro-entreprise par les IMF.

3-5-1 L'épargne personnelle et familiale

Depuis une trentaine d'années, le financement des micros entreprises, tenues par les femmes ou non, n'a pas changé. Plus de 90% de ces entreprises sont financées par l'épargne personnelle et familiale, la plupart des chefs d'entreprises ayant des problèmes pour trouver les fonds initiaux. Aide-toi et le ciel t'aidera ! Telle est la maxime du micro entrepreneur qui doit dans les deux tiers des cas trouver seul le financement de son entreprise avant d'espérer compléter sa mise par un apport familial, éventuellement tontinier ou des IMF.

3-5-2 Les tontine

D'après M. LELART²⁹, il est difficile de définir les tontines africaines car il existe plusieurs variantes. La plus connue en République Démocratique du Congo est le « likelemba ». Originellement, il s'agissait d'une pratique très ancienne qui consistait autrefois à confier le trésor du clan entre les mains du « lemba » en lui imposant d'effectuer les dépenses indispensables. C'est devenu surtout dans les villes une association dans laquelle les membres mettent en commun tout ou partie de leur « salaire », leur avoir et le confient à l'un d'eux, à tour de rôle. Cette pratique, surtout observée chez les femmes, présente un certain nombre de caractéristiques.

Avant tout, ce phénomène tontinier a un caractère informel. Les tontines africaines reposent sur la personnalisation des relations qui unissent les membres. Cette personnalisation des membres permet de mieux situer la finance informelle par rapport à la finance institutionnelle. La finance informelle présente ainsi les caractéristiques suivantes :

²⁹ M. LELART, 1990, « les circuits parallèles de financement : état de la question » in entrepreneuriat en Afrique francophone : culture, financement et développement , Edition John Libbey Eurotext, Paris, P46

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

- absence des conditions : pas d'autorisation à solliciter, pas des démarches à effectuer, pas des garanties à apporter, pas des formalités à remplir, pas de délais à respecter ;
- absence de frais de gestion : l'administration est réduite au minimum, un cahier où sont inscrits les noms et les sommes versées et rendues suffit ;
- absence de cadre fixé : les tontines peuvent regrouper quelques membres ou quelques centaines et durer quelques semaines ou plusieurs années ;
- absence de contrôle par la Banque centrale.

Le phénomène tontinier a aussi un caractère financier. Bien que les tontines mutuelles ne soient assorties d'aucun intérêt, le membre qui verse sa part dispose en contre partie d'une créance équivalente qui va augmenter à chaque tour. Les créances et les dettes qui se compensent parfaitement pendant tout le cycle s'annulent au dernier tour.

Dans les tontines commerciales au contraire, le client qui met son argent en sûreté entre les mains du tontinier voit sa créance augmenter chaque fois. Le tontinier voit sa dette progresser d'autant. Ces tontines commerciales s'accompagnent donc d'un intérêt. La dette du tontinier et la créance de ses clients progressent parallèlement jusqu'au remboursement³⁰.

3-5-3 Les micro crédits accordés par l'Institutions de Micro Finance (IMF) :

Les conditions d'octroi de micro crédit exigées par les différentes Institutions de Micro Finance (IMF) peuvent être classées en ordre d'importance décroissant de la manière suivante : être membre de la coopérative, avoir une caution (épargne dans l'IMF), être propriétaire d'un terrain, faire partie d'un groupe solidaire, être bon producteur et avoir une ancienneté d'au moins six mois dans une activité génératrice de recettes.

Comme on peut le constater, ces conditions excluent déjà un certain nombre des micros entrepreneurs qui ne peuvent pas remplir telle ou telle autre condition. Comme souvent l'objectif interne des institutions de micro finance est d'avoir un bon taux de remboursement, elles souhaiteraient plutôt s'assurer que le prêteur est potentiellement solvable. Ce faisant elles laissent de côté toute une catégorie des demandeurs qui pourraient peut être se révéler performant dans la gestion du prêt. C'est pourquoi les femmes en particulier recourent aux tontines.

³⁰ C. DUPUY, 1990, « les comportements d'épargne dans la société africaine : « étude sénégalaises » in LELART M. la Tontine. Pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement, Edition, AUPELF- UREF, Paris, P51

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

L'Etat Algérienne a mis à la disposition des jeunes diplômés et non diplômés différents dispositifs qui ont pour but de lutter contre le chômage en créent leurs propre entreprise et de l'emploi et aussi de lutte contre la pauvreté et précarité tel que ANGEM, ANSEJ, CNAC :

A) ANGEM :

Agence Nationale de Gestion du Microcrédit est essentiellement dédiée au microcrédit institutionnel destiné aux populations pauvres et généralement non bancables, auxquelles elle octroie des PNR (prêts non rémunérés). L'agence dispose également d'un Fonds de garanti des microcrédits. L'ANGEM s'articule autour de onze antennes régionales et de 48 coordinations de wilayas. Établie en 2002, l'agence vise à favoriser l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales, à encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de production de biens et services génératrice de revenus dans les zones rurales, et à développer l'esprit d'entrepreneuriat dans un souci d'intégration économique et sociale. Ses principales missions sont de gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur. L'ANGEM a réellement débuté ses activités au cours du mois d'octobre 2004. Ses domaines d'activités sont la micro-finance, la coordination, la mise en place de partenariats institutionnels et bancaires, l'information, le conseil et l'accompagnement et le suivi des activités réalisées. Le dispositif de l'agence a généré près de 660 000 postes d'emploi à la faveur du lancement de 439 923 micro-activités dans le cadre du dispositif ANGEM. 267 000 de ces micro activités ont été créées par des femmes, soit 60 % du nombre total, générant 400 532 emplois directs.

B) ANSEJ :

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes a été créée en 1996, elle a pour mission de favoriser la création et l'extension d'activités de production de biens et de services par des jeunes promoteurs dotés d'une qualification professionnelle ou d'un savoir-faire reconnu. L'ANSEJ soutient des investissements de moins de 5 millions de DA jusqu'à 10 millions de DA. De son côté, le postulant doit adhérer au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie risques-crédits pour jeunes promoteurs. Chargée de mettre en œuvre des actions pour lutter contre le chômage et de favoriser l'insertion économique dans le cadre de la dynamisation du secteur privé, l'ANSEJ est une agence gouvernementale d'aide à la création d'entreprises présente sur l'ensemble du territoire algérien à travers un réseau de 53 antennes. Les actions de l'agence s'articulent autour des deux principaux objectifs :

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

- favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs ;
- encourager toutes formes d'actions et mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Opérationnelle depuis le deuxième semestre 1997, l'ANSEJ est un acteur incontournable du développement économique local en Algérie. Elle a pour missions : l'information, la sensibilisation et l'accompagnement ainsi que la création d'emplois. Selon le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, depuis le lancement de la stratégie de l'emploi de jeunes en 1998, plus de 300 000 micro-entreprises ont été créées dans le cadre du dispositif ANSEJ, dont 32 000 dans l'artisanat. La création de ces micro-entreprises a généré près de 600 000 emplois, dont 18 % sont des femmes.

C) CNAC :

Caisse Nationale d'Assurance Chômage s'est donnée aussi pour mission principale, depuis 2003, le financement de la création d'activités de biens et services par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans, licenciés pour raisons économiques. Entre 2005 et 2009, la CNAC a financé 18207 projets de micro-entreprises dont 7946 projets en 2009, créant ainsi 44 247 emplois dans différents secteurs d'activités. Le montant de la participation de la CNAC au financement de ces projets s'élève à 2 milliards de DA contre une contribution des banques de l'ordre de 6 milliards de DA alors que les apports personnels des bénéficiaires ne représentent que 0,7 milliards de DA. La répartition des projets par secteur d'activités s'effectue comme suit : agriculture et élevage (23,7 %) ; transport (22,6 %), services (28,91%), BTPH (10,06%), industrie (14,35%), autres (0,38%). Les projets portés par des femmes ne représentent que 10 % du total. Sur la période 2010 à 2012, ce sont 61 000 projets qui ont été financés dans le cadre du dispositif CNAC et qui ont créé 113 000 emplois. Ce qui donne au total pour la période 2005 à 2012, 79 207 projets financés qui ont généré 157247 emplois, soit une moyenne de 11 315 projets par an et près de 22500 emplois créés par an.

Il y a plusieurs établissements bancaires qui interviennent dans les dispositifs de microcrédits comme les banques publiques participent aux dispositifs publics de financement des microcrédits ANGEM et des autres dispositifs de micro entreprises (ANSEJ, CNAC), à savoir Banque nationale d'Algérie (BNA), Banque extérieure d'Algérie (BEA), Banque de développement local (BDL), Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), Crédit populaire d'Algérie (CPA), et une banque privée Banque El Baraka partenaire du ministère des Affaires religieuses pour le microcrédit de la *zakat*, de même que la Banque

Chapitre1 : Généralité sur l'entrepreneuriat et entrepreneuriat féminin

CNEP (Banque-Caisse nationale d'épargne et de prévoyance), pour la mise en place d'un service dédié au financement des TPE (très petites entreprises).

3-5-4 Autres sources de financement :

Les autres sources de financement de la micro et petite entreprise peuvent être classées selon la typologie suivante : famille élargie, épargne associative, épargne sociétaire, prêteurs et usuriers.

3-6 Types d'entreprises créées par les femmes

Ces entreprises varient en fonction du type de région où vivent les femmes. En milieu urbain, les « sous-métiers » notamment les cireurs des chaussures, les chanteurs des rues, les vendeurs des cigarettes, les pâtisseries, les couturières, etc....

Dans les zones rurales, les femmes créent davantage d'entreprises tournées vers les sections suivantes :

- Activités agricoles, maraîchages, transformation de produits agricoles.
- Activités commerciales : vente de produits alimentaires à coût réduit (cacahuètes, beignets, crèmes glacées, jus de fruits locaux, légumes, produits halieutiques, poissons friandises, plats cuisinés, condiments...), revente de produits manufacturés (alimentation, friperie, tissus, cosmétiques, chaussures, tannerie, maroquinerie, ustensiles de cuisine, ...), exploitation et vente de sel, ...
- Activités artisanales : poterie, teinturerie, maroquinerie, ateliers de couture et de broderie, salons de coiffure, etc...
- Restauration, employées de maison (cuisinière, lingère, etc....)
- Autres activités : les femmes investissent également dans des secteurs jusque là dominés par les hommes, comme la quincaillerie, le bâtiment,...

3-7 le rôle de la femme dans le développement local :

Dans toute société, chaque personne joue des rôles et remplit des fonctions diverses. Ces rôles sont liés à des comportements que chacun adopte et aux attentes que les autres ont de chacun. Ces attentes sont fonction du contexte socioculturel et de l'environnement particulier de chaque acteur social. En particulier, chaque femme remplit trois rôles dans la société: le rôle productif, le rôle reproductif et le rôle communautaire.

3-7-1 Le rôle productif :

Le rôle productif comprend le travail exécuté contre paiement en nature ou en espèces. Il comprend la production de marchandises ayant une valeur d'échange ou la production de subsistance ou domestique qui a une valeur d'usage mais aussi une valeur d'échange potentielle. Pour les femmes impliquées dans la production agricole par exemple.

3-7-2 Le rôle reproductif :

Le rôle reproductif comprend la responsabilité de mettre au monde et d'élever les enfants ainsi que les tâches domestiques entreprises par les femmes qui sont nécessaires pour que soient garantis l'entretien et la reproduction biologique mais aussi le soin et l'entretien de la force de travail (le mari et les enfants en âge actif) et de la future force de travail (bébés et enfants en âge scolaire). Le rôle reproductif rempli par les hommes (éducation des garçons par exemple) est généralement moindre et/ou considéré comme non prioritaire.

3-7-3 Le rôle communautaire (rôle dans la société)

Le rôle communautaire comprend des activités d'administration de la communauté qui assurent à celle-ci services et cohésion. Ce rôle est assumé par les pouvoirs publics, par des groupements ou des personnes. Quand il s'agit des femmes des pays en voie de développement, il s'agit souvent d'une extension de leurs rôles productifs. Elles assurent pour la consommation collective, la gestion et le maintien des ressources pénibles ou peu abondantes telles que l'eau, les soins de santé et l'enseignement. Il s'agit souvent de travail volontaire, non payé, entrepris pendant le temps "libre". Par contraste, le rôle communautaire rempli le plus souvent par des hommes consiste à organiser et gérer la société à un niveau politique plus formel (l'exercice de la justice par exemple). Il s'agit en général du travail payé, directement ou indirectement, au moyen de rétributions ou d'amélioration du statut et du pouvoir.

En conclusion l'entrepreneuriat féminin vise l'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives. Particulièrement en Algérie la femme a vue sa place évoluer car sa participation au développement économique et social évolue de jour en jour. Cette participation au développement économique se traduit par un nouveau phénomène celui de l'émergence du métier de la femme entrepreneure.

Conclusion du chapitre 1:

Pour conclure ce chapitre la dynamique entrepreneuriale permettra de créer progressivement de plus en plus d'emploi, grâce aux entrepreneurs qui jouent un rôle actif dans la réduction du problème du chômage régional et de l'amélioration du climat social et l'augmentation du niveau de vie du peuple en adoptant les dernières innovations dans la production d'une grande variété de biens et services à grande échelle ce qui permet de réduire les coûts et ouvre la voie vers un développement économique.

De ce fait les activités entrepreneuriales poussent à l'émergence d'activités secondaires, et permettent donc de donner un effet multiplicateur dans l'économie. Les femmes entrepreneurs jouent un rôle important dans cette dernière et cela en créant leurs propres entreprises pour devenir indépendante financièrement et ainsi améliorer les conditions de vie d'autres femmes en leur donnant la chance d'accéder au marché du travail.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

Introduction du chapitre 2 :

Les femmes apparaissent souvent comme moins entreprenantes que les hommes en particulier dans les pays où l'innovation technologique domine. Cette résistance pourrait être moindre dans une nouvelle forme d'innovation orientée vers des besoins sociaux et le soin , qui sont des tâches souvent attribuées aux femmes, mais les femmes ne peuvent pas prendre le risque de créer une entreprise à vocation commerciale ni aussi à vocation sociale et cela revient à plusieurs contraintes qui condamnent. Les femmes telles que la famille, la culture, les enfants et aussi le financement, qui leur permettent de créer leur propre entreprise et donner des postes de travail pour d'autres femmes, luttant ainsi contre le chômage.

L'entrepreneuriat social des femmes vient d'émerger dans le monde, rendant difficile de trouver des cas concrets de femmes qui pratiquent cette forme d'entrepreneuriat, en particulier en Algérie. Néanmoins l'entrepreneuriat féminin social est retrouvé, en Algérie dans le cadre de création d'emploi et lutte contre la pauvreté. À noter que la prise de conscience des femmes de nombreux problèmes sociaux, les ont poussées à investir un ensemble de secteur en Europe et aux États-Unis, chose qui n'est pas encore constatée en Algérie.

Ce chapitre va traiter la place de l'économie sociale et solidaire dans l'entrepreneuriat, puis l'émergence de l'entrepreneuriat social et solidaire et en dernier lieu ce que les femmes peuvent donner à l'entrepreneuriat social.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

Section 1 : Economie Social et Solidaire (ESS)

Entant qu'ensemble l'économie sociale et solidaire répond à des activités issue d'organisations caractérisées par un entrepreneuriat collectif dont les modalités de gouvernance obéit à des principes précis, tel que la primauté de l'homme sur le profit ainsi que la primauté des services à la collectivité sur la recherche de profit ou encore la modalité démocratique de décision indépendante de la participation financière.

En Algérie, l'économie sociale sous sa forme modernisée est apparue au milieu des années 1990 afin d'atténuer les effets de la transition vers l'économie de marché qui s'est accompagnée d'un accroissement des exclusions, de la pauvreté et du chômage.

1-1 Historique et fondement de l'économie sociale et solidaire :

L'avènement d'économie sociale apparaît vers la moitié du 19^{ème} siècle avec l'apparition des associations et les coopératives, par contre l'économie solidaire ne se développe que depuis les années 1970. Danièle Demoustier avance cinq phases du développement de l'économie sociale et solidaire qui sont les suivantes :³¹

- **1750-1848 : un siècle d'auto-organisation :** Le véritable acteur qui a déclenché l'apparition et le développement de l'économie sociale est la révolution industrielle qui a commencé vers 1840 et ceci en réponse aux disparités sociales qui ont accompagné cette dernière. Avec le départ rural et l'insuffisance des salaires, apparaît une grande misère ouvrière qui a généré des actions de fermeture sous le terme de mouvement associationniste ouvrier qui va décliner une certaine protection sous la forme, des sociétés de secours mutuels, des associations de consommateurs et des associations ouvrières de production à partir de 1830.
- **1848-1901 : L'institutionnalisation formelle de l'économie sociale :** ce demi-siècle se caractérise par un certain nombre de dates clés:
 - D'abord la loi sur les sociétés anonymes en 1867. Les associations en syndicats avaient été interdites en 1791, cette interdiction sera levée qu'en 1884 par la loi Waldeck-Rousseau qui supprime, le délit de coalition et reconnaît le droit de grève ;

³¹ HAMRANIS (2013-2014), « innovation sociale et développement sociale dans la wilaya de Tizi-Ouzou : caractéristique à travers deux études monographiques des centres médicopédagogiques d'Ait Oumalou et Bouzeguene », facultés des sciences économie et de science de gestion et science commerciale, UMMTO.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

- Dès 1867 la loi sur les sociétés anonymes, intègre le statut des coopératives. Puis en 1898 une loi donnera un fondement juridique à la mutualité, et en 1901 aux associations ;

Cette époque est marquée par la pensée de P.Proudhon, qui développe son influence, C.Gide (1847-1932), et J.Jaurès (1859-1914) pour les socialistes, par F.Leplay (1806-1882) pour les chrétiens-sociaux et par L.Walras (1834-1910) pour les libéraux.

- **1901-1945 : L'articulation Etat-Economie sociale : renforcement de l'organisation sectorielle :** Cette période est celle d'une économie sociale militante qui se constitue véritablement en troisième secteur de la vie économique ainsi celle d'un rapprochement de l'Etat et des composantes associatives et mutualistes pour « gérer la question sociale » :
 - La loi de 1901 permet l'officialisation de 45000 associations ;
 - Les trois composantes de l'économie sociale participent à réduire les effets sociaux de la crise de 1929, alors que se mettent en place les premières lois sur la protection sociale 1910 et 1930 ;
- **1945-1975 : L'économie sociale structurante:** cette période s'est caractérisée par une économie sociale en voie de structuration, plus fonctionnelle et moins militante et qui participe à la croissance ;
 - La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 pose le cadre des droits humains fondamentaux ;
 - L'interventionnisme économique de l'Etat d'après guerre, sous l'impulsion du Keynésianisme et la longue période de croissance (Trente Glorieuses) conduit à l'encrage de l'économie sociale ;
 - Les coopératives bancaires favorisent la démocratisation du crédit et contribuent au financement de l'agriculture ;
 - Les mutuelles et les associations participent à la gestion d'équipements dans le domaine de la santé, jouant de surcroît un rôle considérable dans l'éducation (éducation populaire) de la culture et du sport.
- **De 1975 à aujourd'hui : économie sociale entre mondialisation et proximité :** cette période se caractérise par :
 - En 1990 : apparition du terme d'économie solidaire. Son expression s'est forgée par Bernard Emé puis développée par Jean-louis Laville pour indiquer l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit tangible. Cette notion de « solidarité » est apparue à la fois face aux incertitudes de la société actuelle, notamment liées à l'universalisation et aux délocalisations qu'elle a engendrées, et au sentiment grandissant d'exclusion et d'inégalités ;

- En mars 2000, un secrétariat d'État à l'économie solidaire a été créé (ou elle était créée). Ses attributions ont été reprises essentiellement par le ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. La législation évolue également : la loi sur l'épargne salariale en 2001 et l'article 44 3-3-1 du code du travail viennent ainsi préciser la notion d'entreprise solidaire.

En résumé l'Economie Sociale et Solidaire, c'est :

- Des associations produisant des biens et services, en particulier de proximité aux personnes répondant à de multiples besoins : santé, social, éducation, culture, sports, loisirs...
- Des coopératives présentes dans de nombreux secteurs d'activités : agriculture, industrie, BTP, commerce, transport, banques, assurances, autres services...
- Des mutuelles qui mènent notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayants droit une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi, les mutuelles agissent dans le cadre de la prévention des risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie ainsi que la protection de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, dépendantes ou handicapées,
- Des structures d'insertion par l'activité économique, dont le but est de permettre l'employabilité et le retour à l'emploi des personnes exclues.

1-2 Définition et contexte de l'économie sociale et solidaire :

Pour définir l'économie sociale et solidaire il faut d'abord définir l'économie social et l'économie solidaire et le tiers secteur:

1-2-1 Définition de l'économie sociale :

«L'économie sociale définit l'ensemble des compétences des coopératives, des mutuelles, associations et fondation de la particularité qui les distinguent des entreprises individuelles, des entreprises publique des sociétés de capitaux. Ces entreprises d'économie sociale se distinguent des entreprises individuelles par leurs caractères collectifs. Elles se distinguent des sociétés de capitaux par ce qu'elles réunissent des personnes avant de réunir

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

des capitaux et sans chercher en priorité la rémunération de la capitale, principe de capitalisme. Enfin, par leur caractère privé elles sont différentes des entreprises publiques.

De plus, le choix de terme « entreprise » plutôt que celui d'organisme permet d'inclure une dimension projective, d'une part, car l'économie sociale et une économie au service de l'Homme, et de ne pas exclure la dimension commerciale de l'entreprise, présente en particuliers dans majeure partie des coopératives, d'autres par »³².

1 2-2 Définition de l'économie solidaire :

« L'économie solidaire est née dans les années 1980 dans un contexte marqué par la crise économique et le chômage. L'économie solidaire repose sur une combinaison des trois économies (marchandes, non marchandes et non monétaire), à partir de dynamique de projet. Celles-ci articulent une dimension de réciprocité et la référence à des principes de justice et d'égalité. En cela l'économie solidaire se rapproche de l'économie sociale. Mais, l'économie solidaire se définit plutôt par ses finalités : assurer l'insertion, renforcer le lien social, produire autrement. Le secteur solidaire rassemble un ensemble diversifié de pratique économique comme le commerce équitable, la finance éthique, le microcrédit, le tourisme solidaire, l'agriculture durable, les réseaux d'échange de savoirs, les services de proximité, les régies de quartier, les différentes formes entrepreneuriales collectives »³³.

1-2-3 Définition du tiers secteur :

« Le tiers secteur présuppose l'existence de deux autres secteurs : le secteur privé (ou commercial dont le but est la rentabilité des investissements par la recherche de profit) et le secteur public (ou étatique dont l'activité cherche à combler l'intérêt général). Ces deux secteurs n'ont jamais organisé totalement ni même principalement le travail de la société pour elle-même. Le principe de réciprocité : l'idée que l'on doit travailler pour la communauté, non par obligation légale, ni pour en recevoir un revenu, mais au nom de la conscience qu'appartenant, à une société, on lui doit quelque chose et qu'elle assure vos besoins. Il s'agit de la solidarité qui définit le tiers secteur : le but commun à ses participants »³⁴.

L'ESS a été défini en 2001, lors de la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui s'est déroulée au Québec: « L'économie sociale et solidaire

³² Bénoit.P, Christine.C(2008), «Économie sociale et solidaire » Gouvernance et contrôle, dunod, paris, p 6

³³ Idem avec 33

³⁴Idem avec 33

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen.

Le concept d'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

1-3 Les formes juridiques de l'économie sociale et solidaire :

Il y a quatre formes juridiques de l'économie sociale et solidaire tel que les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations.

1-3-1 Les associations :

L'association est « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices » article 1, loi du 1er juillet 1901 « France » relative au contrat d'association.

L'objet des associations est la mise en œuvre collective d'un projet destiné à satisfaire les besoins de ses membres et/ou d'utilisateurs non adhérents.

Les associations évoluent par la production de lien social et de la production de services. Leur champ d'activité, tel qu'il est défini par la loi du 1er juillet 1901, est quasi illimité. Les associations d'économie sociale et solidaire sont toutefois plus particulièrement présentes dans les secteurs d'activité suivants :

- Sanitaire et social.
- Enseignement, formation.
- Sport et loisirs.
- Tourisme social.

- Culture.

1-3-2 Les coopératives :

Une coopérative est une association de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. (Déclaration sur l'identité coopérative, Alliance coopérative internationale)

1-3-3 Les mutuelles :

Avant 1985, le terme de « mutuelles » s'appliquait aussi bien aux sociétés de secours mutuel qu'aux sociétés d'assurances mutuelles. Depuis une loi des 25 juillet 1985 « France », qui procéda à une première réforme du Code de la Mutualité, l'appellation de « mutuelles » est réservée aux premières, les secondes ayant l'obligation de faire figurer le mot « assurances » dans leur raison sociale.

Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui mènent des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide pour contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres, et à l'amélioration de leurs conditions de vie (article 1 du Code de la Mutualité, réformé en 2001 afin de tenir compte des directives européennes d'assurance).

1-3-4 Les fondations :

L'appellation « fondation » a longtemps été laissée sans cadre juridique. *La loi du 23 juillet 1987* « France » est venue préciser sa définition et son contenu : « la fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général à but non lucratif ».

Les entreprises qui souhaitent structurer sur le long terme leurs actions de mécénat, peuvent recourir à trois types de fondations : la fondation reconnue d'utilité publique, la fondation d'entreprise et la fondation sous égide.

Aux trois types de fondation généralistes, il convient désormais d'ajouter trois autres formes liées au monde scientifique et/ou universitaire : la fondation de coopération scientifique, la fondation partenariale et la fondation universitaire.

Les formes juridique d'économie social et solidaire les plus existante en Algérie les coopératives, associations et mutuelle avec un nombre faible et ses derniers sont liée à l'Etat

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

et leurs domination ne reflètent pas leurs activités social car l'action social communautaire reste très limités.

1-4 Les principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire :

L'économie sociale et solidaire est fonder sur plusieurs principes qui la guide et parmi ses principes on cite les suivants :

– **La liberté d'adhésion** : nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent d'une structure de l'économie sociale. Ce principe est incontestablement au cœur de la vie associative. Dans le champ coopératif, il a une conséquence importante : les entreprises coopératives sont nécessairement des sociétés à capital variable, car les salariés, qui sont également des associés, doivent pouvoir librement vendre leurs parts à la coopérative s'ils veulent la quitter.

– **La non-lucrativité individuelle** : ce principe n'interdit pas la constitution d'excédents financiers – les coopératives, les mutuelles et certaines associations disposent d'excédents importants –, mais il en interdit l'appropriation individuelle. Cette règle est absolue dans les associations, où aucun dividende ne peut être versé aux adhérents. Elle est relative dans les coopératives, où les salariés peuvent recevoir individuellement une part du bénéfice réalisé, sous la forme de participation ou de dividendes.

– **La gestion démocratique** : les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale selon le principe « une personne = une voix ». Chaque membre compte pour une voix, quel que soit son apport (en capital dans une coopérative, ou en temps dans une association).

– **L'utilité collective ou l'utilité sociale du projet** : une structure de l'économie sociale est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre. Ce « collectif » peut être un territoire : les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), par exemple, sont généralement des outils de développement local. Il peut être aussi un groupe social : les mutuelles et les banques coopératives se sont créées pour répondre aux besoins spécifiques des artisans, des commerçants, des instituteurs, etc. Ou bien un collectif de travail : les salariés des sociétés coopératives de production (Scop) s'unissent pour valoriser ensemble le fruit de leur travail. Ou encore une idée : des associations se constituent pour promouvoir un projet, etc. La notion d'utilité sociale se réfère, quant à elle, à une démarche participative associant de multiples partenaires (usagers, salariés, pouvoirs publics, réseaux associatifs, etc.) à la définition des biens et des services qui doivent être produits.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

-La mixité des ressources : les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations). Les organismes de l'économie sociale sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté, solidarité Nord-Sud, etc.) et avoir droit en conséquence à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages fiscaux.

Un autre principe de l'économie sociale est celui de la double qualité. Cette double qualité se réfère aux acteurs de l'économie sociale qui au sein d'une coopérative de production par exemple ne seront pas seulement salariés, mais également sociétaires, ou encore au sein d'une mutuelle seront à la fois assurés et assureurs.

-Des activités émergentes : L'économie sociale et solidaire apparaît porteuse de nombreuses innovations. Elle s'est particulièrement développée au cours des vingt dernières années dans quelques grands champs d'activité émergents :

- **La gestion durable des déchets**, avec des actions développées autour de quatre fonctions principales : la collecte des déchets potentiellement recyclables, la valorisation des déchets, la revente et l'éducation à l'environnement ;
- **Le développement culturel local**, inscrit dans une approche visant l'accès à la culture pour tous, la reconnaissance de toutes les cultures, et une volonté de développement des territoires ;
- **L'animation et le développement de l'espace rural**, notamment par le biais de l'agriculture biologique et durable ;
- **Les services de proximité**, avec le développement de services fondés sur la reconstitution de liens sociaux (mobilité, aide aux personnes âgées, handicapés, petite enfance, ...) ;
- **Le commerce équitable**, dont le développement se traduit par une augmentation du nombre de projets, du nombre de citoyens sensibilisés.
- **La finance solidaire**, qui repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaires et permet aux porteurs de projets de développer des activités à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux et le développement d'activités dans les pays en voie de développement.

1-5 Les paradigmes de l'entrepreneuriat à l'épreuve de l'économie sociale et Solidaire :

Dans cette partie, nous nous proposons de clarifier le contenu des quatre paradigmes proposés par Verstraet et Fayolle (2005), dans la perspective de faire valoir leur axiématique dominante, leurs apports et limites respectives pour aborder la problématique de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire³⁵ :

1-5-1 Le paradigme de la création de valeur

La création de valeur constitue un thème central pour l'entrepreneuriat ; il a notamment été souligné par Gartner (1990) dans la littérature anglo-saxonne et par Bruyat (1993, 1994) dans l'univers francophone. Mais la valeur, en tant que notion polysémique et complexe pose de nombreux problèmes ; elle constitue une réalité plurielle à la fois donnée mais aussi construite, qui nécessite de comprendre son environnement.

A) Présentation de l'axiématique :

Pour Bruyat (1993, p.57), l'objet scientifique étudié dans le champ de l'entrepreneuriat est le dialogique individu / création de valeur ; le résultat (la création, par exemple) et le sujet (l'entrepreneur) sont inséparables, ce qui est considéré comme le lien entre l'individu entrepreneur et ce qu'il accomplit qui est important (Baronet, 1996). Pour Bruyat (1993) toute activité créatrice de valeur (au niveau de l'environnement) impliquant un individu (ou un groupe d'individus) participe au champ de l'entrepreneuriat. Il nous propose d'appréhender un système entrepreneurial, où cette dialogique Individu/création de valeur interagit avec son environnement dans un processus évolutif au fil du temps (Bruyat et Julien, 2001).

B) Domaines et limites d'applicabilité :

Il y a deux dimensions qui permettent d'identifier les domaines et les limites d'applicabilité sont :

➤ La dimension Création de valeur.

Concernant la dimension création de valeur nouvelle, (Bruyat et Julien, 2001) propose de prendre appui sur la vision de l'économie néoclassique selon laquelle la valeur s'exprime à travers l'échange et donc à travers le prix qui s'établit sur le marché. Selon ces auteurs, le champ de l'entrepreneuriat est alors concerné exclusivement par le secteur marchand, c'est-à-dire le secteur privé, mais aussi les organismes à but non lucratif et les coopératives qui

³⁵ Erika FLAHAULT, Henry NOGUES, Nathalie SCHIEB-BIENFAIT(2011), France, « économie sociale et solidaire » nouvelles pratique et dynamique territoriale, p 100

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

agissent dans le secteur privé, ainsi que la partie du secteur public dont les activités sont concernées pour leur part principale par la vente de produits ou de services sur le marché. Cette vision de la valeur, en tant que valeur marchande, laisse peu de place à d'autres dimensions de la valeur ; or précisément l'activité des organisations de l'ESS repose sur la production d'une utilité sociale (valeur sociale et/ou sociétale).

➤ **La dimension Individu :**

Une manière de rendre compte des spécificités de l'entrepreneuriat en économie sociale peut être, comme le fait Meyer (2008), d'étudier les caractéristiques des entrepreneurs sociaux. Selon elle, l'entrepreneur social doit combiner des qualités de manager mais aussi de leadership, et plus particulièrement de leadership charismatique. Cette forme de leadership possède des propriétés particulières : il est éthique, transformationnel et partagé, c'est-à-dire généré par les relations sociales. Ce dernier élément permet de rendre compte du caractère collectif de nombreuses innovations dans le domaine social. De nombreux projets entrepreneuriaux de l'économie sociale et solidaire sont collectifs par nature. Ils peuvent résulter d'un partenariat, d'une participation entre les créateurs, les délégués, les services de l'Etat, les milieux socio-économiques, les citoyens et les utilisateurs. Un individu est entendu au sens de Corps organisé vivant d'une existence propre et qui ne saurait être divisé sans être détruit. Si cette approche est séduisante et permet d'intégrer les phénomènes d'émergence organisationnelle reposant sur le travail d'une équipe entrepreneuriale, elle laisse peu de place à l'entrepreneuriat collectif.

1-5-2 Le paradigme de l'innovation

Selon Schumpeter, on dispose d'une construction théorique de l'entrepreneur, où la fonction de celui-ci réside dans l'innovation.

A) Présentation de l'axiomatique :

Ce paradigme de l'innovation est ancré dans l'économie par la figure de Schumpeter. Cependant sa vision de l'entrepreneur se distingue de celle du reste de l'école autrichienne. Acteur du retour à l'équilibre pour Kirzner, l'entrepreneur est un facteur de déséquilibre pour Schumpeter. Il est le moteur de l'évolution économique par son action d'innovation.

B) Domaines et limites de validité :

Certains auteurs comme Young (1983) définissent l'entrepreneuriat en ESS par référence à l'innovation ; l'entrepreneur social étant alors un entrepreneur innovant non lucratif. Ses innovations se distinguent des innovations techniques ou technologiques par leur

nature sociale, et se montrent dans des directions variées. Elles sont animées par des acteurs déviants vis-à-vis des règles et des normes (Alter, 2002), ces acteurs variés, privilégient des processus de coopération, de coproduction notamment avec les usagers/consommateurs pour prévenir et résoudre des problèmes sociaux, introduire des changements sociaux, voire sociétales en mettant en cause les normes et les règles dominantes. Dans ce cadre paradigmatique, on pourrait alors s'intéresser à identifier les formes d'innovations et les processus d'innovation au sein de l'économie sociale.

1-5-3 Le paradigme de l'opportunité d'affaires.

Ce paradigme est fondé sur la notion d'opportunité entrepreneuriale qui est :

A) Présentation de l'axiomatique :

Contrairement aux théoriciens néoclassiques qui étudient les comportements des agents et des firmes lorsque le marché est à l'équilibre, les économistes de l'école autrichienne se situent dans le cadre d'un « processus de marché » qui vise à retourner à cette situation d'équilibre (Prouteau et al. 2007). L'entrepreneur est en effet celui qui par son attention va dévoiler des opportunités de profit non encore mises à jour puis décider de les exploiter par lui-même (Kirzner, 1979).

B) Domaines et limites d'applicabilité du paradigme :

C'est à partir des problématiques majeures que sont le processus de décelée et d'évaluation des opportunités que nous avons choisi de synthétiser notre analyse des limites d'applicabilité de ce paradigme à l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire.

➤ Le processus de découverte des opportunités

Comme le notent Prouteau et al. (2007), des auteurs comme Kirzner ou Casson, même s'ils situent clairement leur réflexion dans le cadre d'activités de marché et de la recherche du profit, n'ont pas fermé la porte à un renforcement du domaine d'accessibilité de leurs travaux à d'autres champs. Ainsi, pour Boutillier (2008), ce qui caractérise l'entrepreneur, qu'il soit qualifié de social ou non, est qu'il doit faire preuve de vigilance. D'entrepreneur à entrepreneur social, les différences pourraient être très délicates, et se résumer parfois en termes d'opportunités d'investissement. Dit autrement, l'entrepreneur social serait celui qui détecterait des opportunités particulières que ni le marché ni l'Etat ne sont capables de les prendre en main. Ainsi, la vigilance des entrepreneurs sociaux les amènerait à découvrir des besoins non explorés par le marché parce que l'entrepreneur capitaliste n'y trouve pas une

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

source suffisante de profit (échec de marché) ou laissés en friche par l'Etat (insuffisance publique).

➤ Le processus d'évaluation des opportunités

Comme le notent Verstraete et Fayolle (2005) l'opportunité est considérée, avant tout, comme une source de profit rendue possible par l'existence d'une demande solvable et de ressources requises disponibles. N'ayant pas pour but unique et ultime cette génération de profit à titre privé, les projets de l'économie sociale et solidaire en seraient exclus. Pour Boutillier (2008), ce qui distingue les entrepreneurs sociaux de l'activité sociale par exemple Citroën ou des Michelin est que ces dernières se présente d'emblée comme une activité économique dont la finalité est le profit. Ce qui n'est pas le cas de l'entrepreneur qui se déclare social et qui place (tout au moins dans son discours) l'objectif du profit comme secondaire, voire marginal, au regard des objectifs sociaux qu'il s'est fixé.

1-5-4 Le paradigme de la création d'une organisation

Cette approche a émergé au cours de la période 1984-1990, avec notamment les contributions de chercheurs comme Gartner (1988, 1990), Carland (1984).

A) La présentation de l'axiomatique :

Ce courant, impulsé par Gartner (1985) défend l'idée que l'entrepreneuriat est la création de nouvelles organisations. Dans cette approche, l'étude de l'entrepreneuriat porte sur la naissance de nouvelles organisations, c'est-à-dire sur les activités permettant à un individu de créer une nouvelle entité.

B) Domaines et limites de validité :

L'intérêt de l'étude de la phase d'émergence réside surtout dans l'étude de la manière dont le projet est co-construit puis poursuivi. L'utilité sociale se définit alors par la manière dont est mise en œuvre l'activité. Par ailleurs, on sait (et l'on a déjà rappelé) que les associations, ayant difficilement accès au financement bancaire classique, sont fortement sous-capitalisées, ce qui nuit à leur stabilité et leur développement.

1-6 La finance solidaire :

Les Finances solidaires sont un ensemble d'organisations qui appliquent au secteur financier les principes de l'économie sociale. Elles font partie des finances éthiques puisqu'elles appliquent des règles morales aux opérations financières (tel les principes de solidarité, de subsidiarité).

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

Il s'agit d'organismes de financement à statuts typiques qui fournissent des prêts ou des collaborations en capital à d'autres structures de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, etc.), ou encore à des personnes exclues des circuits bancaires et financiers classiques. Elles reçoivent l'épargne de personnes souhaitant que leurs fonds soient placés dans une démarche de solidarité, et acceptant d'en retirer une rémunération un peu moins élevée.

Les finances solidaires doivent être distinguées de l'investissement socialement responsable (ISR), nettement moins exigeant et quantitativement beaucoup plus développé, qui consiste à sélectionner les entreprises cotées auxquelles on prête son épargne en fonction du respect de critères minimaux de responsabilité sociale. Elles se distinguent également du microcrédit en insistant sur la destination collective et non pas individuelle de l'épargne collectée. La meilleure définition de l'objectif des finances solidaires est qu'elles cherchent à augmenter le capital social de ses destinataires. Le microcrédit se base sur une notion d'échelle "micro", et non de qualité "solidaire", et se contente parfois d'être un palliatif individuel à l'exclusion du système bancaire traditionnel.

1-7 Micro finance :

La micro finance désigne l'offre de produits et services financiers aux populations pauvres, exclues des systèmes financiers traditionnels. Si le microcrédit est la dimension la plus connue de la micro finance, celle-ci comporte toutefois une vaste gamme de produits et services, aussi indispensables que le compte courant, l'épargne, les transferts de fonds, ainsi que l'assurance. C'est le professeur Yunus, créateur de la Grameen Bank au Bangladesh et prix Nobel de la Paix en 2006 qui popularise au niveau international le microcrédit puis la micro finance, à partir de la fin des années 1970, début des années 1980. Toutefois, il existait auparavant d'autres formes de « micro finance » mais qui n'en portaient pas le nom : c'est par exemple le cas des « tontines ». Sous cette impulsion, de nombreux Institutions de Micro-Finance (IMF) commencent à éclore dans les pays en voie de développement. Aujourd'hui on estime à 10 000 le nombre d'IMF dans le monde. A l'heure actuelle, seules 2% des IMF sont estimées pérennes (au sens de profitables). .

Au sein des IMF, il faut distinguer :

- les IMF organisées sous forme coopérative et qui fonctionnent en priorité avec les dépôts de leurs membres,

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

- les IMF rattachées à des ONG qui travaillent essentiellement avec des subventions ou des prêts.
- Les banques de micro financé qui sont refinancées aux conditions du marché ou à des taux négociés et qui peuvent également, si elles sont autorisées à le faire, collecter des fonds auprès de leurs membres.

Pour conclure cette section on dira que l'économie sociale n'est pas seulement productrice de lien social, mais plus largement d'échange, et donc de développement. L'économie sociale et solidaire peut être actrice du développement local, promotrice et productrice à cette échelle de proximité de liens de solidarité, de coopération, de mises en relation et en réseaux. Elle a en même temps à inscrire cet espace local dans des réseaux plus vastes, régionaux, nationaux, européen, mondiaux, à le relier à la planète tout entière.

L'ESS représente sans conteste une véritable opportunité en faveur du développement économique et social en Algérie. Elle a longtemps peiné à trouver sa place en raison du rôle prépondérant de l'Etat dans l'économie et de la faible culture entrepreneuriale. Depuis les années 1990, le mouvement associatif algérien a connu un déploiement important à la faveur de l'ouverture à la liberté d'associations et de la parution de la loi de 1990. L'économie mutualiste, pour sa part, s'organise avec la création en 2010 du Comité National des Mutuelles.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

Section 2 : Emergence de l'entrepreneuriat sociale et solidaire

Depuis une vingtaine d'année, une nouvelle manière d'entreprendre se développe partout dans le monde, qui conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale, et qui ouvre des voies prometteuses dans le combat contre les problèmes majeurs de nos sociétés : l'entrepreneuriat social. Le phénomène, mondial, semble dessiner un nouveau modèle, hétérogène, qui emprunte à la fois au secteur « non profit » traditionnel et aux pratiques du « business » ancrées sur le marché, afin d'apporter des réponses nouvelles et durables aux problèmes sociaux et environnementaux.

L'entrepreneuriat sociale s'inscrit au cœur même de la société avec pour priorité se créer de la valeur sociale, porté par une vision humaniste de l'économie, il propose des réponses entrepreneuriales et pragmatique aux besoins des citoyens tel que l'emploi ; santé ; éducation ; etc.

2-1 L'entrepreneuriat sociale :

Dans ce contexte, l'entrepreneuriat social joue un rôle particulièrement important par la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes répondant à des problèmes sociaux, tout en mobilisant les citoyens dans ce processus.

2-1-1 Historique de l'entrepreneuriat social :

A) La notion apparaît en Amérique du Nord, mettant en avant l'entrepreneur :

C'est aux États-Unis, que l'entrepreneuriat social est lancé en 1993 par la Harvard Business school.

B) L'entrepreneuriat social en Europe s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire :

En Europe, l'entrepreneuriat social prend racine dans l'économie sociale, et sa tradition coopérative au début des années 1990, sous une impulsion d'abord italienne. En 1991, dans un contexte de récession économique, l'Italie crée un statut spécifique de « coopératives de solidarités sociales » qui se développent rapidement afin de répondre à des besoins non ou mal satisfaits par les services publics.

De nouvelles dynamiques entrepreneuriales à finalité sociale émergent à partir de cette période dans d'autres pays européens :

- Création de nouveaux statuts (Italie, Belgique, Finlande, Portugal, France...)
- Création de nouveaux dispositifs d'appui (incubateurs, fonds...)

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

- Apparition de nouveaux réseaux fédérant les entreprises sociales (Social Enterprise fusion au Royaume-Uni, Mouvement des entrepreneurs sociaux en France...)
- Essor de secteurs dynamiques (environnement, insertion, services de proximité, équitable, bio...)
- Intérêt pour le sujet du système éducatif, des médias, d'institutions internationales comme l'OCDE.

C) L'entrepreneuriat social se développe sur tous les continents

Dans les pays en développement, l'entrepreneur social, inventeur du microcrédit pour créer des activités économiques considérées comme un moyen efficace de lutter contre la pauvreté. Des entreprises sociales et/ou communautaires se développent aussi en Amérique latine, soutenues, comme au Mexique, par des politiques et des financements publics³⁶.

2 1-2 Définitions de l'entrepreneuriat social :

Comme il faut s'y attendre avec un concept en émergence, plusieurs définitions de l'entrepreneuriat social existent dans la littérature (Brouard et Larivet, 2009; Bacq et Janssen, 2008), et aucune n'est unanimement acceptée.

« Toute activité privée d'intérêt général organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place, par la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage »(OCDE)

« Un processus consistant en l'utilisation innovante et la combinaison de ressources pour explorer et exploiter des opportunités qui visent à catalyser un changement social en pourvoyant aux besoins humains basiques d'une manière durable. » (Mair et Marti, 2004)

L'entrepreneuriat social renvoie, dans son acception la plus large, aux initiatives privées innovantes ayant pour objectif de répondre à des besoins sociétaux qui ne sont satisfaits ni par la logique de marché ni par l'action publique. La dimension d'innovation peut concerner la forme de la réponse apportée à un problème sociétal.

³⁶ NOYA Antonella. Entrepreneuriat social : définitions et conditions de développement. L'entrepreneuriat social en France, réflexions et bonnes pratiques, Centre d'analyse stratégique, rapport n°56. Paris : Direction de l'information légale et administrative, 2013, p15.28 Disponible sur : http://urbamet.documentation.developpementdurable.gouv.fr/documents/Urbamet/0311/Urbamet-0311918/IA52322_OUV000010055.pdf consulté le 10/09/2015.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

2-1-3 Les grands traits de l'entrepreneuriat social : pas met dan la table

L'entrepreneuriat social est plus l'affaire d'un état d'esprit particulier, d'une manière d'entreprendre différemment et de penser autrement. S'il peut se concrétiser de bien différentes manières, certains grands traits de l'entrepreneuriat social peuvent être identifiés.

A) Une finalité sociale supérieure à la finalité économique

Une chose est partagée unanimement : la caractéristique primordiale de l'entrepreneuriat social, réside dans le fait que la création durable de valeur sociale est la vocation principale et la justification de l'entreprise sociale Mair et Marti : « exploiter des opportunités qui visent à catalyser un changement social » ; Social Enterprise : « activité commerciale ayant essentiellement des objectifs sociaux ». La logique économique et l'esprit de l'entreprise ne sont que des moyens mis au service de cette mission sociale : le profit n'est pas sa motivation principale. La poursuite d'un progrès social, de l'amélioration des conditions de vie d'un groupe de personnes, peut prendre des formes bien différentes.

B) La recherche d'une pérennité et d'une efficacité économique

L'entrepreneuriat social cherche généralement à s'affranchir d'une dépendance aux dons ou aux subventions publiques et/ou adopte une démarche proche de l'entrepreneuriat classique ; OCDE : « organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale » ; Mair et Marti : « utilisation innovante et la combinaison de ressources ». Quand bien même les sources de revenus sont uniquement des dons privés ou des subsides publics, l'entrepreneur social cherchera à les pérenniser au mieux, à en assurer la durabilité par diverses manières (exemple : dons réguliers plutôt que ponctuels, etc.). Cette recherche de viabilité se concrétise également par l'adoption, dans l'entrepreneuriat social, de méthodes propres à l'entreprise classique, afin d'être aussi efficace, aussi opérationnel, aussi réactif que dans le secteur économique traditionnel. Au même titre que l'entrepreneur classique, l'entrepreneur social supporte des risques économiques liés à son activité.

C) La recherche d'un changement systémique et profond

Très affirmée dans la vision de l'entrepreneur social par Ashoka ou d'autres fondations, la recherche d'un changement systémique et profond est aussi caractéristique de l'entrepreneuriat social, Mair et Marti : « exploiter des opportunités qui visent à catalyser un changement social en pourvoyant aux besoins humains basiques d'une manière durable ». En effet, l'idée est que l'entrepreneur social identifie un blocage, un problème, dans la société et cherche de nouvelles solutions pour en venir à bout en profondeur et de manière durable.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

L'entrepreneur social s'affiche moins comme un réparateur que comme quelqu'un qui va modifier le système en profondeur. Concrètement cela veut dire qu'il s'attaquera plus volontiers aux causes des problèmes, des blocages, qu'aux symptômes de ceux-ci. Porteur d'une vision de la société, l'entrepreneur social cherchera à la faire partager par le plus grand nombre, à provoquer un véritable changement dans le domaine.

D) L'initiative entrepreneuriale, l'innovation et l'adaptation comme facteurs majeurs du changement social

Notons que le terme d'entrepreneur n'est pas anodin dans celui « d'entrepreneur social : au même titre que l'entrepreneur, celui-ci prend des risques économiques, il innove, et s'implique personnellement dans son projet (Drayton : « nouvelle idée puissante », « créativité »; OCDE : « démarche entrepreneuriale », « solutions innovantes » ; Mair et Marti : « utilisation innovante et la combinaison de ressources pour explorer et exploiter des opportunités »).

Comme les entrepreneurs traditionnels, les entrepreneurs sociaux identifient et saisissent des opportunités : ils ne sont pas seulement animés de bons sentiments mais identifient un moyen concret de changer les choses. Enfin, dans la notion d'entrepreneuriat social, comme celle de l'entrepreneuriat tout court, la dimension de l'innovation est très présente. Les entrepreneurs sociaux font preuve d'imagination et de créativité pour apporter des réponses innovantes aux problèmes qu'ils combattent.

2-1-4 Les caractéristiques de l'entrepreneuriat social :

Pour identifier les caractéristiques de l'entrepreneuriat social, combinaison de quatre dimension d'où :

Deux sont fondamentale :

- La dimension entrepreneuriale : les entreprises sociales résultent d'initiatives privée, menée par les dirigeant soucieux d'agir au service de l'intérêt collectif, qui prennent des risques et recherchent un modèle économique viable. Elles sont pleinement inscrites dans l'économie de marché, cependant elles considèrent que le profit n'est pas une fin en soi mais bien un moyen au service d'un projet social.
- La dimension sociale : les entreprises sociales ont un but social ou environnemental explicite, qui peut être la création d'emplois, l'éducation, la fourniture d'un service à des populations exclue...leurs profits sont principalement réinvestis dans le but d'attendre leur objectif social.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

Deux sont complémentaires :

- La dimension « démocratique : les entreprises social tendent vers la participation des parties prenantes concernées par le projet (salariés, utilisateurs, clients, communauté local plus large dans laquelle elles inscrivent leurs impacts sociaux, environnementaux et économique).
- La dimension innovation : l'entrepreneuriat social est souvent associé à l'idée d'innovation dans l'offre de bien ou service, dans la création de valeur économique et social, dans le modèle économiques et a la mobilisation des ressources, dans les partenariats ou dans le management.

Au final l'entrepreneuriat social recouvre l'ensemble des initiatives économiques dont la finalité principale est sociale ou environnementale et qui réinvestissent la majorité de leurs bénéfices au profit de cette mission.

2 1-5 Définitions de l'entrepreneur social :

Pour Hayek (2006), l'entrepreneur ne prend pas de décisions dans un environnement économique transparent. Au contraire, car « la connaissance qu'un esprit individuel manipule consciemment n'est qu'une faible partie de la connaissance qui à tout moment contribue au succès de son action »³⁷.

Dans l'économie sociale de A à Z (2006, p. 86), M.-C. Pache définit l'entrepreneuriat social « l'entrepreneur social en distinguant trois types de définition : en premier lieu la définition de la Caisse des Dépôts et Consignations et de l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques, qui « renvoie aux initiatives qui s'appuient (au moins en partie) sur des activités commerciales, ancrées dans le marché, pour prendre en compte la fragilité humaine ou le lien social » ; en deuxième lieu la définition de l'ESSEC « renvoie plus largement aux initiatives privées au service de l'intérêt général, adoptant une démarche innovante, inventant de nouvelles réponses aux problèmes sociaux, de nouvelles manières de mobiliser des ressources, adoptant certaines méthodes utilisées dans la sphère capitaliste afin de servir une mission sociale ; en troisième lieu enfin celle de l'association internationale Ashoka qui

³⁷Erika FLAHAULT, Henry NOGUES, Nathalie SCHIEB-BIENFAIT(2011), op.cit, p33

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

repose sur l'activité de quelques entrepreneurs sociaux considérés comme exceptionnels parce que capables de révolutionner l'approche d'un problème social »³⁸.

Selon J. A. Schumpeter (SCHUMPETER, 1935) : « l'entrepreneur a pour fonction d'innover, pour ce faire il réalise de nouvelles combinaisons de facteurs de production, et met à disposition de tous les budgets, des produits nouveaux que les monarques les plus puissants d'autrefois ne pouvaient imaginer. L'entrepreneur, pour reprendre la définition de J.-B. Say, est l'intermédiaire entre le savant qui produit la connaissance et l'ouvrier qui l'applique à l'industrie »³⁹.

Donc l'entrepreneur social consiste à créer une activité économique viable pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux (accès aux soins, aux énergies, ou au logement, gâchis à grande échelle, résoudre le chômage de longue durée, mettre en place des circuits courts bio, aboutir à une croissance verte, etc.)

Les différents secteurs d'activités où ses entrepreneurs créent leurs entreprises sont les suivants : agriculture et pêche, bâtiment et travaux publics, commerce équitable, culture, insertion par l'activité économique, environnement, collecte et recyclage de déchets, lien inter générationnel, temps de vie, formation, emploi, services aux entreprises, handicap, internet et utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, logement social, reprise d'entreprise, restauration, services à la personne, tourisme, transports.

Ces activités sont créées dans le cadre associatif (association Loi 1901) ou bien il s'agit d'entreprises au sens capitaliste du terme, généralement des SARL. Elles sont aussi étroitement canalisées par la définition de normes de qualité. C'est notamment le cas des services à la personne.

2-1-6 L'entrepreneuriat social : être socialement utile :

Ces différentes expériences sont très largement liées au contexte économique et social propre à chaque époque. Insertion sociale, biodiversité, commerce équitable, ces termes qui sont depuis plusieurs années à l'origine de nombreuses initiatives d'entreprises sociales, étaient absents des préoccupations des entrepreneurs des trente glorieuses, période marquée par un taux de croissance rapide et par une énergie bon marché. La question écologique

³⁸ <https://www.cairn.info/revue-innovations-2009-2-page-115.htm>, article aux origines de l'entrepreneuriat social, consulté le 22/09/2015

³⁹Erika FLAHAULT, Henry NOGUES, Nathalie SCHIEB-BIENFAIT(2011),op cit p32

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

n'était pas officiellement à l'ordre du jour. Il en va de même pour les entreprises de service à la personne. C'est aussi parfois parce que l'entrepreneur a été confronté à un problème spécifique qu'il est amené à créer une entreprise œuvre sociale, est à l'heure actuelle (dans un contexte de croissance économique lente et d'énergie chère).

2-1-7 L'entreprise sociale :

L'entreprises sociales peuvent être définies comme « des entreprises à finalité sociale, sociétale ou environnementale et à lucrativité limitée. Elles cherchent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance. »⁴⁰. Selon la tradition, les projets d'entreprise étaient fondés suivant un ou deux modèles d'affaires dichotomiques. Soit une entreprise commerciale était lancée pour maximiser le rendement financier, ou un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif était créé, pour maximiser le rendement social et environnemental. Mais les temps ont changé et, par conséquent, les entreprises ont modifié leurs manières de faire des affaires. La sensibilité croissante des consommateurs envers les problèmes sociaux, le sens des responsabilités accru des entreprises et une réglementation gouvernementale plus sévère ont favorisé l'émergence d'un nouveau continuum de modèles d'affaires⁴¹.

2-1-8 Les points de divergence et convergence entre entrepreneuriat social et économie social et solidaire :

L'entrepreneuriat social a été popularisé Mohammed Yunus, pionnier du micro-crédit au Bangladesh⁴². Une entreprise sociale peut prendre tout statut et se développer dans tout secteur d'activité. Les points communs que l'on peut retrouver entre l'ESS et l'entrepreneuriat social se retrouvent au niveau des fondamentaux d'égalité et de liberté :

- gestion démocratique, selon le principe « une personne, une voix » ;
- juste répartition des richesses créées ;
- autonomie de gestion ;

⁴⁰ <http://mouves.org/l-entrepreneuriat-social/definition-de-lentreprise-sociale-au-sens-du-mouves-mouvement-des-entrepreneurs-sociaux>, consulté le 22/09/2015

⁴¹ <http://www.futurpreneur.ca/fr/resources/social-purpose-business/articles/what-is-social-purpose-business/#sthash.g5mGX2xE.dpuf>, consulté le 23/09/2015.

⁴² LAMARCQ Laëtitia. (2007), Qu'entend-on réellement par "entrepreneur social"? L'Entrepreneuriat social : vers un management alternatif. Insite.coop, http://ns39179.ovh.net/~cresguide/IMG/pdf/Memoire_EntrSocial-2.pdf consulté le 23/09/2015

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

Toutefois, l'entrepreneuriat social se distingue de l'ESS dans sa nature même : l'ESS a une dimension historique et politique, alors que l'entrepreneuriat social est pragmatique⁴³.

Un autre point de divergence se retrouve au niveau des statuts : alors que l'ESS se limite aux associations, mutuelles et coopératives, les entreprises sociales peuvent avoir tout type de statut, même des statuts de sociétés de capitaux (SA, SARL).

L'entrepreneuriat social est inscrit dans le capitalisme, ce qui n'est pas incompatible avec sa finalité sociale. Le capitalisme, d'après la définition de Max Weber, revient à créer des richesses par le travail. A l'inverse, l'entrepreneuriat social relève d'une démarche inclusive : il intègre les personnes en marge dans la société, et si le profit est une condition nécessaire à la pérennité des entreprises sociales, il n'est pas une fin en lui-même. L'entrepreneuriat social est à considérer comme une évolution du capitalisme.

Tableau 1 : Comparaison entre l'entrepreneuriat classique et l'entrepreneuriat social

	Entrepreneuriat classique	Entrepreneuriat social
Mission sociale	Il peut exister une conscience des enjeux sociaux et environnementaux et une volonté d'être socialement responsable, mais ce n'est pas la mission principale de l'entreprise. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) qui appréhende les enjeux de développement durable en prenant en compte les différentes dimensions – sociale, écologique, économique et de gouvernance – des organisations sont à distinguer de l'entrepreneuriat social.	La mission sociale est centrale : c'est la raison d'être de l'organisation.
Création de valeur économique	Dès le début de la théorisation de l'entrepreneuriat (Say), la création de valeur économique est centrale. Il y a	La recherche de revenus est de profits n'est qu'un moyen mis au service de

⁴³ Idem avec 18

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

	création de valeur à partir du moment où l'on vend plus cher que ce que nous a coûté la production. L'entrepreneur cherche à réaliser des profits, voire souvent à les maximiser.	la mission sociale de l'entreprise pour la financer et/ou assurer une pérennité en construisant un modèle viable et financièrement autonome. En aucun cas le but n'est de maximiser les profits
Agent du changement	L'entrepreneur est un agent du changement : dans l'approche Schumpétérienne, il réforme ou révolutionne les modes de production par une combinaison nouvelle des ressources, c'est un acteur du développement économique.	L'entrepreneur social est aussi un agent du changement qui invente de nouvelles manières de faire, mobilise des ressources de manière innovante, mais pour donner des réponses durables et profondes à des problèmes majeurs de la société. C'est un acteur du changement social.
Identification et exploitation d'une opportunité	L'entrepreneur identifie et exploite une opportunité d'affaire, un besoin qui n'est pas encore satisfait et qui peut l'être par le marché. L'exploitation de cette opportunité est rentable.	L'entrepreneur social identifie et exploite une opportunité de progrès social, il donne une réponse à un besoin social qui n'est pas ou mal satisfait par les pouvoirs publics ou par l'économie de marché classique.
Identification et exploitation d'une opportunité	- Prise de risques mesurés, incertitude - Innovation - Engagement de l'entrepreneur et implication dans son projet - Motivation : réalisation de soi et gains financiers	-Prise de risques mesurés, incertitude -Innovation Engagement de l'entrepreneur et implication dans son projet - Motivation : réalisation de soi et volonté d'entraîner un progrès dans la société, d'avoir un impact social. -Sensibilité particulière aux

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

		problèmes sociaux, recherche d'une société meilleure, motivation liée généralement à son propre vécu.
--	--	---

Source : BROSSARD. J (2009-2010) « Le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur sociale » , Mémoire de fin d'études, Rouen Business School Non confidentiel

Tableau 2 : -Comparaison entre les types d'entrepreneurs

	Entrepreneurs sociaux	Entrepreneurs économiques
Forces	expérience collective	habileté et énergie personnelle
Accent	développement de capacités	gain financier
Perspective Temporelle	long terme	court terme
Étendue des produits et services	limitée par vision	aucune limite
Bénéfices	le profit est un moyen	le profit est une fin
	Réinvestissement	distribution aux actionnaires
Risques	actifs de l'organisation, image et confiance	actifs personnels et des investisseurs
Autonomie	rendre l'organisation non dépendante de donateurs	prendre sa destinée en main plutôt que de dépendre d'un employeur

Source : National Center for Social Entrepreneurs (2001, p. 5)

2-2 L'entrepreneuriat solidaire :

Après avoir exposé l'entrepreneuriat sociale nous passons à l'entrepreneuriat solidaire qu'il faut définir et montrer son importance et de présenter l'entrepreneur solidaire.

2-2-1 L'entrepreneur solidaire est d'abord un entrepreneur :

Si les motivations à la création d'une entreprise solidaire sont diverses, par conséquent ces entrepreneurs d'un autre genre ont un esprit d'initiative remarquable. Ils vont prendre des risques comme toute entreprise traditionnelle non pour leur intérêt particulier, mais dans

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

l'optique de servir les autres. C'est ainsi que Dennis Young dresse le profil des entrepreneurs dans les domaines sociaux :

- L'entrepreneur artiste correspond à l'entrepreneur qui retire une satisfaction du fait de la création de sa propre structure car il l'aperçoit comme le produit de sa création ;
- L'entrepreneur professionnel est une personne compétente dans un domaine technique ou intellectuel donné et qui voit sa création d'entreprise prolonger sa réflexion et la mise en œuvre de ses idées ;
- L'entrepreneur croyant est dévoué à sa cause, dans cette optique il va créer une structure ;
- L'entrepreneur chercheur voit dans la création d'une entreprise le moyen de s'affirmer et de dépasser des insatisfactions de sa vie présente ;
- L'entrepreneur indépendant crée son entreprise pour être autonome et pour ne pas partager son autorité ;
- L'entrepreneur conservateur devient entrepreneur par fidélité à l'organisation à laquelle il appartient ;
- L'entrepreneur chercheur du pouvoir devient entrepreneur parce qu'il aime gravir les échelons ;
- Et enfin l'entrepreneur chercheur de revenu, dont la motivation est pécuniaire.

Mais la prise de risque en économie solidaire, c'est aussi s'engager dans une démarche caractérisée par des valeurs et une éthique et donc le souci de répondre à des besoins collectifs. En effet, développer un projet d'insertion par l'activité économique demande des motivations particulières. Il faut avoir une sensibilité particulière face à l'injustice ou au malheur provoqué chez les autres. Par ailleurs, il faut devenir un entrepreneur humaniste, c'est-à-dire réinsérer les populations dans la dignité et à développer leur autonomie.

L'entrepreneur de l'économie social produira des biens et services différents et de manière « alternative », l'entrepreneuriat, qu'il soit traditionnel ou solidaire, met en relation l'individu et la création de valeur. Mais l'entrepreneuriat traditionnel cherchera une création de valeur monétaire tandis que l'entrepreneuriat solidaire cherchera une plus value sociale dans la réalisation de ses objectifs. En outre, l'entrepreneuriat dans l'insertion par l'activité économique à une dimension politique, il s'inscrit donc avant tout dans le développement d'un projet de société plus juste et solidaire. Enfin, la compétence et la formation dans le champ de relations humaines est un atout non négligeable pour aboutir dans un projet social.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

2.2.2. Les compétences clés de l'entrepreneuriat solidaire :

Si nous comparons les compétences de l'entrepreneuriat classique et celles de l'entrepreneuriat social et solidaire, nous remarquons qu'il existe à ce jour peu de référentiels concernant le second. Les principales compétences rattachées aux fonctions entrepreneuriales peuvent être regroupées en trois pôles : 1) les compétences entrepreneuriales (identification des opportunités d'affaires, élaboration, développement et mise en œuvre du plan d'affaires) ; 2) les compétences managériales (leadership, capacités de communication, management des personnes) ; 3) les compétences fonctionnelles (gestion, marketing/vente, GRH, gestion financière) (Chandler et Jansen, 1992 ; Belley, Dussault et Lorrain, 1998). Pour les compétences propres à l'entrepreneuriat social sont de nombres deux tel que, le référentiel européen de l'entrepreneur social retient quatre pôles de compétences qui doivent répondre à une finalité d'emploi fondée sur les valeurs de l'ESS :

- la capacité de veille stratégique et promotionnelle ;
- la définition interactive et démocratique des orientations associant les parties prenantes ;
- l'élaboration, la gestion et le contrôle des projets/activités à valeur ajoutée sociale;
- un management collégial des ressources humaines.

Et le rapport de Hamon et al. (2010) dresse une liste de 17 compétences clés en ESS regroupées en quatre grandes catégories :

- les savoirs : connaissance du secteur et des politiques publiques, connaissances juridiques, recherche d'information (savoir utiliser les nouvelles technologies pour s'informer et communiquer) ;
- les savoir-faire : management (gestion d'équipe, de conflits, de personnes), gestion et analyse financière, méthodologie de projet, management horizontal (bénévoles et salariés), polyvalence, maîtriser les différentes étapes de la GRH (du recrutement à la gestion du personnel), intégrer le développement durable ;
- les savoir-être : capacité d'écoute, capacité à trouver sa place dans un projet, communication institutionnelle et interne, efficacité ;
- les savoir-évoluer : adaptabilité (gestion du stress, formation tout au long de la vie), aptitude à l'innovation.

Les compétences des entrepreneurs solidaires selon le collectif Mesclun :

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

- Ressources humaines : s'organiser en collectif : partager une vision globale et impulser une coordination. Coordonner les emplois et les compétences. Mettre en place la gestion administrative et juridique des emplois et compétences ;
- Gouvernance : Organiser la gouvernance de la structure. Organiser la gouvernance par projet. Mutualiser les ressources (matérielles et immatérielles) ;
- Communication externe : Faire connaître la structure. Inscrire la structure dans une dynamique de réseaux et de partenariats ;
- Veille : Exercer une veille sur les besoins des clients, des usagers, des bénéficiaires ; sur les politiques publiques et les dispositifs de financement ; sur les offres des fournisseurs ; exercer une veille juridique (activité, RH, fiscalité, subventions) ;
- Gestion administrative et économique : Gérer administrativement et juridiquement la structure. Maîtriser la gestion financière. Gérer la trésorerie ;

2-3 L'entrepreneuriat social et solidaire en Algérie :

On peut distinguer trois phases de développement. Historique des pratiques traditionnelles d'inspiration religieuse ou communautaire, comme la Touiza. Du développement de formes mutuelles et coopératives (agricoles notamment), souvent dans le sillage du déploiement de l'Etat au XXème siècle et sous son contrôle. La plus récente : l'émergence d'initiatives économiques de la société civile, plus indépendantes de l'Etat, plus innovantes aussi, portées par une nouvelle génération soucieuse d'impact social et d'efficacité.

Leurs secteurs de prédilection : entrepreneuriat rural et agricole, recyclage des déchets, tourisme éco-solidaire, commerce bio et équitable, énergies renouvelables, santé, etc.

Quelques exemples : Bionoor (Algérie, agriculture biologique et reforestation, 100 tonnes de dattes bio / an, 50 000 arbres plantés d'ici 2015).

Des dispositifs dédiés à l'entrepreneuriat social et solidaire se mettent en place : un « Social Entrepreneurship Center » s'est lancé en Algérie, les événements et concours sur le sujet se multiplient et un incubateur social, inspiré du réseau international The Hub, est en projet sur Alger. L'association Touiza solidarité œuvre également à l'essor de l'économie solidaire en Algérie, notamment en faveur de l'emploi des jeunes et des femmes en milieu rural⁴⁴.

⁴⁴ <http://www.djazairess.com/fr/maghrebemergent/13583> consulter le 26/09/2015.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

En conclusion de cette section il faut dire que l'entrepreneuriat sociale et solidaire c'est entreprendre autrement et cette entrepreneuriat ne cesse pas d'émerger que soit dans le monde entiers et surtout dans les pays sous développer et cella par la sensibilisation à l'importance de secteurs sociale dans notre vie et aussi le secteur solidaire qui donne la chance à la création des entreprises solidaire dans un but sociale, environnementale et création d'emploi durable.

En remarque en Algérie que l'entrepreneuriat social est presque inexistant que par la solidarité de l'Etat c'est-à-dire de mettre en ouvre des dispositifs qui sensibilise de l'importance de ce type d'entrepreneuriat qui rend les gens plus conscients de l'importance de secteur social.

Section 3 : Mobilisation des femmes entrepreneurs dans le contexte sociale

Le monde de l'innovation et de l'entrepreneuriat est un monde dans lequel les femmes sont faiblement représentées. Depuis les années 90, de nouvelles façons d'entreprendre émergent. Des entrepreneurs se distinguent par leurs objectifs et leurs motivations, moins guidés par le profit que par la réponse aux besoins sociaux qu'ils apportent, ils proposent une nouvelle façon de concevoir l'entreprise, sa performance et son environnement.

L'entrepreneuriat social s'est ainsi développé à la fois au niveau théorique que pratique car l'entrepreneuriat social est presque inexistantes sur le marché que en matière de création d'emploi et de lutter contre la pauvreté et quelques projet environnementales ou les femmes ne sont pas motives dans ses projets.

3-1 L'entrepreneuriat social des femmes : trois spécificités entrepreneuriales :

L'entrepreneuriat social c'est entreprendre autrement sans la recherche de profit mais de la recherche d'intérêt sociale et l'intérêt général, dans ce contexte la femme doit montrer qu'elle est capable de prendre le risque pour créer une entreprise sociale en prenant en comptes les spécificités de cette forme d'entrepreneuriat.

3-1-1 L'entrepreneuriat social : une nouvelle forme d'entreprendre dans la société

L'entrepreneuriat social représente un mode d'entrepreneuriat de plus en plus fréquent. L'article de Zahra et al. (2009) proposent la définition suivante : l'entrepreneuriat social englobe les activités et les processus entrepris pour découvrir, définir et exploiter les possibilités afin de renforcer la richesse sociale par la création de nouvelles entreprises ou la gestion des organisations existantes d'une manière innovante.

Ce qui caractérise l'entrepreneuriat social se cristallise par la mission sociale doublée d'un fonctionnement entrepreneurial : prise de risque, besoin de rentabilisation économique pour des questions de pérennité. Ce qui fait « social » est alors cette finalité sociale de la mission et la raison d'être de l'entreprise.

3-1-2 L'entrepreneuriat féminin : des acteurs spécifiques aux comportements différents

Comme nous l'avons précisé précédemment, les femmes représentent environ un tiers des entrepreneurs mais restent peu étudiées en tant que groupe spécifique.

L'entrepreneuriat avant les années 1970 a été réserves aux genres masculins, mais il faut tenir compte de la spécificité de la femme entrepreneur, cette derniers a été toujours

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

condamné par les coutumes, la culture, par ses conditions familiales et ses enfants contrairement aux hommes.

Plus généralement, pour l'entrepreneuriat féminin, l'âge, la formation, les ressources financières sont étudiées, mais s'ajoutent également un souci plus fin porté aux situations familiale et maritale. Nikina et al. (2012) étudient le rôle du conjoint dans l'entrepreneuriat féminin au travers douze cas. Le soutien du conjoint s'exprime dans l'activité, les choix entrepreneuriaux et la vie domestique.

3-2L'intention d'entreprendre :

L'intention entrepreneuriale est un « processus cognitif qui naît avec les motivations, les besoins, les valeurs et les croyances » (Bird, 1988). De nombreux chercheurs en entrepreneuriat s'appuient sur la théorie du comportement planifié (TCP) d'Ajzen (1987, 1991) et décrivent l'intention comme un préalable à l'action (sauf pour les actions routinières), cette intention s'explique par les éléments exposés ci-après :

3-3-1 Eléments d'influence de l'intention entrepreneuriale :

L'intention synthétise la volonté d'une personne de créer sa propre entreprise. Les caractéristiques individuelles (l'âge, la personnalité, le sexe, la situation familiale) sont autant d'éléments qui rendent spécifiques le parcours de chaque entrepreneur.

L'intention entrepreneuriale peut en effet être expliquée par des caractéristiques individuelles de l'entrepreneur potentiel, par son milieu environnemental, ou encore par ses spécificités culturelles (Benredjem, 2010 in Maalej, 2013).

A) Caractéristiques individuelles :

Pour étudier l'influence de l'âge dans l'intention d'entreprendre, Tornikoski et al. (2012) testent la modélisation de la théorie du comportement planifié. Celle-ci s'articule autour de trois éléments principaux :

- L'attitude envers le comportement : cela renvoie à l'évaluation favorable ou défavorable que l'individu a envers le comportement en question.
- Les normes subjectives perçues : cet antécédent fait référence à la pression sociale que l'individu perçoit quant à l'intérêt de bien réaliser (ou pas) le comportement.
- La contrôlabilité comportementale perçue : elle renvoie à la perception de la difficulté ou, au contraire, de la capacité pour l'individu d'adopter ce comportement.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

La TCP se concentre alors sur des paramètres attachés au comportement de l'individu sans préciser l'influence de l'âge ou du sexe de l'entrepreneur.

B) Milieu environnemental :

Les variables contextuelles précisent l'environnement dans lequel agit l'acteur et influencent fortement l'intention d'entreprendre (Vesalainen et Pihkala, 1999). A ce titre, l'entourage de l'entrepreneur en devenir doit lui être favorable et posséder les ressources nécessaires pour l'aboutissement du projet (Berglann et al.2011 ; Gurel ; et Laspita et al. 2012)

On distingue généralement l'entourage familial de l'entourage amical. La figure familiale s'entend essentiellement à deux titres. D'une part, le statut professionnel des parents peut influencer l'intention entrepreneuriale. D'autre part, le statut marital. Le nombre d'enfants peut constituer un facteur également. L'importance de cette notion semble exacerbée dans le cadre de l'entrepreneuriat social dans la mesure où il nécessite de recourir à une pluralité d'organisations de nature distincte (associatives, privées et publiques), de personnes dotées de compétences et de volonté d'apport différentes. (Boncler Hlady-Rispal, 2003, p. 23).

3-2-2 Finalités

La littérature distingue ce qui pousse l'individu à agir suivant sa nature négative ou positive « push or pull ». Dans l'optique négative, l'individu est poussé (« stratégie push ») à entreprendre pour palier un manque, alléger une peine. Ce manque peut être lié à l'absence de reconnaissance ou à la discrimination, c'est le facteur du désavantage (Tisserant, 2003). Il peut également s'agir de la situation d'emploi. Le désir d'entreprendre s'explique alors par la volonté de créer son emploi et de sortir du chômage. Les recherches évoquent ici une intention entrepreneuriale très particulière et un entrepreneur contraint dont la motivation unique est de créer son propre emploi pour échapper au chômage et qui était dépourvu auparavant de projet et de désir de création. (Couteret, 2010, p.8)

Dans les finalités positives (motivations « pull », il s'agit d'une quête pour se rapprocher d'une fin profondément désirée. Les questionnaires classiques sur l'intention entrepreneuriale proposent différentes visées : le besoin d'accomplissement, la recherche d'autonomie, une certaine attitude face à la prise de risque ou encore une ambition personnelle (Slahi et Boujelbene, 2013).

Plus spécifiquement, concernant l'entrepreneuriat social, nous avons vu que la finalité sociale est au cœur des motivations de l'entrepreneur dont le projet vise à répondre à un besoin social

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

identifié. Ce sont donc ses motivations qui permettent de savoir si l'entrepreneur est social ou non. Les travaux de Gouil (1999) ont détaillé les formes de motivations spécifiques de l'entrepreneur social : une motivation de l'ordre de la compassion. La motivation à entreprendre découle du sentiment provoqué par la souffrance d'autrui, voire de la souffrance liée à l'injustice ou au malheur des autres , une motivation liée à un ordre moral, à l'affirmation et à la défense de valeurs humanistes, une motivation d'ordre politique qui cherche à participer à un projet de société plus juste et plus solidaire, Enfin, une forme de motivation plus triviale. C'est de plus en plus, la compétence, la formation, l'expertise développée dans le champ des relations humaines et du développement local, qui confortent sinon génèrent une implication dans un projet « social » et en particulier lié à l'insertion⁴⁵.

3-3 L'entrepreneuriat social chez les femmes :

L'intérêt de la femme entrepreneuriale pour l'activité sociale : est surtout motivée par des démarches personnelles ou familiales, la dimension sociale est certes présente mais se retrouve surtout par opportunisme et parce que la femme entrepreneur a tissé son activité à partir de son expérience passée, qui est souvent en lien avec les ressources humaines, l'accompagnement de l'individu, la psychologie, etc.

Les femmes, ont pour la plus part d'entre elles, mis entre parenthèse leur rêves et ambitions futures pour s'occuper de leur familles ou d'une carrière, non voulue, dans une entreprise. Dont il y a des femmes qui seront plus aptes à créer après avoir finalisé un autre type de travail à savoir l'éducation des enfants. Et d'autre, qui peuvent réaliser leurs rêves et ambition une fois que les enfants grandissent ou les femmes réalisent leurs rêves entrepreneuriaux. A ce moment précis, la femme va puiser dans ses compétences, ses expériences de femme au foyer et de sa formation pour mettre en place une structure qui est en parfaite adéquation avec ses propres besoins. Pour les plus jeunes femmes, tout est question d'opportunisme, d'expérience professionnelle et de formation. Il s'avère que les femmes juniors entrepreneurs vont créer car elles ont pressenti une opportunité d'affaire mais qui est en parallèle en adéquation avec ses aspirations sociales et personnelles.

⁴⁵ « 6 FEMMES L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL DES FEMMES DANS LES QUARTIERS : LA TRIPLE REVANCHE » , <http://www.ritm.u-psud.fr/wp-content/uploads/2014/03/Pr%C3%A9sentationTM2avril14.pdf>
consulté le 26/09/2015

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

3-4 Femmes et innovation social :

Les femmes peuvent être considérées comme acteur qui répond aux besoins sociaux par leurs projets sociaux aussi par leurs créations d'entreprise qui permet la création d'emploi qui règle les problèmes du chômage.

3-4-1 Les acteurs de l'innovation sociétale :

On peut identifier, aux côtés des citoyens, cinq grandes catégories d'acteurs impliqués dans la production d'innovation sociale, et qui coopèrent souvent au service de l'intérêt général :⁴⁶

A) Les associations :

Constituent historiquement le plus grand laboratoire d'innovations sociales. Par leur proximité avec la population, elles sont très bien placées pour détecter les besoins nouveaux et leur apporter des réponses.

B) Les fondations :

Les fondations peuvent être des fondations reconnues d'utilité publique, l'économie sociale, très présente dans d'autres pays, à monter en puissance en France souvent sur des thèmes d'innovation sociale.

C) Les entreprises sociales :

Initiatives à forme privée (associative, coopérative, Sarl...) à finalité sociale ou environnementale, constituent un secteur émergent qui repose souvent sur des innovations sociales.

D) Les collectivités territoriales :

Sont de plus en plus engagées dans l'innovation sociale, parce qu'elles sont au contact direct des besoins des populations, parce qu'elles financent les associations, parce qu'elles sont de plus en plus placées sous contraintes pour assurer des services publics au meilleur rapport qualité/prix, en associant les usagers et en recherchant une forme de performance globale.

E) L'entreprise d'insertion :

Les entreprises d'insertion sont des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale. Dotées d'une mission d'insertion sociale, leur originalité réside dans la cohabitation d'une fonction d'insertion/formation et d'une activité économique véritable, à but

⁴⁶ file:///C:/Users/user/Downloads/Documents/201207_Avise_Guide_Innovationsociale.pdf consulté 20/09/2015

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

non lucratif. La spécificité des entreprises d'insertion est qu'elles répondent à des besoins de formation et d'accompagnement de personnes en sérieuses difficultés d'intégration au marché du travail, dans un objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Comme toute entreprise, elles gèrent des ressources humaines, matérielles ainsi que financières et commercialisent les biens ou services qu'elles produisent en regard des normes de qualité propres à leurs secteurs d'activité. En entreprise d'insertion, on fait de l'insertion sociale une véritable situation de travail.

L'entreprise d'insertion intervient dans tous les secteurs d'activité nécessitant de la main d'œuvre. Les entreprises d'insertion produisent des biens ou des services qu'elles écoulent sur des marchés concurrentiels, auprès de clients privés ou publics.

Elles sont particulièrement présentes aujourd'hui :

- dans les filières de valorisation de déchets: recyclage de textiles, par exemple,
- dans l'entretien environnemental au sens large : plantation de végétaux, entreprises paysagères,...
- dans les métiers du bâtiment et de l'éco-construction,
- dans la restauration et même l'hôtellerie,
- dans le secteur du nettoyage de locaux, etc.⁴⁷

3-4-2 Mobilisation des femmes et développement local :

En Amérique Latine, de nombreux projets se sont développés depuis les années 80 comme les cantines populaires au Pérou, exemple souvent évoqué d'initiatives des femmes qui ont permis depuis une trentaine d'année d'assurer la sécurité alimentaire et l'engagement citoyen de femmes. Ce système de mutualisation permettant des économies d'échelle a permis de trouver une solution à de graves problèmes de subsistance. Aujourd'hui, le système s'est institutionnalisé et permet désormais de libérer les femmes qui peuvent travailler, en réservant l'investissement dans ces structures aux femmes les plus pauvres⁴⁸.

Les femmes peuvent être considérées comme agent économique et sociale et créatrice de richesse au niveau local par la création de des projets et des postes d'emplois que se soit artisanal, service, agriculture qui permettent à d'autres femmes d'intégrer à ses projets.

⁴⁷ <file:///E:/travail%20affaire/entr.htm> consulté 20/09/2015.

⁴⁸ Article PETIT Isabelle, (2014) « femme et innovation sociétale dans l'espace méditerranéen », édition IPAG business school, paris, p6.

3-4-3 Femmes et micro crédit

Les femmes qui travaillent dans le monde entier contribuent à la croissance économique et à la pérennité des moyens de subsistance de leur famille et de leur communauté. La micro finance aide à donner aux femmes des foyers pauvres, les moyens d'apporter cette contribution. La micro finance, la fourniture de services financiers aux pauvres d'une manière durable utilise le crédit, l'épargne et d'autres produits comme la micro assurance pour aider les familles à tirer parti d'activités sources de revenu et à mieux faire face aux risques. Les femmes bénéficient particulièrement de la micro finance car un grand nombre d'institutions de micro finance (IMF) ciblent les femmes pour les faire bénéficier de leurs services.

Les services de micro finance contribuent à l'autonomisation des femmes en exerçant une influence positive sur leur pouvoir de décision et en renforçant leur statut socioéconomique global. À la fin de 2006, la micro finance avait touché plus de 79 millions de femmes parmi les plus pauvres du monde⁴⁹. À ce titre, la micro finance est susceptible d'apporter une contribution importante à l'égalité entre les femmes et les hommes et de promouvoir des moyens de subsistance durables et de meilleures conditions de travail pour les femmes.

L'autonomisation des femmes par la micro finance est essentielle pour promouvoir l'Agenda du travail décent de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui reconnaît le rôle central du travail dans la vie des gens comme moyen de réaliser un développement équitable, n'excluant personne et durable. En développant l'accès des femmes aux services financiers, la micro finance contribue en définitive aux valeurs essentielles de l'OIT que sont l'égalité renforcée entre les hommes et les femmes et la non-discrimination⁵⁰.

3-5 Les inégalités entre les sexes et la construction sociale des rapports sociaux :

La définition et l'attribution des rôles entre femme et homme est un principe structurant de l'organisation économique, politique et sociale des sociétés. Les relations de genre varient selon les cultures et les contextes et jouent un rôle déterminant dans la formation de la famille, de la communauté et de la nation. Le genre, en tant que construit social, est source d'inégalités pouvant induire des rapports de subordination entre les sexes, et conduire

⁴⁹ Daley Harris.S, 2007. Rapport sur l'état de la campagne 2007 du sommet sur le micro crédit

⁵⁰ file:///C:/Users/user/Downloads/Documents/wcms_090979.pdf consulté le 20/09/2015

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

à des pratiques ségrégationnistes envers les femmes. Ce déséquilibre dans les rapports sociaux et de pouvoir entre les hommes et femmes, est à la base de la structure stratégique montée par différents agents de développement, pour une plus large contribution des femmes à la vie des sociétés.

Le poids de la culture, des coutumes et des normes sociales qui régissent notre communauté a toutefois souvent limité la portée et l'effet des initiatives menées pour accroître la participation des femmes à la vie politique. Le comportement politique féminin reste, dans une large mesure, façonné par l'héritage culturel, les acquis des normes sociales. Nos coutumes et cultures jouent un rôle important dans la détermination de l'inégalité entre sexe, certain culture communes considère la femme comme une mère, épouse et femmes au foyer, elle travaille dans le but de la satisfaction des besoins de sa famille sans avoir un rôle sociale.

3-6 Femmes et création d'emploi :

Les femmes pourraient créer des millions d'emplois si les entreprises qu'elles ont fondées croissaient au même rythme que celles des hommes.

La place des femmes sur le marché du travail ne questionne pas seulement leur position professionnelle : le travail des femmes est une clé d'analyse de la place des femmes dans la société, dans toutes les sociétés contemporaines. Aborder le travail et l'emploi des femmes, c'est s'intéresser à leur statut social, à leur position dans la société. Par-delà l'emploi, c'est de l'autonomie économique des femmes dont il s'agit de l'autonomie qui est une question essentielle pour traiter de la place des femmes dans la société, de leur statut, de leur poids dans les rapports sociaux de sexe. Cela est vrai au niveau individuel tout comme au niveau sociétal.

Au niveau individuel : la place des femmes dans la famille, et plus largement dans la sphère privée, n'est pas la même selon qu'elles ont une activité professionnelle ou pas, selon qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel, selon qu'elles ont un emploi stable ou précaire, selon qu'elles connaissent des périodes de chômage plus ou moins longues. Selon que leur salaire est plus ou moins élevé, aussi.

Au niveau sociétal : la place des femmes, leur image, leur statut n'est pas le même selon qu'elles constituent le quart, le tiers ou la moitié de la population active ; selon que la majorité d'entre elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

La position des femmes dans le monde du travail n'est pas un simple indicateur économique de participation à l'activité. C'est un indicateur de leur place dans la société.

3.7. Le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté :

On s'accorde généralement à penser que la croissance économique est un puissant outil de lutte contre la pauvreté. Aucun pays ou région du monde n'a réussi à réduire la pauvreté dans un environnement caractérisé par l'absence de croissance. Cela étant, la pauvreté n'est plus perçue comme ayant une essence exclusivement matérielle qui s'exprimerait par une valeur monétaire. La pauvreté est aujourd'hui assimilée à un phénomène multidimensionnel comportant des éléments non matériels liés entre eux et touchant à la société, à l'environnement et aux rapports entre les sexes. Les indicateurs qui mesurent les niveaux de responsabilisation et de vulnérabilité peuvent aussi apporter des informations importantes sur la pauvreté dans une société donnée. Une tentative de définition de la pauvreté a été faite dans la déclaration finale et le programme d'action de Copenhague du sommet mondial sur le développement social⁵¹, signés par les gouvernements de 117 pays et dans lesquels il est reconnu que la pauvreté se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens de subsistance viables, faim et malnutrition, mauvaise santé, absence d'accès ou accès limité à l'éducation et autres services de base, morbidité et mortalité accrues du fait de maladies, absence ou insuffisance de logements, environnement insalubre, discrimination sociale et exclusion. Une autre caractéristique est que les pauvres ne participent pas à la prise de décisions dans la vie civile, sociale et culturelle.

Le rôle des femmes ne peut être seulement confiné aux tâches domestiques non rémunératrices (eau, cuisine, ménage, etc.). En effet à l'éducation de la petite enfance repose sur le rôle traditionnel des femmes. De ce fait, il est nécessaire que ces dernières soient éduquées afin d'être à même d'éduquer les enfants sur l'hygiène, la santé, ou sur leurs droits etc. Le rapport de l'UNESCO (2010) éclaire de l'impact que pourrait avoir l'éducation des femmes sur la nutrition des enfants, leur hygiène, la santé etc.

⁵¹ Déclaration et programme d'action du sommet mondial sur le développement social, 6-12 mars 1995, organisation des nations unies, 1995.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

En vue de mieux comprendre le rôle des coopérations ou celui des femmes dans la lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de connaître quelles conditions contribuent à améliorer le sort des populations. Les principales lignes qui permettent de comprendre que les moyens de lutte contre la pauvreté concernent le respect des droits de l'homme, en l'occurrence le droit à la vie, à l'éducation, à l'alphabétisation, à l'équité entre les genres, etc.

Par conséquent, permettre aux femmes de participer équitablement à la production au même titre que les hommes permettrait aux pays en voie de développement de croître leurs revenus. En éliminant les barrières qui empêchent les femmes de prendre activement part aux activités de production. Ceci est une indication de l'apport important de la femme dans le développement économique mais plus encore, dans la croissance de la production agricole et le maintien de la sécurité alimentaire.

A titre de conclusion il y a lieu de montrer que le fait qu'une femme entreprenne est déjà une innovation sociétale. La femme peut prendre le risque de créer son propre emploi et dans un but social qui rend la femme habile de se montrer sur le marché du travail.

Il y a lieu de rappeler que certaines femmes sont motivées à créer leur entreprise une fois que leur situation familiale leur permet, car la femme est contrainte par la satisfaction des besoins de sa famille. Cela la rend moins entreprenante surtout dans les domaines sociaux, puisque le travail des femmes est généralement motivé par la recherche de revenus nécessaires aux besoins familiaux.

Chapitre 2 : Entrepreneuriat féminin social

Conclusion du chapitre 2 :

Pour conclure ce chapitre il y a lieu de noter que, les femmes sont des acteurs innovatrices importantes dans la création d'entreprise sociale, elles doivent prendre le risque et avoir la capacité de prendre cette initiative d'innovation sociale, cette dernière crée de la richesse que se soit au niveau local au territoriale qui permettent aux femmes d'être un agent social dans cette communauté. La place des femmes dans le cadre de cette innovation paraît intéressante et ne plus être liée juste au monde domestique mais plutôt au monde entrepreneuriale.

La femme entrepreneur dans le contexte sociale est peut être plus avantageux que l'homme car la femme s'intéresse aux faits sociaux plus que l'homme, mais elle a besoin d'avoir confiance en soi et de prendre le risque comme elle doit avoir la capacité de prendre cette décision de créer son entreprise.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-ouzou

Introduction du chapitre 3 :

Depuis la fin des années quatre-vingt, l'Algérie se trouve confrontée à la problématique de l'emploi notamment chez les jeunes et au développement de la précarité alors qu'elle enregistre des ressources financières importantes provenant essentiellement des exportations et de la fiscalité pétrolières. Ces données conjuguées à une situation sociale et politique mouvementée, ont poussé les Pouvoirs publics à prendre diverses mesures sociales (filet social : allocation forfaitaire de solidarité, indemnité pour activités d'intérêt général, emploi salarié d'initiative locale, diverses indemnités....), entériner un certain nombre d'actions économiques et mettre en place des dispositifs visant à créer de la croissance, générer des emplois et renforcer les progrès socio économiques.

Parmi ces dispositifs, figure le microcrédit, qui d'abord a été engagé par l'Agence pour le Développement Social ADS dans le cadre du filet social avec la collaboration de la Banque Nationale d'Algérie BNA, (banque commerciale publique) qui octroie les prêts, à partir de 2004, c'est l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit ANGEM qui gère cet outil en collaboration également avec les banques publiques.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Section 1 : Le micro crédit

La micro finance émerge progressivement en méditerranée comme un mécanisme d'appui à l'entrepreneuriat. L'un des services les plus en vue, le microcrédit est désormais mobilisé par les autorités publiques en Algérie comme un instrument d'accompagnement à la création d'entreprises. L'Algérie, pays aux trajectoires différentes mobilisent le microcrédit pour lutter contre le chômage des jeunes et des moins jeunes. Le microcrédit est utilisé comme un instrument de reconstruction du tissu de micro et petites entreprises.

1-1 Présentation du dispositif micro crédit :

Le premier qui a introduit le micro crédit est Muhammad Yunus du Bangladais et de la Grameen Bank qu'il a créée en 1983, récompensée par le prix Nobel de la paix 2006. Muhammad Yunus avait constaté que des femmes pauvres ne pouvaient obtenir des banques locales du crédit pour leur petit commerce, faute de solvabilité. Sur ses propres fonds, il leur prêta de petites sommes d'argent qui furent rapidement remboursées. Présent surtout dans les pays en développement où il est particulièrement adapté pour favoriser l'activité et la création de richesses, le microcrédit se pratique aussi dans les pays développés ou en transition.

Par le maillage économique qu'il crée, le microcrédit a un impact sur le développement local. Il touche des secteurs très variés comme :

- L'agriculture (groupements villageois, coopératives paysannes, organisations professionnelles agricoles),
- L'artisanat (groupements d'artisans, associations artisanales féminines),
- Le financement de l'économie sociale (mutuelles d'épargne et de crédit, banques villageoises),
- La protection sociale (mutuelles de santé, caisses de santé primaire).
- Inscrit dans une démarche économique et financière durable, le microcrédit s'accompagne d'un soutien fort aux bénéficiaires.

Le microcrédit est, avec l'épargne, la micro-assurance et d'autres produits, l'un des outils financiers qui forment la micro finance.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

1-2 Définitions du micro crédit :

Le microcrédit est un dispositif qui consiste à prêter de petites sommes d'argent à des personnes ou à des familles qui n'ont pas accès au système bancaire classique, faute de garanties réelles ou d'apport personnel suffisant. L'objectif est de les aider à réaliser un projet de développement d'activités productives ou de création d'une très petite entreprise.

1-3 Le microcrédit comme outil de développement :

Dans des situations post crises ou post conflits, le microcrédit permet aux populations affectées de maintenir ou de relancer une activité économique fragilisée par la crise. Les bailleurs internationaux, les organisations comme la Banque Mondiale, et de nombreuses ONG se sont intéressés à ce mode de financement et l'ont inclus dans leur stratégie de réduction de la pauvreté. Selon la fondation Gramen-Crédit agricole, on compte désormais 150 millions de bénéficiaires actifs de la microfinance dans le monde, pour 10 000 institutions de microfinance (IMF).

Dès sa création, la Grameen Bank est apparu comme un instrument « d'empowerment »⁵² pour les femmes : il a bien fallu constater que celles-ci constituaient 98% des clients, avec comme principe le fait que celles-ci remboursent mieux leurs crédits que les hommes. La Grameen Bank estime que les prêts accordés aux femmes bénéficient à tous les membres de la famille, avec des améliorations du point de vue de l'alimentation, de la santé et de l'éducation. Ce qui fait des femmes des acteurs clefs du développement social et économique. En outre elles acquièrent une certaine autonomie grâce au microcrédit⁵³.

L'amélioration de leur position économique contribue à augmenter leur confiance et à faire progresser leur rôle social et politique (voir notre dossier sur l'engagement des femmes). L'originalité du microcrédit de la Grameen Bank est d'être un concept inventé au Sud, qui s'est exporté y compris dans les pays occidentaux comme en France où les crises économiques et la libéralisation ont creusé les inégalités au sein de la population.

⁵² L'empowerment est l'octroi de plus de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques qu'ils subissent. Divers équivalents ont été proposés en français : « capacitation », « autonomisation », « responsabilisation », « émancipation » ou « empouvoir »

⁵³ <file:///Le%20Microcr%C3%A9dit%20-%20Ritimo.htm> consulter le 29/09/2015

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

1-4 L'enjeu du microcrédit :

Ces observations permettent de mieux appréhender la situation des populations les plus défavorisées face au crédit et à comprendre leur exclusion de tout recours à des financements formels. Une telle exclusion liée à l'impossibilité de satisfaire les critères de stabilité et d'ancienneté requis de plus en plus dans le système de sélection. Il faut noter qu'actuellement en France, moins du quart des créateurs d'entreprise bénéficient d'un concours bancaire. Toutefois, les populations écartées expriment les besoins qu'il n'est pas illégitime de financer des projets valorisant la personne humaine, favorisant le confort familial ou améliorant la vie quotidienne et qui méritent d'être anticipés. En outre, cette situation d'exclusion n'est pas acceptable en termes d'équité sociale. L'accès au crédit est une source de production, de consommation, voire de constitution de patrimoine. A ce titre, le problème n'est pas seulement humain, il y a aussi un enjeu économique. Ainsi, trouver des solutions de financement pour tous ceux qui n'y ont pas accès, et en même temps les adapter pour tenir compte de la spécificité de leur situation doit s'inscrire désormais comme un objectif prioritaire. Pour faire face à ce problème et débloquer la situation d'exclusion de l'accès au crédit, un nouveau concept de crédit - le micro-crédit - a été créé. Il s'agit donc de comprendre les caractéristiques de cette nouvelle conception de la distribution de crédit. Celles-ci permettent de comprendre pourquoi le micro-crédit peut lever les obstacles relatifs à l'accès au crédit des personnes défavorisées, obstacles sur lesquels les banques traditionnelles se fondent pour justifier le rejet du crédit demandé.

1-5 Les principes de microcrédit :

Le micro crédit a cinq (5) principes :

1-5-1 Assurer des services à la population pauvre :

Le but essentiel de la création des institutions de microcrédit est de servir les pauvres, en apportant des ressources financières à ceux qui en ont le plus besoin. Elles concentrent leurs efforts sur les individus travaillant pour leur propre compte qui ont besoin d'épargne et de services de crédit pour faire fructifier leurs activités économiques.

Certes, les programmes de ces institutions veillent à ce que les femmes reçoivent en priorité leurs services financiers. Les femmes sont souvent, les membres les plus pauvres de leurs communautés, ne possédant que très peu de ressources. En outre, d'habitude elles

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

convertissent les prêts et l'épargne en matériels productifs pour leurs activités économiques. Elles transfèrent aussi le revenu supplémentaire au bénéfice de leurs familles, comme le paiement de frais de scolarité, l'amélioration de l'alimentation du foyer et la constitution d'une épargne pour parer aux imprévus.

1-5-2 Lier les prêts à l'épargne :

L'épargne et le crédit sont les deux faces d'une même médaille. Le crédit est utilisé pour faire les investissements d'aujourd'hui qui seront remboursés demain. L'épargne, inversement, constitue l'accumulation de bien aujourd'hui pour être investis demain. Nous respectons à la réciprocité entre l'épargne et le crédit et nous travaillons à les lier ensemble là où cela est possible. Le crédit lié à l'épargne aide les clients à créer des richesses au fur et à mesure qu'ils empruntent.

1-5-3 Utiliser les garanties solidaires :

Par garanties solidaires, nous faisons allusion à tout accord financier entre paire dans lequel des groupements d'individus avalisent les prêts de leurs camarades membres en promettant de rembourser les prêts en retard. De cette façon, les individus les plus pauvres peuvent emprunter sans donner en garantie un nantissement.

Pour les clients, l'un des gros avantages de la formation d'un groupement est l'étroite collaboration dans le travail que les membres développent entre eux. Les membres se soutiennent mutuellement, se donnent des conseils et affichent de plus en plus la fierté, la discipline et les sens de responsabilité vis-à-vis de leurs activités économique. Les membres décident eux-mêmes du profil des nouveaux membres qui se joignent au groupement, des actions à prendre concernant les arriérés d'un membre et du taux d'intérêt demandé sur les prêts qu'ils font à partir du compte d'épargne interne géré localement.

1-5-4 Assurer la viabilité financière des opérations :

Et cela pour pouvoir couvrir un grand nombre de pauvres, la plus part des pauvres ne sont pas en mesure d'avoir accès à des services financiers en raison de l'absence d'intermédiaires financiers solides offrant des services en détail. La mise en place d'institutions financièrement viables n'est pas une fin en soi. C'est la seule façon d'accroître l'envergure et l'impact des opérations de manière à porter leur volume à un niveau supérieur à ce que peuvent offrir les bailleurs de fonds. La viabilité s'entend de la capacité d'une entité fournissant des micros financements à couvrir l'intégralité de ses coûts. Elle permet d'assurer

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

la poursuite des opérations de l'entité en question et de la fourniture de services financiers aux pauvres.

La viabilité financière passe par la réduction des coûts de transaction, l'offre de meilleurs produits et services répondant aux besoins des clients, et l'adoption de nouveaux moyens de servir les pauvres qui n'ont pas accès aux services bancaires⁵⁴.

01-5-5 Mise en place d'institutions financières locales permanentes :

Pour créer des systèmes financiers destinés aux pauvres, il faut mettre en place des intermédiaires financiers intérieurs solides en mesure de fournir en permanence des services financiers à ceux-ci. Ces institutions doivent pouvoir mobiliser et réinjecter l'épargne intérieure dans l'économie, accorder des crédits et fournir toute une gamme de services. La mesure dont elles dépendent des financements des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics - y compris les banques de développement financées au niveau des Etats- diminuera progressivement à mesure qu'elles, et les marchés des capitaux privés, se développeront⁵⁵.

1-6 Principaux avantages et inconvénients du microcrédit :

1-6-1 Les avantages sont :

- A l'origine, le microcrédit a connu son succès dans les pays en voie de développement où la plupart des habitants doivent créer leur propre emploi. Pour cela, une mise de départ, même faible, est nécessaire. C'est en réponse à ce besoin qu'est née la micro finance ;
- Le microcrédit est un prêt de faible montant qui est avant tout destiné aux personnes exclues du système bancaire classique. Par exemple, les personnes interdites bancaire, sans emploi ou disposant de faibles ressources ;
- En ce sens, l'un des principaux avantages du microcrédit est de donner accès au financement de leurs projets à un nombre croissant de personnes ;
- Le microcrédit peut être accordé à titre privé (achat d'un véhicule par exemple) ou professionnel pour démarrer une petite structure ;

⁵⁴ <http://www.cgap.org> consulter le 29/09/2015

⁵⁵ Idem avec 56

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

- Il permet bien souvent aux personnes en situation financière difficile de sortir du cercle vicieux où le manque d'argent les empêche de trouver un emploi ou de créer leur petite entreprise. C'est là l'un des grands avantages du microcrédit.

2-6-2 Inconvénients du microcrédit

Si les nombreux avantages du microcrédit sont incontestables, il y a cependant certaines limites concernant ce mode de financement :

- La première, c'est le taux appliqué aux emprunteurs. Ces prêts étant destinés aux personnes exclues du système bancaire classique, le prêteur compense un risque de non remboursement élevé en augmentant le coût du crédit.
- La deuxième critique qui est souvent faite au microcrédit, c'est qu'il ne peut, comme son nom l'indique, porter que sur de faibles montants. Hors certaines personnes en difficulté auraient parfois besoin de sommes plus importantes pour s'en sortir.
- Enfin, lorsqu'il est mal utilisé, il peut conduire au surendettement des personnes qui sont déjà en situation précaire.

1-7 Les conditions d'éligibilité au micro crédit dans le dispositif ANGEM en Algérie:

Il y a neuf conditions pour que la demande du crédit va être accepté :

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers;
- Avoir une résidence fixe;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir faire prouvé en relation avec l'activité projetée;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire;
- S'engager à rembourser le montant du prêt et des intérêts à la banque selon un échéancier arrêté ;
- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le Montant du PNR selon un échéancier arrêté.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

1-8 le micro crédit en Algérie :

En Algérie il y a plusieurs dispositifs qui sont misent en place pour donner des microcrédits aux hommes et femmes pour créer leurs entreprises qui permet de crée des postes d'emploi comme ANSEJ ainsi que CNAC et que le dispositif qu'on présenter précédemment ANGEM qui octroi des microcrédits dans un cadre solidaire avec les entrepreneurs il a pour but principal de lutter contre le chômage, l'amélioration des conditions de vie. L'ANGEM donne des aides financiers aux déférentes associations et coopératives toutes ses actions qui rendent l'ANGEM dispositif solidaire avec tous ses entrepreneurs et ce dernier accorde des formations aux entrepreneurs dans leurs secteurs d'activité, la sensibilisation dans plusieurs villages dans les différentes occasion faites par les comités de villages ou par des associations et aussi l'importance de l'insertion des femmes dans le marche de travail d'où les déférents représentant de dispositif sensibilise de l'importance de crée son propre emploi et être entrepreneurs .

Enfin en dira que le dispositif qu'on a traité il a pour objectif de lutter contre le chômage et aussi d'avoir plusieurs projets créés par les femmes pour leurs donner la chance de crée leurs propre emploi et être indépendante financièrement et comme on sait tous la pluparts des femmes octroi leurs crédit au sein de l'ANGEM car il est le seul dispositif qui accord des petits crédits pour qu'elles puissent rembourser.

Pour conclure cette section il ya lieu de précisé que le microcrédit est un instrument important pour lutter contre le chômage que soit dans les pays développer ou en développement et surtout au sien de notre pays que grâce au micro crédit des milliers de projets qui ont été réaliser d'où ont crée d'emploi et le microcrédit a permis a la femme de mettre ses pieds sur le marcher de travail sans avoir inquiétude de financement.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

Section 2 : Présentation de dispositif ANGEM

Le dispositif de microcrédit ANGEM (Agence nationale de gestion du micro crédit) représente un des instruments de réalisation de la politique de gouvernement en matière de lutte contre le chômage et la précarité durant cette phase de transition vers l'économie de marché. En effet, outre les potentialités financières, le pays recèle deux grands gisements, d'un côté les jeunes avec leur potentiel créatif et leur volonté de se frayer un chemin dans la vie, et de l'autre coté les vastes opportunités en termes d'agriculture, de services, de la petite transformation et de l'artisanat, c'est la voie de rapprochement de ces deux gisements que tente d'emprunter ce dispositif en s'accordant une convention avec l'ensemble des institutions bancaires, qui jouent un rôle très essentiel au succès de cette démarche.

2-1 Le dispositif solidaire ANGEM :

L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit L'ANGEM à remplacer l'ADS qui a les mêmes références a venue pour régler les mêmes problèmes tels que situation précaire à celle de pauvreté, les dispositifs s'inscrivent plus dans la vision de lutte contre le chômage et la création d'auto-emploi que la réduction de la pauvreté, le paradoxe soulevé avec l'obligation du demandeur de participer au financement de l'activité.

Comme préciser plus haut l'ANGEM est venue remplacer l'ADS dans la gestion du microcrédit sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et la Solidarité Nationale. Ses missions sont principalement la gestion des microcrédits conformément à la législation et la réglementation en vigueur et le soutien, le conseil ainsi que l'assistante des bénéficiaires du microcrédit dans la mise en œuvre de leurs activités. Les banques partenaires de l'ANGEM sont la BNA et la BADR.

L'ANGEM a été créée par le décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004 et a débuté ses activités au cours du mois d'octobre 2004, mais pour le cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou, l'ANGEM n'a débuté ses activités qu'à partir de l'année 2005. Le microcrédit est un prêt à taux bonifié et garanti par l'Etat avec un remboursement qui se fera en 12 à 60 mois et un intérêt de 1 et 2% (maintenant 0%), selon les cas, à la charge du bénéficiaire, l'Agence est représentée par un réseau de 48 coordinations de Wilayas appuyées par des cellules d'accompagnement au niveau de 85 % des Daïras du pays.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

L'ANGEM, accorde des micros crédits visant le développement des capacités individuelles des personnes à fin de s'auto prendre en charge en créant leur propre activité. Le Micro Crédit est un prêt permettant l'achat d'un petit équipement et des matières premières de démarrage pour exercer une activité ou un métier.

Ce dispositif est destiné à tout citoyen de plus de 18 ans sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers ainsi que les femmes au foyer. Il vise l'intégration économique et sociale à travers la création d'activités de production de biens et services.

L'ANGEM a pour objectif de la lutter contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales et tente de favoriser une intégration économique et sociale de populations sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers. Cet instrument s'appuie sur le système bancaire classique (banques publiques) et les Institutions en charge de sa mise en œuvre sont : la Banque d'Algérie, le Ministère des Finances, le Ministère de la Solidarité et de la Famille. A l'inverse des pratiques internationales, la loi sur la Monnaie et le Crédit en Algérie n'a pas prévu d'IMF spécialisées dans l'offre de micro finance. Par ailleurs, il n'existe qu'une seule ONG : la Touiza, association qui pratique le microcrédit pour les populations rurales défavorisées mais qui dépend de bailleurs de fonds étrangers pour financer cette activité.

2-2 Les principales missions de l'ANGEM :

Issue des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « L'expérience du Micro crédit en Algérie » qui a regroupé un nombre important d'experts de la micro finance, l'Agence Nationale de gestion du Micro crédit « ANGEM » a été créée.

Les Objectifs globaux de ce dispositif sont :

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes ;

L'ANGEM représente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité. Ses principales missions sont celles de :

- Gérer le dispositif du micro crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro-crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leur sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence.
- Assister les bénéficiaires du micro-crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

2-3 Les modalités de financement du dispositif ANGEM :

Le dispositif accord un crédit a un taux d'intérêt très bas ou nuls, remboursements différés, fiscalité réduite ou prise en charge par l'ANGEM, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement sont assurés dans le cadre de la mise en œuvre des activités. Des montages financiers peuvent être différents s'il s'agit « d'achat de matières premières » ou d'acquisitions de petits matériels ou équipements, selon la zone géographique, selon la catégorie de promoteurs (femmes au foyer, étudiants, handicapés...). Néanmoins, le montage financier proposé par le dispositif prévoit 3 grandes formules avec quelques variantes dans certains cas qui sont :

2-3-1 Le financement primaire :

Le crédit est accordé pour les promoteurs qui veulent travailler mais ils n'ont pas un financement, donc le dispositif ANGEM leur accorde un crédit de 40 000 DA pour qu'ils achètent de la matière première pour commencer. Le crédit est remboursable sur 24 mois, après 6 mois d'activité.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

2-3-2 Le financement mixte (ANGEM-promoteur) :

Le crédit « achat de matière première » : Le dispositif prévoit un financement à 100% (aucun apport du postulant au micro crédit) du montant d'achat de la matière première à travers un prêt non rémunéré (PNR), pour un coût global de 40 000 DA à 100 000 DA. Rembourser sur 36 mois. Le promoteur dans ce cas de figure doit avoir une carte d'artisan.

2-3-3 Le financement triangulaire (Banque-ANGEM-Promoteur) :

Le crédit « acquisition de petits matériels et équipements » : Le coût maximum de l'investissement est fixé à 1 million de dinars. Remboursable sur 11 ans, après 3 ans d'activité.

Le montage financier proposé par le dispositif prévoit la formule suivante :

- **Apport personnel** : 1% du coût global du projet ;
- **ANGEM** : 29% du coût global à travers prêt non rémunéré remboursable sur 3 ans
- **Banque** : 70% du coût global (Intérêts bonifiés) remboursable sur 5 ans.

2-4 L'ANGEM et les femmes :

La plupart des femmes n'ont pas de revenu propre a elles mêmes (souvent analphabètes et sans formations, veuves, divorcées...). Or, traditionnellement, les femmes ont été désavantagées en matière d'accès au crédit et autres services financiers. Les banques commerciales se tournent souvent principalement vers les hommes et les entreprises formelles, négligeant les femmes qui représentent une proportion importante et croissante de l'économie informelle. C'est pourquoi, du point de vue de la politique publique, il est souhaitable d'assister les femmes à la recherche d'un emprunt. Il est parfaitement justifié, au plan commercial, de s'adresser aux femmes, car les taux de recouvrement sont plus élevés en ce qui les concerne. Elles consacrent aussi une plus grande part de leur revenu à la consommation du ménage comparé à leurs homologues masculins. Autant du point de vue commercial qu'en termes de politique publique les arguments sont solides en faveur d'une focalisation sur les femmes pour l'offre de prêts.

Sur ce plan, l'ANGEM cible souvent les femmes qui représentent 38% de la clientèle bénéficiant des services de microcrédit. Il s'agit de couturières, coiffeuses, potières, bijoutières, de femmes dans la confection, la fabrication de pains et gâteaux traditionnels, de pâtes, de couscous, rechta...). L'autonomisation des femmes par la micro finance est

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

essentielle, cependant, il est observé que les femmes ont parfois peu ou pas de contrôle sur leurs emprunts, le mari ou le membre de la famille de sexe masculin étant celui qui prend toutes les décisions concernant la micro entreprise. Parfois, elles ne constituent qu'un intermédiaire pour un membre de la famille qui, en plus de son revenu (salaire autre..), veut s'occuper pour gagner plus. Les résidentes des zones rurales en particulier continuent d'éprouver des difficultés à accéder au financement et autres services de micro finance.

2-5 Les différents secteurs touchés par le dispositif :

L'objectif assigné à la micro-finance est d'être un instrument de financement de proximité qui fournit les services financiers dont ont besoin autant les TPE, les micro-entreprises et les professions libérales pour développer leurs activités économiques lorsque le secteur bancaire classique ne le fait pas ou ne peut pas le faire. Ces dernières concernent divers secteurs tels que: agriculture, industrie, BTP, services, artisanat c'est-à-dire la création de richesse, cette richesse elle-même contribue au développement local. Les micro-entreprises sont généralement peu capitalisées et travaillent avec une technologie élémentaire. Les entrepreneurs du secteur peuvent travailler à domicile, hors domicile ou être des marchands ambulants (par exemple les poissonniers). Le microcrédit favorise donc la production, améliore la rentabilité et parfois la compétitivité mais souvent, étant donné sa modicité, il permet aux micro-entrepreneurs de faire juste face aux difficultés de trésorerie.

Certaines caractéristiques que présentent les micro-entrepreneurs leur permettent d'avoir facilement accès au crédit. Il s'agit de la disposition d'un local (élément déterminant dans la décision d'octroi de crédit), l'appartenance à certaines branches d'activités, l'appartenance à une association ou encore le genre.

2-6 Les difficultés rencontrées par l'ANGEM, les banques et les promoteurs :

L'ANGEM dispose d'un bureau de coordination dans chaque wilaya (département) et de cellules d'animation au niveau des daïras ouvertes au public 2 fois par semaine. Les agences de l'ANGEM sont souvent débordées face à l'affluence des dossiers et au manque de moyens. Avec le temps, les procédures se sont quelque peu rodées, désormais, c'est une commission qui accorde le prêt, la banque ne devant pas étudier une nouvelle fois le dossier.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

De même, le dépôt des dossiers bancaires est effectué, en théorie, par un accompagnateur pour accélérer le montage du projet.

2-6-1L'action des banques :

Les banques rencontrent beaucoup de difficultés dans l'octroi de microcrédits. La première réside dans la masse de dossiers à traiter, elles ne sont pas organisées pour faire face à cette contrainte. En effet, le dispositif ANGEM fait obligation de passer par les banques en raison de la loi sur la monnaie et le crédit qui ne permet pas à d'autres opérateurs que les banques et les établissements financiers de consentir des crédits. La loi ne prévoit pas d'IMF spécialisée dans le domaine comme cela se réalise dans beaucoup de pays. Dès lors, le système actuel montre vite ses limites non seulement dues à la faible capacité d'étude de dossiers mais aussi à cause de la lenteur des procédures. Notons, que les conventions entre l'ANGEM et les banques prévoient une rémunération (bonification) pour celles-ci à la charge du Trésor public.

Le problème le plus important demeure dans le taux de recouvrement des crédits, les procédures judiciaires sont coûteuses et longues pour récupérer les créances impayées compte tenu des faibles montants accordés. Les maigres revenus générés par les taux d'intérêt bas ne permettent même pas de couvrir les frais ordinaires de la banque et encore moins ceux des procédures judiciaires. Bien qu'il existe un fond de garantie, celui-ci demeure trop rigide dans ces procédures.

En effet, la stratégie du microcrédit mise en œuvre en Algérie s'inscrit dans une logique de service public. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les bénéficiaires ne remboursent pas, car leur perception repose sur le sentiment que cet argent de l'Etat leur est dû. S'ajoute à cela le fait que les logiques administratives et centralisatrices sont contraires à des approches adaptées d'institutions de microcrédit proches socialement et géographiquement des bénéficiaires. Ces approches sont pourtant nécessaires à la participation des populations, à la prise en compte de leurs besoins et contraintes ainsi que pour rompre avec la logique d'assistance des politiques publiques actuelles.

2-6-2 Lourdeurs bureaucratiques :

Les demandeurs de crédit mènent souvent un parcours de combattant à cause des lourdeurs bureaucratiques pour obtenir l'accord de l'ANGEM et celui de la banque et le problème de manque d'information attise d'autant l'embarras. Une grande difficulté consiste

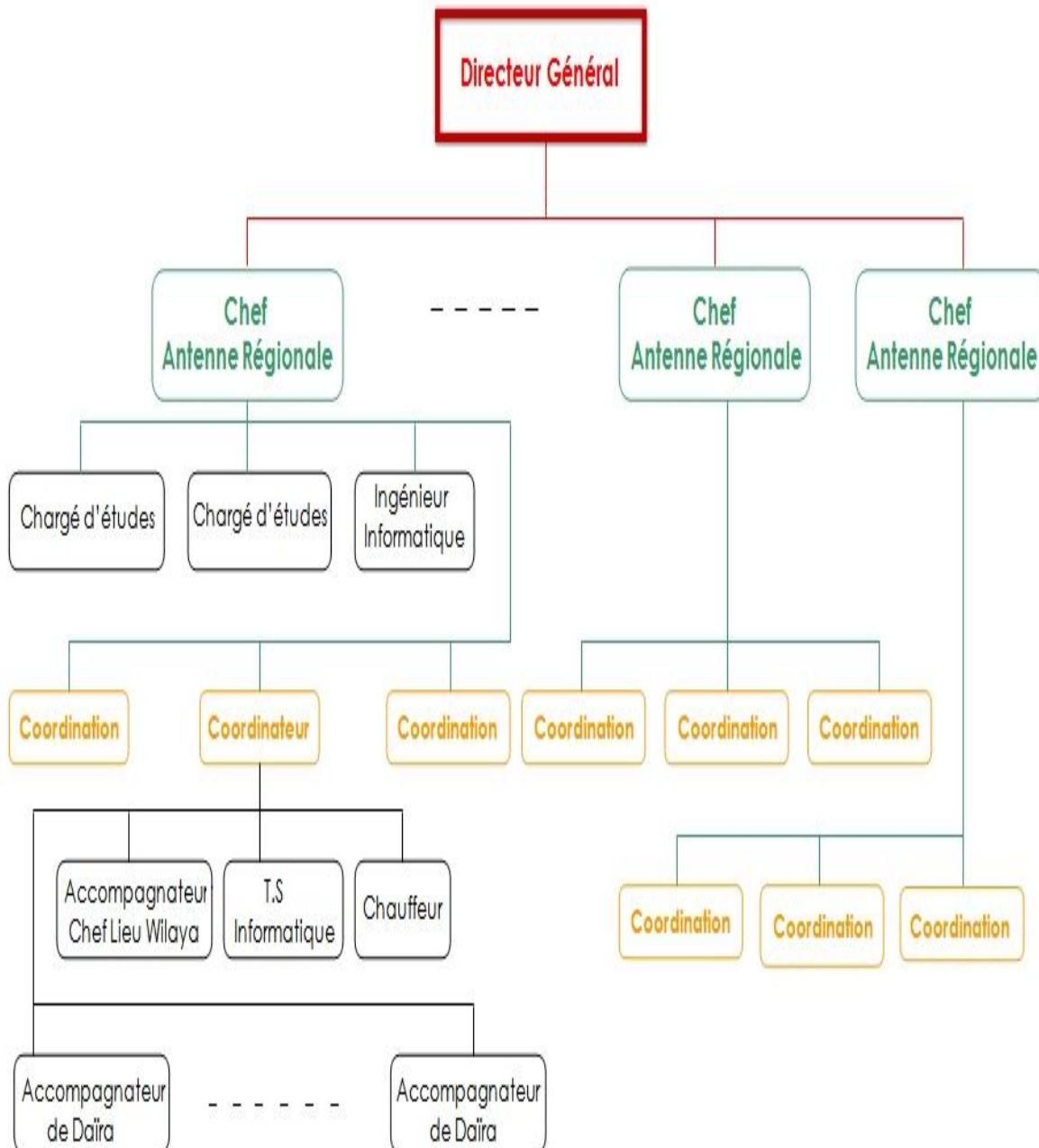
Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

dans l'étude de marché et l'étude technico-économique qui sont compliquées pour un petit promoteur. La plupart d'entre eux soulignent la faiblesse des montants accordés. Souvent, ils ne remplissent pas les conditions d'accès au financement car la banque exige un local, or, les prix de location sont trop élevés. Il arrive que les prix de location dépassent largement le montant du crédit ANGEM. Quand les bénéficiaires doivent contribuer de 10% d'apport personnel, 1% de droit d'adhésion au fond de garantie mutuel des micros-crédits, et 1% de prime annuelle de risque, ce n'est pas aisé pour les populations pauvres, qui ne disposent pas d'une épargne. Cela génère souvent un endettement de type informel et entraîne sans doute l'exclusion des plus nécessiteux.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

1-7 Les organisations de l'ANGEM :

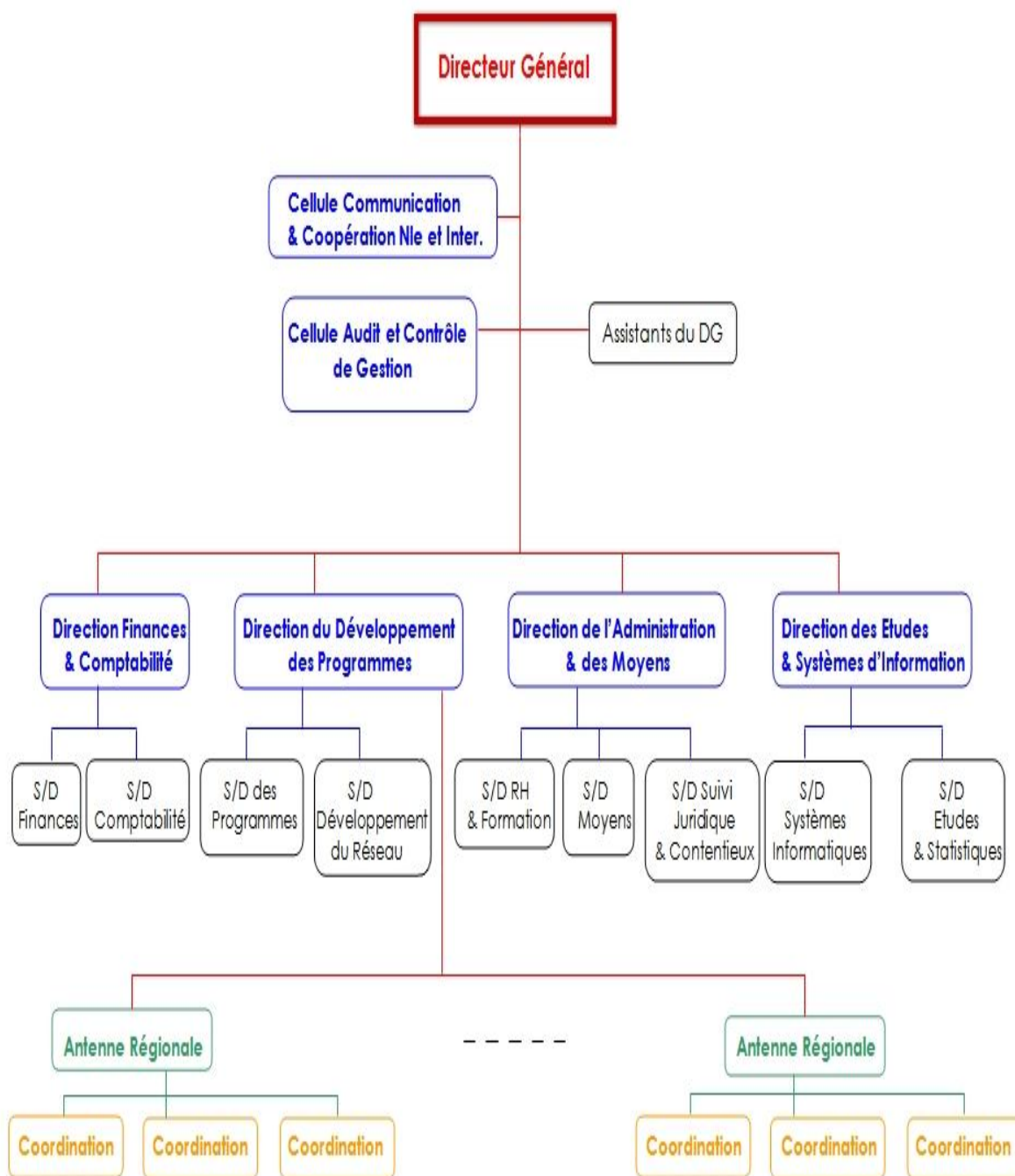
Organisation opérationnelle :



Source : www.ANGEM.com

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Organisation centrale :



Source : www.ANGEM.com

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Pour conclure cette section on dira que le dispositif solidaire ANGEM aide dans le développement économique et social et accorde aux femmes la possibilité dans la société de se présenter autant qu'entrepreneurs capable de prendre le risque de créer des entreprises à différentes vocations. Permet ainsi aux femmes d'être un facteur de lutte contre la pauvreté et le chômage en créant plusieurs postes d'emplois. De même le dispositif permet de former les entrepreneurs à créer leur entreprise en particulier les femmes d'entre eux. Ces dernières optent pour l'ANGEM puisque les crédits accordés sont de faible montant étant donné de leurs capacités limitées à rembourser des crédits importants.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

Section 3 : Analyse de rôle de L'ANGEM dans l'entrepreneuriat féminin social dans la wilaya de Tizi Ouzou

Après avoir présenté les missions et les objectifs du dispositif solidaire ANGEM ainsi que les crédits qu'elle accorde.

Cette section traitera en premier lieu les statistiques de ce dispositif pour la période de 2013, 2014 et 2015 (le premier semestre), en second les résultats de notre enquête aux prés d'un échantillon de 60 femmes financées par l'ANGEM seront proposés.

3-1 Par secteur d'activités 2013, 2014, premier semestre 2015 :

3-1-1 La répartition des crédits par secteur d'activité :

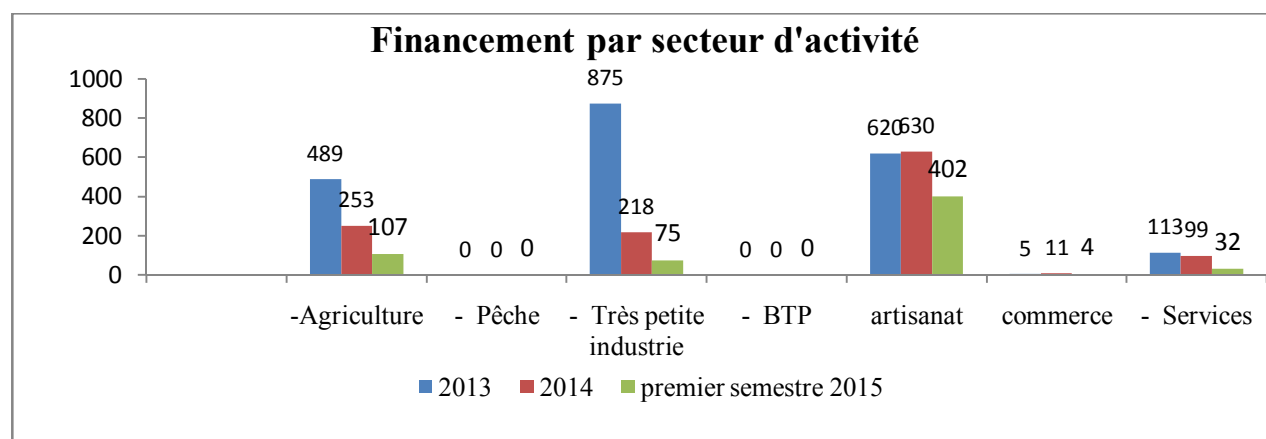
Le dispositif ANGEM finance plusieurs secteurs d'activités comme l'agriculture, pêche, la très petite industrie, BTP, les services, l'artisanat et le commerce.

Tableau 3:le nombre de secteurs activités financées

Secteur d'activité	2013	2014	Premier semestre 2015
-Agriculture	489	253	107
- Pêche	0	0	0
- Très petite industrie	875	218	75
- BTP	0	0	0
-Artisanat	620	630	402
-Commerce	5	11	4
- Services	113	99	32
Total	2103	1211	620

Source : service des statistiques ANGEM.

Figure 1:Financement par secteur d'activité



Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

A ce niveau nous remarquons pour l'année 2013 le dispositif finance en majorité les femmes pour créer de très petites industrie avec un pourcentage 41.60%, en deuxième lieux c'est l'artisanat 29.52%, suivie de l'agriculture 23.25% enfin c'est les services 5.37%, le commerce 0.23%, BTP et la pêche c'est zéro.

Pour l'année 2014, l'activité la plus financées par le dispositif concernant les femmes, c'est l'artisanat avec un pourcentage de 52.02% contrairement à l'activité de pêche et BTP qui obtiennent un score nul de même que l'année 2013.

Pour le premier semestre 2015 d'après cette figure la prédominance des femmes est pour le secteur de l'artisanat.

3-1-2 La répartition des crédits par niveau d'instruction :

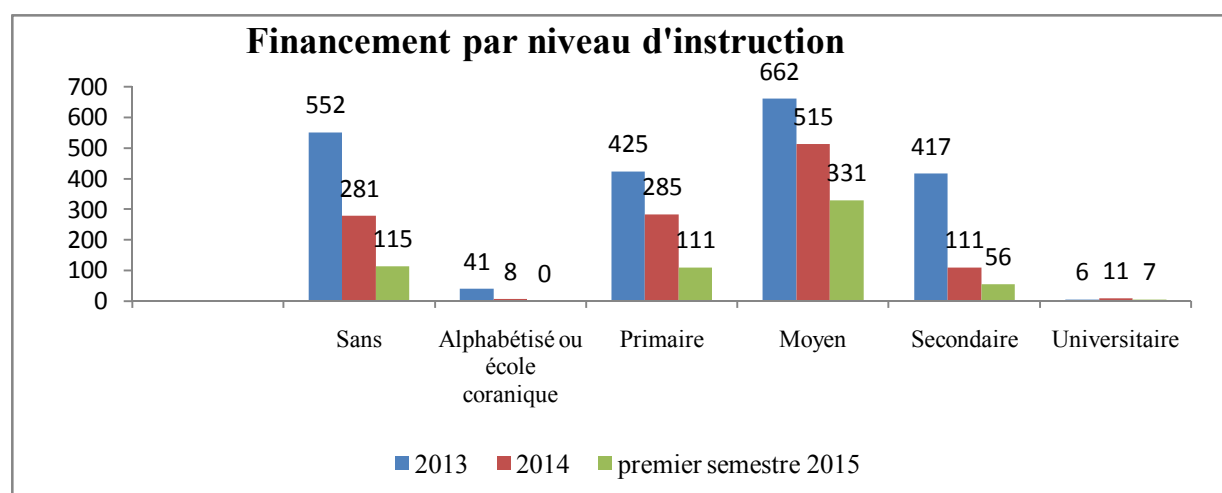
L'ANGEM accord les crédits quelque soit leur niveau instruction

Tableau 4:le financement par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	2013	2014	premier semestre 2015
Sans	552	281	115
Alphabétisé ou école coranique	41	8	0
Primaire	425	285	111
Moyen	662	515	331
Secondaire	417	111	56
Universitaire	6	11	7
Total	2103	1211	620

Source : service des statistiques ANGEM.

Figure 2:Financement par niveau d'instruction



Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

A travers cette figure on voit que les femmes qu'ont un niveau d'instruction moyen qui sont les plus financées par le dispositif au cours de toutes les années 2013, 2014 et le premier semestre 2015 avec les proportions de 31.47%, 42.52% et 53.38% respectivement qui s'approchent au niveau de l'ANGEM pour qu'elles soient indépendantes financièrement de leurs familles et avoir leur propre entreprise. Aussi que la dernière position revient aux universitaires.

3-1-3 La répartition des crédits par âges :

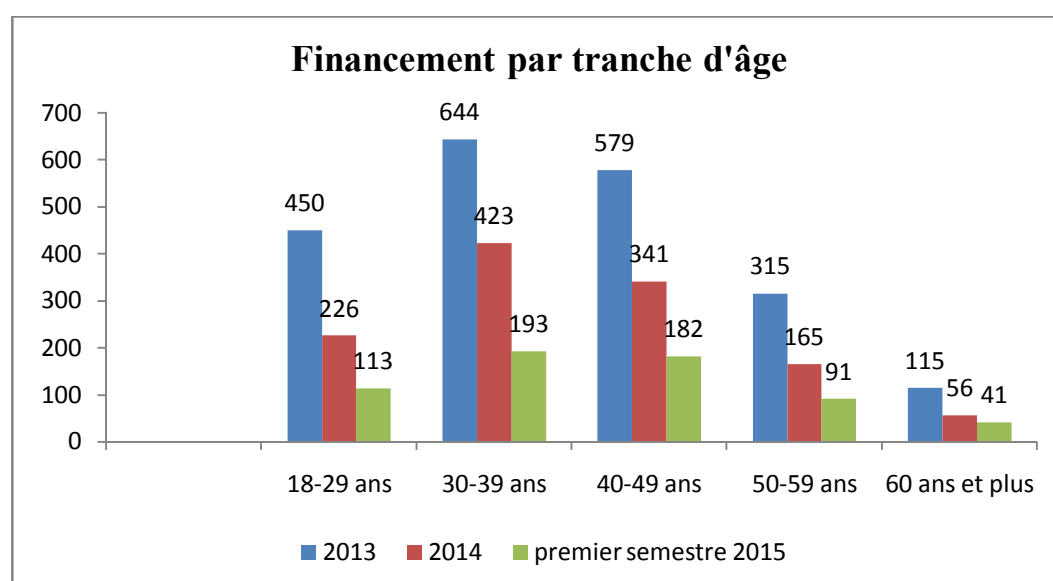
Le dispositif ANGEM octroie des crédits à toutes les personnes qui ont un âge plus de 18 ans sans limite d'âge.

Tableau 5: le financement par âges

Tranche d'âge	2013	2014	Premier semestre 2015
18-29 ans	450	226	113
30-39 ans	644	423	193
40-49 ans	579	341	182
50-59 ans	315	165	91
60 ans et plus	115	56	41
Total	2103	1211	620

Source : service des statistiques ANGEM.

Figure 3: Le financement par âges



Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

A travers ce schéma nous réaliserons que la tranche d'âge dominante des femmes promotrices du dispositif est 30 à 39 ans, dans les différents types de financement qui sont accordés dans l'ANGEM, les résultats sont respectivement pour cette tranche d'âge, pour les trois périodes 30,62%, 34.92% et 31.12%.

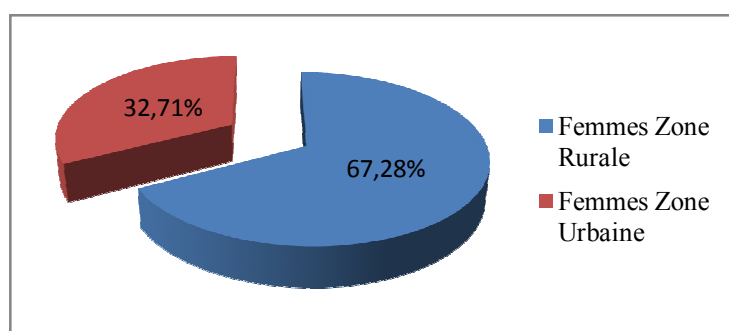
3-1-4 Bilan de financement par zone et par genre 2013

Tableau 6: les financements par zone et par genre en 2013

Coordination	Femmes				Total
	Zone Rural	%	Zone Urbaine	%	
wilaya de Tizi Ouzou	1415	67,28	688	32,71	2103

Source : service des statistiques ANGEM.

Figure 4: Wilaya de TIZI OUZOU



Pour l'année 2013, l'ANGEM finance plus de femmes en zone rurale avec un pourcentage de 67.28% par rapport aux femmes en zone urbaine qui ne dépasse pas 32.71%. Les femmes en zone rurale sont plus actives puisque le secteur agricole offre plus de possibilité de projets.

A noter que le dispositif ANGEM ne nous a pas remis cette répartition pour l'année 2014 et le premier semestre 2015.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

3-1-4 Analyse et étude du questionnaire :

Pour analyser l'entrepreneuriat féminin ayant bénéficié d'un micro crédit ANGEM ainsi que leur apport au développement local, nous avons diffusé un questionnaire, auprès d'un échantillon de 60 femmes entrepreneur ANGEM, 20 dans la commune de Tizi-Ouzou, 20 dans la commune de Larbaa Nath Irathen et 20 dans la commune de Béni-Douala, le choix de ces communes réside dans la proximité géographique de nos lieux de résidence et le fait que ces communes présentent une activité importante de projets financés par ce dispositif.

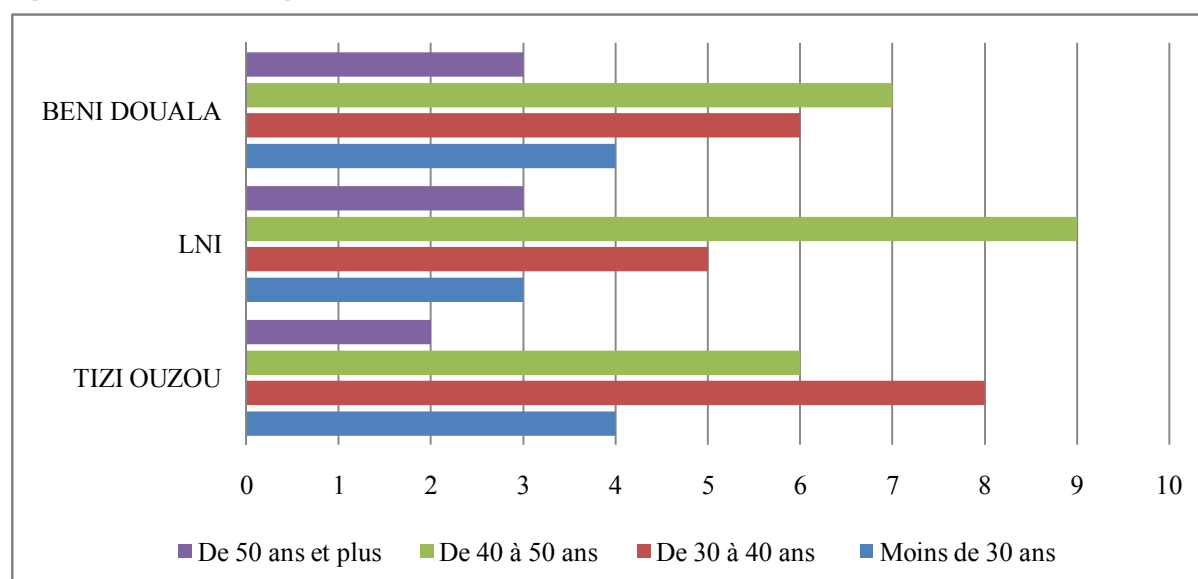
✓ La répartition par tranche d'âge :

Tableau 7 : Répartition par tranche d'âge

Tranches d'âge	TIZI OUZOU	LNI	BENI DOUALA	Total
Moins de 30 ans	4	3	4	11
De 30 à 40 ans	8	5	6	19
De 40 à 50 ans	6	9	7	22
De 50 ans et plus	2	3	3	8
Total	20	20	20	60

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Figure 5 : La situation d'âge



Dans la commune de Tizi-Ouzou, la tranche d'âge dominante de nos interviewées est de 30 à 40 ans qui représente 40%.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, la tranche d'âge la plus importante est celle de 40 à 50 ans qui représente 45%.

Dans la commune de Béni-douala, le score le plus important est identique à celui de la commune de Tizi-Ouzou en l'occurrence les 30 à 40 ans.

En générale on remarque que c'est les tranches d'âge des 30- 40 ans et 40- 50 ans qui dominant pour notre échantillon qui représentent la moitié.

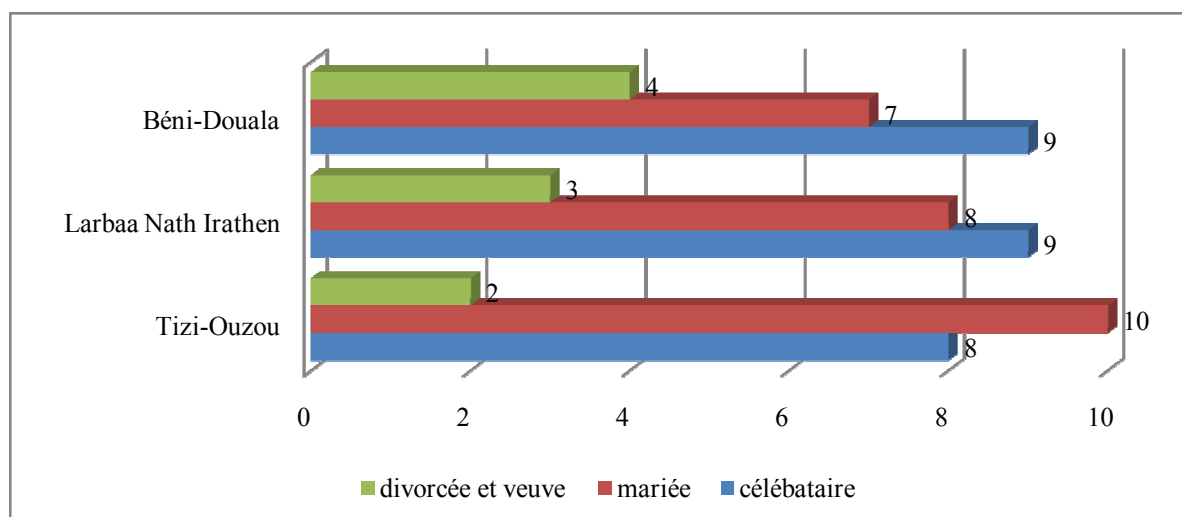
✓ La répartition par la situation matrimoniale :

Tableau 8 : La répartition par la situation matrimoniale

situation matrimoniale	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni-Douala	Total
célibataire	8	9	9	26
mariée	10	8	7	25
divorcée et veuve	2	3	4	9
total	20	20	20	60

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Figure 6 : La situation matrimoniale



Dans la commune de Tizi-Ouzou, les femmes entrepreneurs enquêtées sont mariées dont (50%) des cas.

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, Les femmes porteuses de projets sont mariées (9 femmes) et 8 femmes célibataires et 3 veuves.

Dans la commune de Béni-Douala, Les femmes entrepreneurs enquêtées sont célibataires dont (45%) des cas, 35% des mariées et 20% des divorcées et veuves.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

En faisant une comparaison, on peut dire que les femmes mariées représentent la majorité des enquêtées dans la commune de Tizi-Ouzou ceci peut s'expliquer par la zone géographique urbaine exigeant des dépenses importantes nécessitant le partage des responsabilités et des coûts. Ceci dénote aussi le rôle de la dimension effective et de l'équilibre familial, dans la stimulation et l'engagement de l'entrepreneur dans le monde des affaires. En effet, une situation familiale stable, peut être un élément essentiel, encourageant et faisant agir l'entrepreneur. Sachant que la majorité de ces femmes mariées contribuent aux dépenses de la famille.

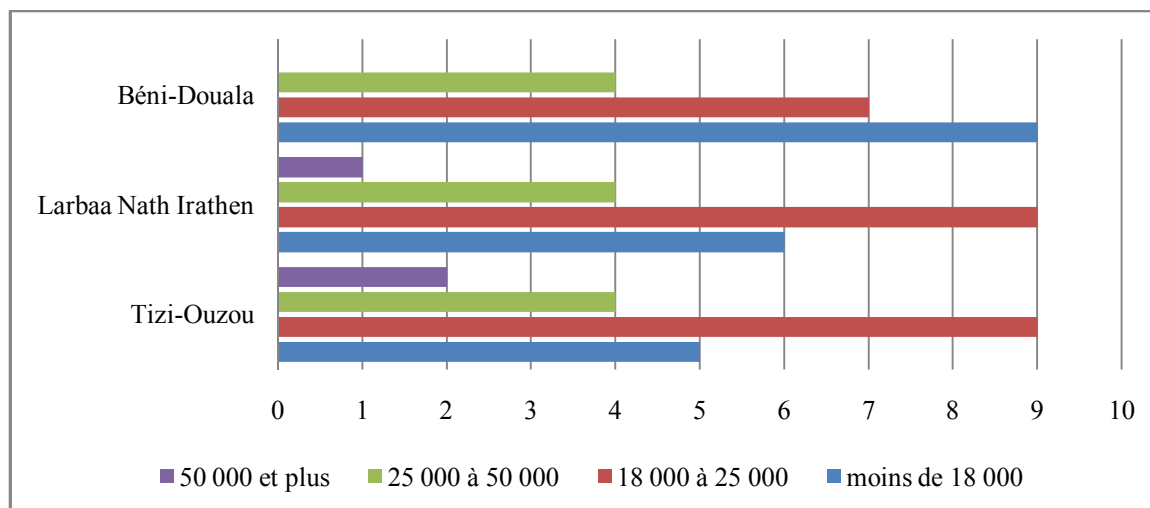
✓ La répartition par revenu :

Tableau 9 : La répartition par revenu

le revenu	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni-Douala	Total
moins de 18 000	5	6	9	20
18 000 à 25 000	9	9	7	25
25 000 à 50 000	4	4	4	12
50 000 et plus	2	1	0	3
Total	20	20	20	60

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Figure 7 : la situation de revenu



On calculant le revenu moyen dans la commune de Tizi-Ouzou à travers les résultats présentés, on trouve un revenu moyen de 24 600 DA, le revenu moyen dans la commune de Larbaa Nath Irathen est de 28 960 DA, et dans la commune de Béni Douala, on trouve un revenu moyen de 23 900 DA.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

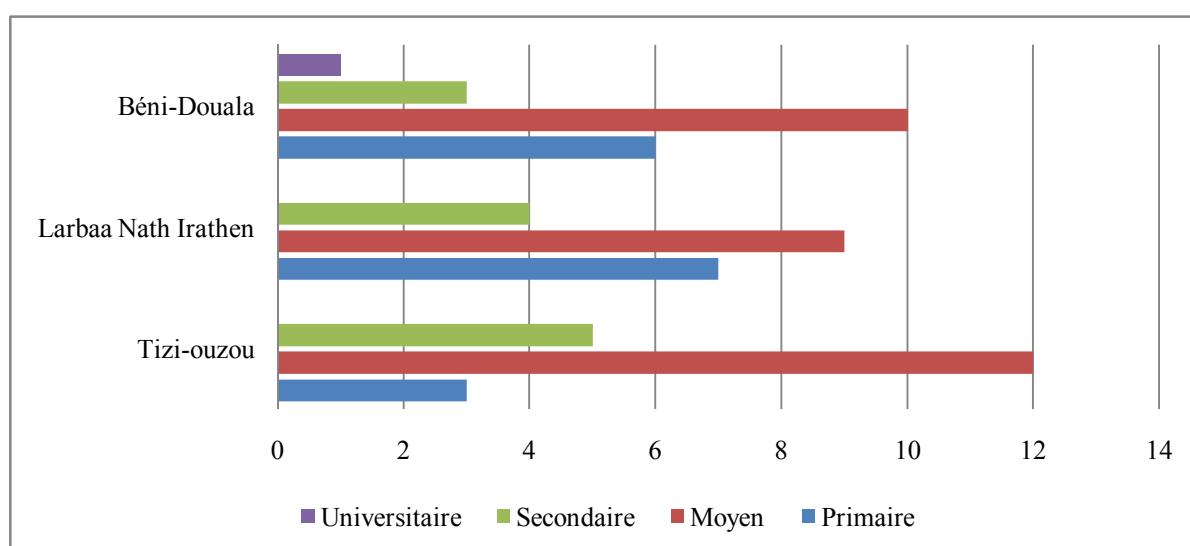
✓ La répartition par niveau d'instruction :

Tableau 10 : La répartition par niveau d'instruction

niveau d'instruction	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni-Douala	Total
Primaire	3	7	6	16
Moyen	12	9	10	31
Secondaire	5	4	3	12
Universitaire	0	0	1	1
Total	20	20	20	60

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Figure 8 : la situation du niveau d'instruction



Dans la commune de Tizi-Ouzou, les femmes ont, en majorité, un niveau d'instructions moyennes (60%) et (25%) ont un niveau secondaire, (15%) pour le niveau primaire et absence des femmes ayant un niveau universitaire.

D'après notre enquête dans la commune de Larbaa Nath Irathen, les femmes entrepreneurs ont, en majorité, un niveau d'instruction moyen (45%) et (35%) ont un niveau primaire, (20%) pour le niveau secondaire et absence des femmes ayant un niveau universitaire.

Dans la commune de Béni-Douala, les femmes entrepreneurs ont, en majorité, un niveau d'instructions moyennes (45%) et (35%) ont un niveau primaire, (15%) pour le niveau primaire et 5% à un niveau universitaire.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

En général, nous remarquons l'absence des universitaires au profit du niveau d'instruction moyen qui représente plus de la moitié.

Toutes les femmes ont des diplômes leurs préparent plus à la vie active, et la création d'entreprises. Cet élément est intéressant vue son apport important dans le développement de l'entreprise dans le sens où l'individu dispose des compétences et connaissances dans un domaine précis lui permettant de mieux gérer son affaire.

Il nous renseigne aussi sur la nature de l'activité des entreprises créées qui sont des activités issues de ce type de formation (coiffure, couture, cuisine, et autres...), d'où on peut dire aussi selon les résultats obtenus une absence des universités à la préparation des étudiants à l'entrepreneuriat.

✓ La répartition par expérience en matière de création d'entreprise :

En juxtaposant l'existence de l'entreprise avant la demande du crédit et l'expérience dans la création d'entreprise, on va avoir le résultat suivant :

Dans la commune de Tizi-Ouzou :

Tableau 11 : La répartition par expérience en matière de création d'entreprise Tizi-Ouzou

Expérience Existence	Oui	Non	total
Oui	6	7	13
Non	2	5	7
Total	8	12	20

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen :

Tableau 12 : La répartition par expérience en matière de création d'entreprise Larbaa Nath Irathen

Existence Expérience	Oui	Non	Total
Oui	9	5	14
Non	5	1	6
Total	14	6	20

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Dans la commune de Béni-Douala :

Tableau 13 : La répartition par expérience en matière de création d'entreprise Béni-Douala

Existence Expérience	Oui	Non	Total
Oui	5	4	9
Non	0	11	11
Total	5	15	20

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Dans la commune de Tizi-Ouzou, nous remarquons que 8 femmes ont une expérience en matière de création dont un membre de leur famille ayant déjà créé une entreprise, qui puisse avoir une vision valorisée de l'entreprendre par conséquence elles possèdent une capacité accrue à favoriser leur acte. En ce qui concerne l'existence de l'entreprise, l'ANGEM a contribué à la création de 7 entreprises et l'extension de 13 entreprises. Et parmi les 20 femmes enquêtées il y a 8 femmes qui ont exercé d'autres activités avant la création de leur propre projet, à préciser que dans la majorité des cas, il s'agit de la même activité que celle créée.

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, nous constatons que 14 femmes ont une expérience en matière de création, 9 entreprises déjà existante et 6 femmes n'ont pas d'expérience. En ce qui concerne l'existence de l'entreprise, l'ANGEM a contribué à la création de 6 entreprises et l'extension de 14 entreprises. Et parmi les 20 femmes enquêtées il y a 4 femmes qui ont exercé d'autres activités et 16 sont restés dans la même activité.

Dans la commune de Béni-Douala, on remarque que 9 femmes ont une expérience en matière de création et 11 femmes n'ont pas d'expérience. En ce qui concerne l'existence de l'entreprise, l'ANGEM a contribué à la création de 11 entreprises. Et parmi les 20 femmes enquêtées il y a 3 femmes ont exercé d'autres activités et 17 ont restés dans la même activité.

✓ La répartition par la situation au moment de la demande de crédit :

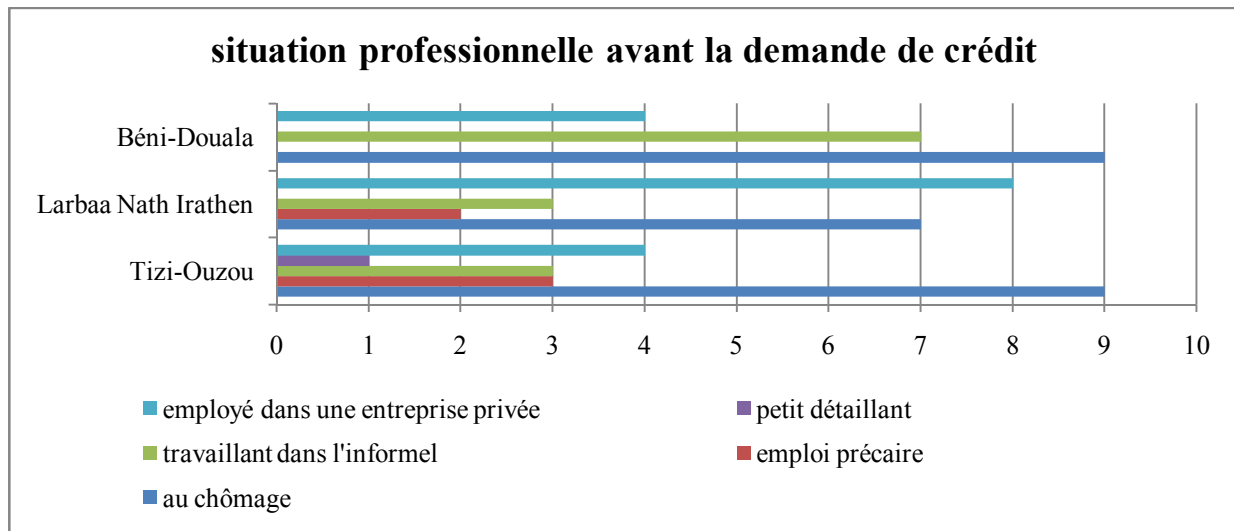
Tableau 14 : La situation au moment de la demande de crédit

situation professionnelle	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni-Douala	Total
au chômage	9	7	9	25
emploi précaire	3	2	0	5
travaillant dans l'informel	3	3	7	13
petit détaillant	1	0	0	1
employé dans une entreprise privée	4	8	4	16
total	20	20	20	60

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Figure 9 : situation professionnelle avant la demande de crédit



Dans la commune de Tizi-Ouzou, la plupart des femmes entrepreneurs interrogées étaient des chômeurs (45%), les employés dans une entreprise privée occupent la deuxième position avec une portion de (20%). Suivi des femmes travaillant dans l'informel (dans leur foyer) et emploi précaire représente 15%. En ce qui concerne cette dernière catégorie on trouve le petit détaillant (5%).

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, la plupart des femmes entrepreneurs interrogées étaient des employés dans une entreprise privée avec une portion de (40%) puis des chômeurs (35%), des femmes travaillant dans l'informel et emploi précaire représentent (15% et 10% consécutif). A noter l'absence de petit détaillant.

Dans la commune de Béni-Douala, la plupart des femmes entrepreneurs interrogées étaient des chômeurs (45%), par contre à Béni-Douala, il y a 7 femmes (35%) travaillant dans l'informel, les employés dans une entreprise privée 20%. De ce fait on dire ici que l'ANGEM a amélioré la situation de la femme en incluant dans le secteur formel et à la création d'entreprise valorisant l'espace rural.

Cependant, la situation professionnelle de l'entrepreneur avant la création de l'entreprise peut donner une idée assez précise sur les principales motivations de sa création et la contribution de l'ANGEM à l'amélioration de cadre de vie et lutter contre le chômage.

✓ Analyse de la situation de vie de l'environnement de l'entrepreneur :

Dans la commune de Tizi-Ouzou, Sur les 20 questionnaires effectués, 14 réponses précisent l'existence de revenu supplémentaire dans la famille qui sont des retraites (57,14%)

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

ou des salaires (42,86). Par contre 6 vivent uniquement avec leur revenu. Tandis que sur les 20 femmes, il y a que 4 femmes ont un compte bancaire ou CCP.

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, sur les 20 questionnaires effectués, 16 réponses déclarent l'existence de revenu supplémentaire dans la famille provenant de retraites, de pensions et de salaires et 4 vivent que de leur revenu. Tandis que sur les 20 femmes, il y a 9 femmes ont un compte bancaire ou CCP.

Dans la commune de Béni-Douala, Sur les 20 questionnaires effectués, 16 répondantes avancent l'existence de revenu supplémentaire dans la famille dont l'origine est les retraites (55%) et les salaires (45%) et 4 vivent que de leur revenu. Tandis que sur les 20 femmes, il y a que 7 femmes ont un compte bancaire ou CCP.

✓ La solidarité familiale :

Dans la commune de Tizi-Ouzou, la solidarité familiale est jugée dans la plupart des réponses comme le plus haut niveau, ce qui nous pousse à avancer l'existence d'aides financières et morales entre les membres des familles des enquêtées.

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, la solidarité familiale est jugée dans la plupart des réponses moyenne, les aides financières et morales sont moindres que celles de la commune de Tizi-Ouzou.

Dans la commune de Béni-Douala, la solidarité familiale est jugée dans la plupart des réponses comme dans de Tizi-Ouzou, a savoir un très haut niveau de solidarité.

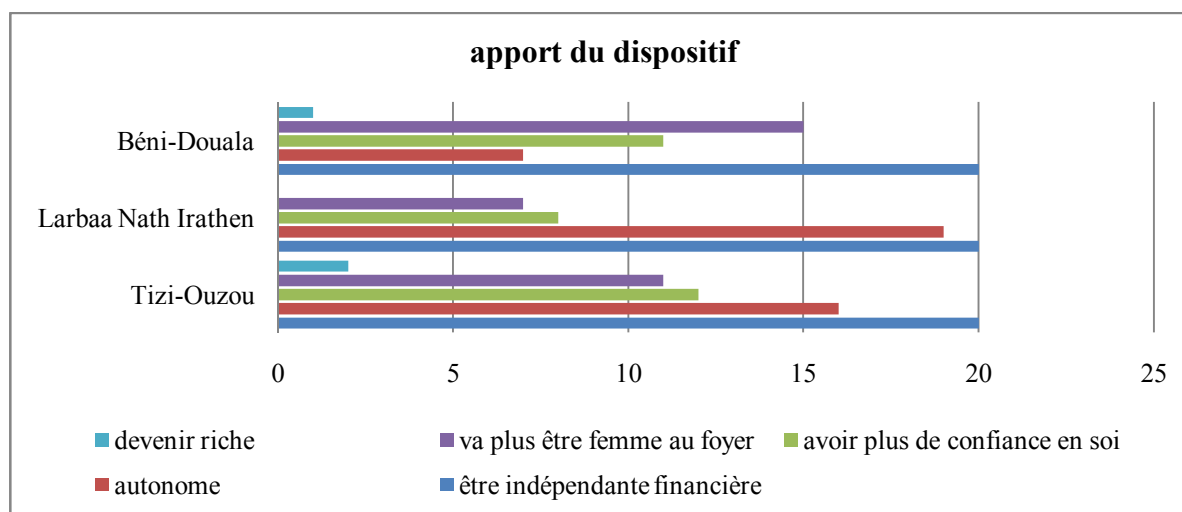
Tableau 15 : L'apport de la création de l'entreprise

Apport du dispositif	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni-Douala	Total
être indépendante financière	20	20	20	60
Autonome	16	19	7	42
avoir plus de confiance en soi	12	8	11	31
va plus être femme au foyer	11	7	15	33
devenir riche	2	0	1	3
Total	61	54	54	169

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Figure 10 : apport du dispositif



La contribution de la création de l'entreprise peut s'exprimer par son impact dans la vie personnelle de la femme, les réponses se présente comme suit : toutes femmes sont devenues indépendante financièrement, plus autonome et ont plus confiance en soi. En d'autre terme, la création d'entreprise a fait évoluer le rôle de la femme au sein de sa famille et de la société.

✓ La répartition par les causes de choix du dispositif ANGEM

Tableau 16 : les causes de choix du dispositif ANGEM

les causes de choix	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni-Douala	Total
dispositif solidaire	15	7	11	33
destiné aux femmes	13	14	8	35
crédit de faible montant	18	20	20	58
Total	46	41	39	126

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Toutes les femmes ont recours à l'ANGEM parce que c'est un dispositif à crédit de faible montant. Etant donné que ce dispositif est solidaire et destinés principalement aux femmes, il a pu rassurer ces dernières qui sont de nature méfiantes vis-à-vis de l'endettement. En générale, nos enquêtées ont appris l'existence de l'ANGEM par la télévision en premier lieu et par les amis ou parents en second.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

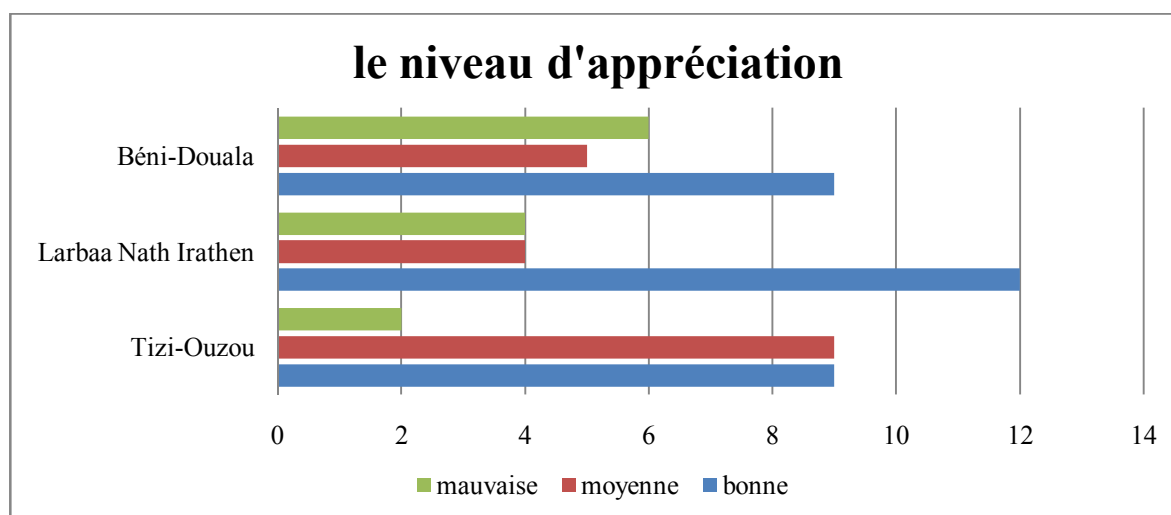
✓ La répartition par le niveau d'appréciation de la qualité des services de l'ANGEM

Tableau 17 : Le niveau d'appréciation de la qualité des services de l'ANGEM

Niveau d'appréciation	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni-Douala
Bonne	9	12	9
Moyenne	9	4	5
Mauvaise	2	4	6
Total	20	20	20

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Figure 11 : Le niveau d'appréciation



Cette figure précise que les femmes entrepreneurs en majorité ont un niveau d'appréciation élevé, par le biais d'une importante connaissance des informations et procédures concernant les crédits. Elles précisent également que la demande de crédit est bien expliquée par les personnels du dispositif ANGEM, qui ont mis en place des journées de sensibilisation, ce qui a permis une grande satisfaction en matière de la compréhension des formules du financement de la part de nos enquêtées. A préciser que les cycles de formation organisés aussi par ce dispositif permettent aux femmes d'assimiler plus aisément les démarches de l'octroi de crédit et les divers avantages du dispositif, et de bénéficier de conseils concernant le montage administratifs et réglementaire des dossiers.

Néanmoins, la majorité des porteuses de projets questionnées estiment qu'il y a beaucoup d'insuffisances surtout les lenteurs dans la réception des crédits (soit 60% des réponses) et

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

d'autres estiment que le délai est raisonnable, ce sont en particulier ceux qui ont demandé durant les premières années, qui estiment correcte le montage et le traitement des dossiers.

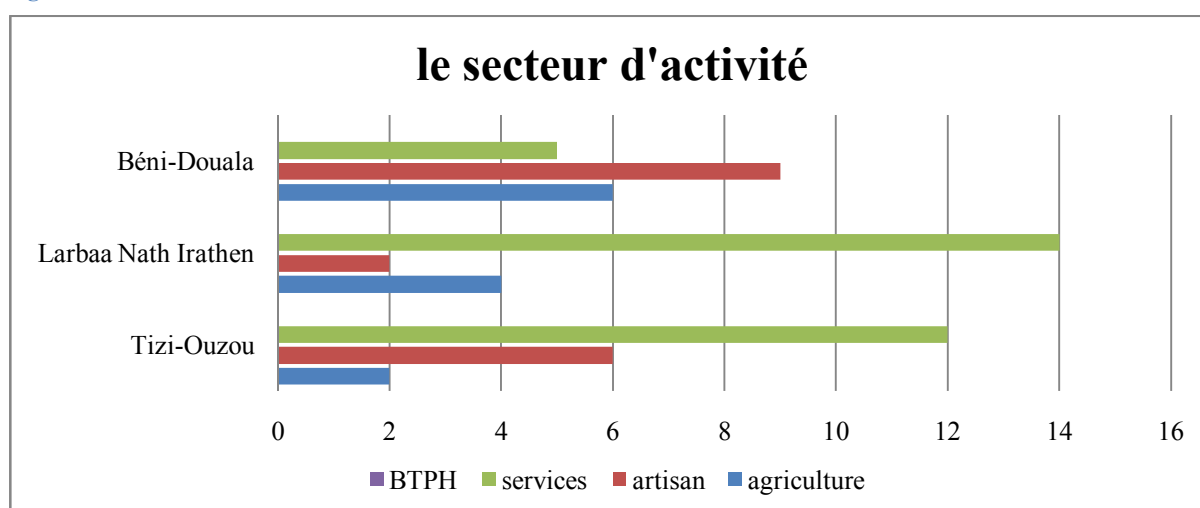
✓ La répartition par type d'activité exercée

Tableau 18 : Le type d'activité exercée

secteur d'activité	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath	Béni-Douala	total
Agriculture	2	4	6	12
Artisan	6	2	9	17
Services	12	14	5	31
BTPH	0	0	0	0
Total	20	20	20	60

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Figure 12 : le secteur d'activité



D'après notre enquête, nous avons constaté que dans la commune de Tizi-Ouzou, les secteurs d'activité investis sont en premier lieu la prestation de service (12), en second les activités artisanales (6) et enfin 2 entreprises agricoles. La majorité arrive à rembourser facilement leur crédit (70%), par contre le reste de l'échantillon trouve de grandes difficultés à rembourser, ceci dépend de l'activité et de la durée du démarrage. Selon 60% de ces femmes la garantie de remboursement exigée par le dispositif ne constitue pas vraiment une contrainte ; par contre 40% la voient comme une importante contrainte, dans il s'agit en générale de celles qui sont en situation de chômage ou sans revenus.

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, nous retrouvons 14 entreprises de prestation de service, 4 agricoles et 2 entreprises artisanales. 95% des enquêtées arrivent à rembourser leur crédit de façon normale. La garantie ne constitue pas vraiment une contrainte soit 80%,

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

au contraire le reste, la considère comme un obstacle pour les mêmes raisons que la commune de Tizi-Ouzou.

Dans la commune de Béni-Douala, on a trouvé 9 entreprises artisanales, 6 entreprises agricoles et 5 entreprises de prestation de service. 85% des questionnées remboursent aisément leur crédit. Celles qui avancent que la garantie constitue une contrainte représentent la majorité (55%) et sont en générale en situation de chômage.

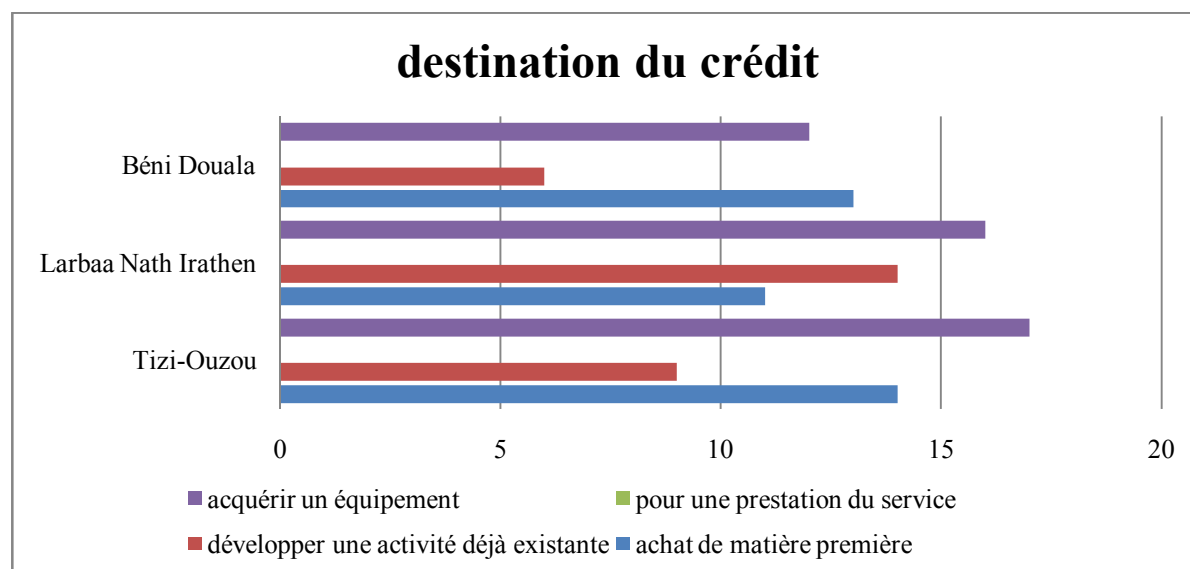
✓ La répartition par destination du crédit

Tableau 19 : La destination du crédit

destination du crédit	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni Douala	Total
achat de matière première	14	11	13	38
développer une activité déjà existante	9	14	6	29
pour une prestation du service	0	0	0	0
acquérir un équipement	17	16	12	45
autre à préciser	0	0	0	0
Total	40	41	31	112

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Figure 13 : destination du crédit



D'après ce graphe, dans la commune de Tizi-Ouzou 17 femmes ont consacré le crédit dans l'achat des équipements, 14 dans l'achat de matière première et 9 dans l'extension de l'activité.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, nous remarquons que 16 femmes ont utilisé le crédit dans l'achat des équipements, 14 dans le développement de l'activité, l'achat de matière première 11.

Dans la commune de Béni Douala, nous constatons que 12 femmes ont employé le crédit dans l'achat des équipements, 13 dans l'achat de matière première et 6 dans l'extension de l'activité.

Ces résultats précisent que l'ANGEM a contribué au montage et au développement des projets des promotrices. Ces dernières ont été accompagnées par ce dispositif tout au long de leur démarche. Nous tenons à souligner que L'ANGEM a contribué à la création d'entreprise plus dans la commune de Béni Douala que les deux autres communes.

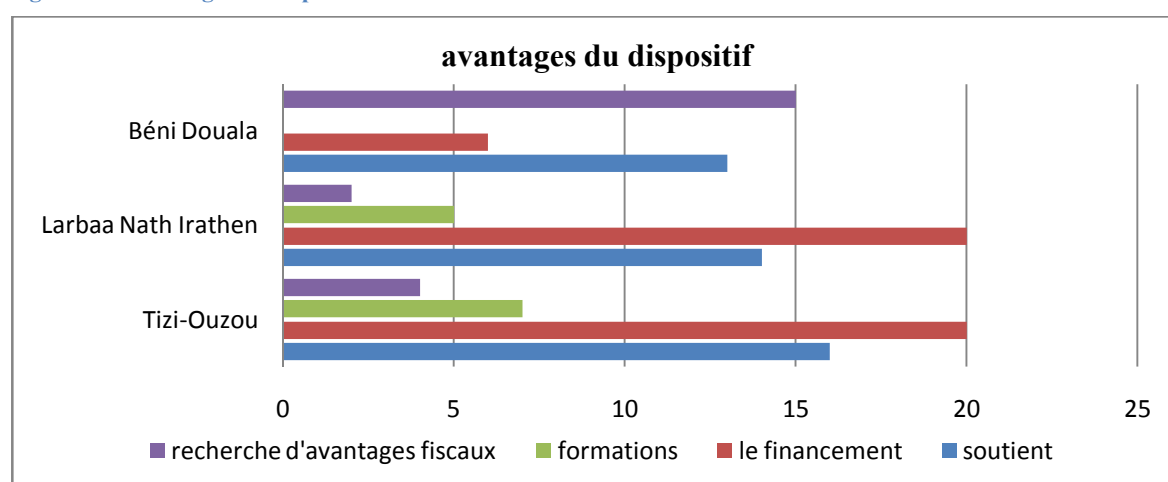
✓ La répartition par l'apport du dispositif aux porteurs de projets

Tableau 20 : L'apport du dispositif aux porteurs de projets

avantages	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni Douala	total
soutient	16	14	13	43
le financement	20	20	6	46
formations	7	5	0	12
recherche d'avantages fiscaux	4	2	15	21
Total	47	41	34	122

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Figure 14 : avantages du dispositif



Dans la commune de Tizi-Ouzou, les femmes ont fait appel à l'ANGEM principalement dans le but de bénéficier des financements et des soutien pour la création de

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

leur entreprise, par contre en terme de formation il y a que 7 femmes et 4 dans le but de la recherche d'avantages fiscaux.

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, les femmes sont motivées en premier lieu par les financements et des soutient pour la création de leur entreprise de l'ANGEM (la totalité), en second par la formation qui sont au nombre de 5 femmes et de 2 dans le but de la recherche d'avantages fiscaux.

Dans la commune de Béni Douala, Les femmes ont fait appel à l'ANGEM dans le but de bénéficier des financements et des soutient pour la création de leur entreprise, par contre celles qui sont motivé par la formation (3 femmes) et 4 dans le but de la recherche d'avantages fiscaux.

Le microcrédit a dans la majorité des cas améliorer la situation économique et sociale des femmes, qu'elles soient mariées ou célibataires. A noter que la majorité des réponses soit 80% précisent que même sans l'existence de l'ANGEM, elles allaient créer leur propre entreprise, ce qui dénote une forte volonté de la création d'entreprise dans le but de lutter contre le chômage et la recherche de gain afin de gagner leur vie et répondre aux besoins de leurs familles.

✓ **Présentation de l'entreprise :**

Les entreprises créées sont situées au centre ville de Tizi-Ouzou. Elles sont des entreprises individuelles. Le nombre d'employé moyen généré par ces entreprises est de 4 employés, les effectifs des entreprises de l'échantillon varient de 1 à 10 employés, et la majorité (65%) ont de 1 à 5 employés, ce qui correspond aux caractéristiques des toutes petites entreprises (TPE) ou bien les micro-entreprises, cette dernière représente la taille qui facilite l'entrée dans les affaires.

Les entreprises enquêtées étaient créées en majorité en 2011, avec un chiffre d'affaire moyen de 80 000 DA, le choix du secteur était lié au diplôme obtenu.

Les entreprises localisées dans la commune de Larbaa Nath Irathen sont comme dans commune de Tizi-Ouzou, des unités à statut d'entreprise individuelle. Le nombre d'employé moyen généré par ces entreprises est de 3 employés, les effectifs des entreprises de l'échantillon varient de 1 à 10 employés, et la majorité (80%) ont de 1 à 5 employés, leur secteur sont principalement la couture et la coiffure.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Les entreprises étaient créées entre 2010 et 2011, avec un chiffre d'affaire moyen de 103 050, le choix du secteur et comme à Tizi-Ouzou lié au diplôme obtenu.

En ce qui concerne la les entreprises localisées dans les villages de Béni-Douala, se sont également des entreprises individuelles. Le nombre d'employé moyen généré par ces entreprises est de 5 employés, les effectifs des entreprises de l'échantillon varient de 1 à 10 employés, et la majorité (60%) ont de 1 à 5 employés.

Les entreprises étaient créées en majorité en 2011, avec un chiffre d'affaire moyen 96 400, le choix du secteur est idem au précédentes communes.

✓ **Création d'entreprise sociale :**

Dans les communes de Tizi-Ouzou et Larbaa Nath Irathen, les réponses de nos enquêtées concernant la question de possibilité de créer une entreprise sociale, sont affirmatives respectivement de 65% et 95% et des cas, dans le sens d'offrir des services ou des biens en dessus du coût à certaines catégories de la société le plus nécessiteux sans que cette action soit généralisé afin de pas compromettre la rentabilité de leur projet. Par contre dans commune de Béni Douala, la réponse à cette question est négative, en précisant qu'il existe des associations au sein de leur village.

✓ **La solidarité entre les entreprises :**

Malgré les relations de concurrence entre les entreprises du même secteur, il a été constaté l'existence de forme de coopération, de confiance et de réciprocité entre eux, en particulier lors de surcharge de commandes ; ce qui dénote une forme de solidarité entre ces entreprises. Les réponses négatives à l'existence de solidarité sont basées sur la volonté de ces unités de travailler seule selon leurs objectifs, en d'autres termes, ces entreprises optent pour une concurrence basée sur les prix (casse les prix) et n'offrent aucun échange d'équipements, de matières premières ou de travailleurs, comme elles ne proposent pas de rencontre.

Nous avons recensé que 19% des jeunes entrepreneurs déclarent avoir déjà assisté à des réunions entre entrepreneurs. Mais celle-ci sont principalement des réunions informelles ; elles se font rarement dans un cadre formel (chambre de commerce et d'industrie, associations de commerçants, patronat, corporations de métiers, séminaires).

La solidarité diffère d'un secteur à un autre, en générale 35% affirme qu'il y a une solidarité et 65% affirme qu'il n'y a pas une solidarité.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

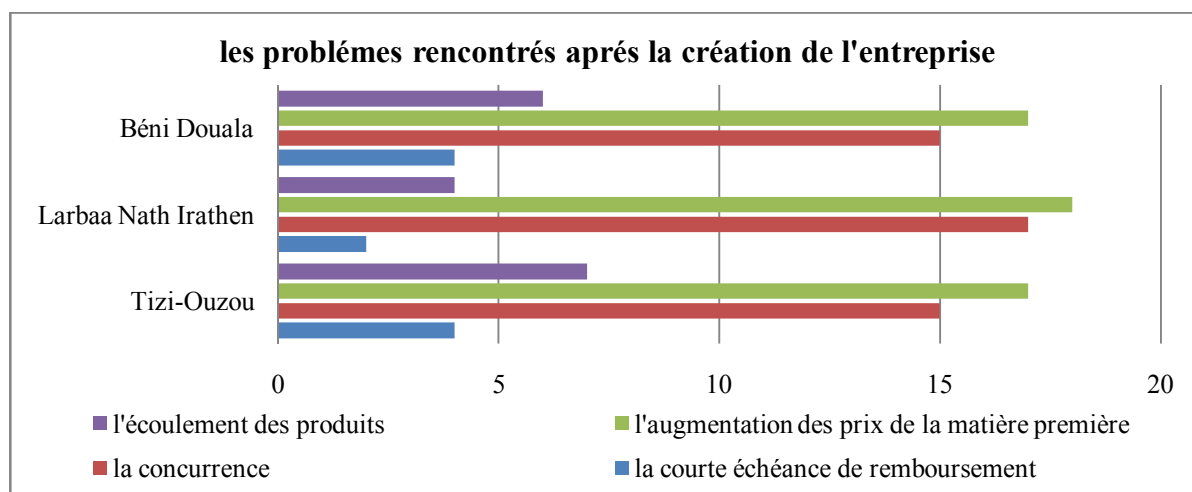
✓ La répartition des problèmes rencontrés après la création de l'entreprise

Tableau 21 : Les problèmes rencontrés après la création de l'entreprise

problèmes rencontrés	Tizi-Ouzou	Larbaa Nath Irathen	Béni Douala	Total
la courte échéance de remboursement	4	2	4	10
la concurrence	15	17	15	47
l'augmentation des prix de la matière première	17	18	17	52
l'écoulement des produits	7	4	6	17
total	43	41	42	126

Source : notre propre conception à partir des résultats du dépouillement de notre enquête.

Figure 15 : les problèmes rencontrés après la création de l'entreprise



De la lecture de figure ci-dessus, les principaux problèmes que les porteuses de projets rencontrent sont l'augmentation des prix des matières premières et de la concurrence. Elles rajoutent à cela la difficulté de recruter du personnel qualifié, ceci principalement à cause l'inadéquation entre offre de formation et la demande du marché du travail. En ce qui concerne le recrutement permanent la réponse était positive, mais le changement régulier de travailleurs est dû au non professionnalisme de ces derniers. A préciser, que certaines refusent de recruter car elles assurent seules entièrement l'activité tel l'élevage, salon de coiffure, alimentation générale etc.

Les réponses à la question de lutte contre la pauvreté sont mitigées, étant donné que la majorité des enquêtées ne sont pas en situation de pauvreté. Pour elles, le dispositif contribue

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

à la l'amélioration de conditions de vie en leur procurant des revenus supplémentaires pour leurs familles.

✓ **Création d'entreprise environnementale :**

Concernant la création d'entreprise environnementale, les réponses sont quasiment négatives dans la commune de Tizi-Ouzou, à l'exception de deux femmes qui veulent investir dans la collecte des déchets. L'utilisation des matières bios par les enquêtées lors de leur processus de fabrication est faible, ce qui conduit à l'absence de valorisation des produits naturels.

La commune da Larbaa Nath Irathen : 65% optent pour la création d'entreprises environnementales. L'utilisation des matières bios est moyenne (55%).

Pour la création d'entreprise environnementale, nous avons détecté dans la commune de Béni douala une volonté de création d'un centre de collecte et de tri des déchets avec la collaboration du comité du village de Taourirt Moussa. L'utilisation des matières bios est moyenne (utilisation d'herbe, citron, orange, huile d'olive, ...) ce qui conduit à la valorisation des produits naturels.

Concernant le commerce équitable, il n'est pas du tout pratiqué dans les trois communes.

✓ **Création d'entreprise sociale et solidaire :**

La création d'entreprise sociale et solidaire respectant les principes de l'ESS dans la commune de Tizi-Ouzou, est inexistantes selon les questionnée, ceci est dû à l'incompréhension des enquêtées de la notion d'entreprise sociale et solidaire.

Dans la commune de Larbaa Nath Irathen, les réponses à cette question sont à 65% négative. Celles qui ont répondues affirmativement, expliquent leur réponse par l'utilité et l'intérêt d'avoir ce type d'entreprise.

Enfin dans la commune de Béni douala, leurs réponses étaient différentes soit 45% pensent que c'est possible en regroupant les acteurs économiques.

✓ **L'apport au développement local :**

Les 60 femmes disent quelle contribuent au développement local, en matière de création de richesse, de création d'emploi, de diversification des activités, valorisation des ressources et des produits locaux et d'attractivité territorial.

Chapitre 3 : Entrepreneuriat social des femmes promotrice du dispositif solidaire ANGEM cas de la willaya de Tizi-Ouzou

Pour conclure cette section, le dispositif ANGEM, mis en place par les pouvoirs publics afin de pallier aux problèmes de chômage, a relativement atteint ses objectifs dans le sens où il encourage la création de la micro-entreprise générant en moyenne plusieurs postes de travail (selon les résultats de notre enquête 5 emplois en moyenne). Comme il encourage les femmes à modifier leur statut de « femmes au foyer » afin de dynamiser les territoires à travers la valorisation de leurs ressources propres, les rendant ainsi plus attractif et compétitif.

Conclusion de chapitre 3 :

Pour conclure ce chapitre, il faut préciser que le microcrédit joue un rôle très important dans la vie des femmes, grâce à cet instrument ces dernières peuvent créer leurs propres emplois et être indépendantes financièrement.

L'analyse des questionnaires de notre enquête ainsi que les statistiques fournies par l'ANGEM, précisent que ce dernier est solidaire avec les femmes en leur octroyant des crédits à faible montant adaptés à leurs ressources afin qu'elles puissent les rembourser à l'échéance.

Ce dispositif permet aux femmes de lutter contre le chômage, en créant leur propre emploi ainsi que d'autres postes d'emplois dans les différents secteurs d'activités, en particulier l'artisanat, les services et l'agriculture où elles peuvent être actives sans l'obligation d'avoir un niveau d'instruction élevé, uniquement la condition d'avoir un diplôme ou une attestation qualifiante liée au secteur investi.

Enfin, nous pouvons avancer que ce dispositif aide les deux genres sans condition d'âge et surtout les femmes, car il est un instrument du ministère de la solidarité afin d'introduire les femmes dans l'activité économique.

Conclusion générale

Conclusion générale :

L'entrepreneuriat présente plusieurs avantages possibles, il intervient comme une solution étendue qui peut guérir un grand nombre de difficultés de la société. Il permet d'alimenter les motivations d'un homme ou encore d'une femme pour devenir entrepreneur. L'avantage évident et probablement important est la création de son emploi et la rupture avec le chômage et bien entendu la rupture avec toute autre barrière sociale dégradante.

Les facteurs contribuant à la réussite des entreprises créées dans le cadre dispositif ANGEM peuvent être interne c'est-à-dire lié à l'entrepreneur lui-même ou à l'environnement de l'entreprise. D'après les résultats de notre enquête, ce dispositif par le biais des divers avantages qu'il accorde, n'ont pas contribués d'une façon remarquable à pousser les individus pour devenir des entrepreneurs. Par ailleurs, pour créer une entreprise, il ne suffit pas de remplir les conditions entrepreneuriales favorables. Pour passer à l'action, les motivations individuelles demeurent nécessaires.

Il faut retenir aussi que la promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes en Algérie est affectée par de nombreux facteurs, essentiellement, des facteurs socioculturels qui jouent un double rôle, d'un côté incitatif (notamment, le niveau d'éducation, la formation professionnelle...etc.) et de l'autre côté démotivant (l'accès à un travail salarié, les stéréotypes relatifs à la gestion d'une entreprise par une femme....etc.).

Actuellement, la femme Kabyle, se trouve impliquée dans des rôles nouveaux qui lui permettent d'évoluer dans un espace autre que l'espace familial. Ainsi, elle est appelée à créer et développer son entreprise, mission qui n'est pas toujours réalisable. En effet, la femme, considérée comme acteur social et économique, est toujours en quête de prouver sa performance et sa capacité à gérer une activité professionnelle, cela peut lui permettre d'acquérir une autonomie, une technicité et un savoir faire, d'une part, et une certaine indépendance à l'égard de son entourage, d'autre part.

Pour les femmes entrepreneurs, les compétences ainsi que l'entourage constituent des éléments essentiels de leurs réussites, toutefois, la réussite de l'entrepreneuriat féminin peut se justifier également par des facteurs économiques, dont principalement le développement du secteur privé, et les différents dispositifs d'accompagnement à la création de micro-entreprises tel que l'ANGEM mis par les pouvoirs publics dans l'objectif d'absorber le chômage.

Introduction générale

La réussite de la création d'entreprises est liée aux compétences de l'individu à savoir sa capacité à tisser des rapports (fournisseurs, administration, bailleurs de fonds, ...), ainsi, à son environnement familiale solidaire, une administration facilitatrice, fournisseurs, conseillers compétant, etc. autrement dit, la réussite du jeune entrepreneur est liée à des conditions économique, sociale, politique et institutionnelle.

La création d'entreprise dans le cadre du dispositif ANGEM, est une création motivée par la contrainte sociale qui est le chômage. C'est la logique d'insertion sociale qui prédomine, où la création des entreprises par les jeunes (entre 30 à 39 ans) les plus touchés par le chômage, en sont la preuve, de ce fait, le caractère entrepreneurial est peu retrouvé chez la majorité des créateurs. Ainsi, nous constatons que malgré les divers avantages offerts par ce dispositif, il n'a pas réussie à pousser les jeunes créateurs à devenir des entrepreneurs.

Ainsi, les micro-entreprises encouragées par le dispositif ANGEM se caractérisent par : leur petite taille, par une faible maîtrise technologique et une faible productivité, par une main d'œuvre limité, par une faible propension à l'usage de moyens modernes d'accès à l'information technique et économique.

Cependant l'initiative entrepreneuriale est encore caractérisée par de nombreux insuffisances et contradictions : faible proportion à innover, à s'inscrire dans une perspective de long terme et à accepter des risques de toutes natures, faible capacité de gestion et méconnaissance des techniques modernes de gestion, forte attractivité pour les activités à faible investissement et à fort profit, absence d'associations professionnelles des jeunes entrepreneurs, insuffisance des relations entre entrepreneur et le milieu socio-économique.

Autrement dit, pour un bon nombre de créateurs potentiels ayant sollicité le dispositif ANGEM, c'est presque un « entrepreneuriat de survie ». Pour les sans emplois, donc la création d'entreprise constitue une forme de lutte contre la précarité. Du fait, de la faiblesse du système éducatif préparant les jeunes à l'entrepreneuriat, à l'accompagnement de l'ANGEM à postériori, conduit au faible esprit entrepreneurial, au freinage du développement.

Il faut noter également que ces micro-entreprises souffrent également de l'insuffisance des structures d'encouragement de la qualité et de l'innovation etc. En effet, ce dispositif en tant qu'instruction d'accueil n'a pas le savoir faire et les formations nécessaire pour orienté ces jeunes entrepreneurs à innover ou les encourager à coopérer pour faire émergé un réseau d'information qui réunie l'ensemble de ces jeunes entrepreneurs.

Introduction générale

Il faut noter que, les projets menés par les entrepreneurs femmes sont commerciaux plus que sociaux dont le but est générer un profit et non pas l'intérêt générale, puisque la femme cherche à satisfaire ses besoins et ceux de sa familles, de ce fait les principes de l'économie sociales et solidaire ne sont pas respectés. Le volet social se retrouve uniquement dans la minimisation du taux du chômage par la création de postes d'emploi. La solidarité quant à elle, est constatée entre le dispositif et les femmes au même titre que les autres catégories de porteurs de projets.

En effet, il apparait nettement que les projets encouragés dans de cadre de dispositif ANGEM sont incapables de mettre en valeur des potentialités et opportunités, économiques spécifiques, faute d'organisation, de réflexion et d'outils spécifiques. Plus précisément, il n'existe aucune démarche ou orientation cohérente, efficace et performante, préétablie de l'entrepreneuriat privé dans la wilaya, qui tiendrait compte de des potentialités et opportunités économique spécifiques de la région.

De plus, les interdépendances fonctionnelles entre les acteurs (la logique d'interaction) et les processus d'apprentissage collectif, qui distinguent généralement les milieux entrepreneuriaux ne sont pas constatés. En effet, les rapports entres les acteurs locaux sont essentiellement caractérisés par un manque de coopération et de confiance réciproque ; ce qui constitue un véritable frein à la dynamique du milieu.

Nous notons également que la volonté de l'État d'inciter les jeunes à la création d'entreprises, dans notre cas les promoteurs ANGEM, se concrétise particulièrement à partir de 2012, par une diminution de l'apport personnel et un taux d'intérêt totalement bonifié (0%).

Notre enquête a démontré la difficulté de certaines porteuses de projets ANGEM à rembourser leur crédit, dû à des revenus insuffisants et des retards important dans le démarrage de leur activité (décalage entre la date d'octroi du crédit et le début d'activité).

Réside dans le fait que le dynamisme de création d'entreprises est fortement tributaire des conditions économiques, sociales, politiques et institutionnelles.

Questionnaire sur l'entrepreneuriat féminin social dans le cadre du dispositif solidaire ANGEM dans le wilaya de Tizi-Ouzou

L'enquête s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de recherche pour l'obtention d'un diplôme de master en sciences économiques à l'université Mouloud Mammeri, spécialité " économie du développement durable et d'environnement". Il se base essentiellement sur l'analyse de l'entrepreneuriat féminin social dans le cadre du dispositif solidaire ANGEM, ainsi que son apport au développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou . sachant que c'est une étude scientifique et les résultats sont

femme entrepreneur

1. l'âge

2. la situation matrimoniale

3. quel est votre revenu ?
☐ 1. Moins de 18000 ☐ 2. 18000-25000 ☐ 3. 25000-50000
☐ 4. plus de 50000.

4. le niveau d'instruction:
☐ 1. primaire ☐ 2. secondaire
☐ 3. moyen ☐ 4. universitaire.
☐ 5. diplômes obtenus.

5. dans quel type de logement habitez-vous ?
☐ 1. habitat précaire
☐ 2. locataire
☐ 3. habitation à partie commune
☐ 4. habitation (des héritiers)
☐ 5. habitation bien aménagée
☐ 6. logement de luxe.

6. Avant la création de votre entreprise avez-vous exercé une autre activité?
☐ 1. oui ☐ 2. non

7. avez-vous une expérience en matière de création d'entreprise?
☐ 1. oui ☐ 2. non

8. Dans quelle situation étiez-vous au moment de la demande du microcrédit?
☐ 1. au chômage
☐ 2. emploi précaire
☐ 3. travaillant dans l'informel
☐ 4. petit détaillant
☐ 5. employé dans une entreprise privée
☐ 6. artisan
☐ 7. agriculture
☐ 8. autre à préciser.
Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

9. avant l'accès au microcrédit, aviez-vous un compte?

- ☐ 1. bancaire ☐ 2. ccp
☐ 3. pas de compte courant ☐ 4. autre à préciser.

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

10. y'a t-il d'autres revenus supplémentaires dans le ménage ?
☐ 1. oui ☐ 2. non.

11. si oui lesquels ?
☐ 1. salaire
☐ 2. retraites où pension
☐ 3. allocations familiales
☐ 4. rente (foncière, immobilière)
☐ 5. transfert d'argent d'un proche parent
☐ 6. autre à préciser.

12. En cas de besoin, la famille vous apporte-elle une assistance financière?
☐ 1. oui ☐ 2. non.

13. Comment juger vous cette solidarité familiale?
☐ 1. inexistante ☐ 2. faible ☐ 3. moyenne
☐ 4. bien ☐ 5. excellente.

14. la création de votre entreprise vous a permis de:
☐ 1. être indépendante financièrement
☐ 2. autonome
☐ 3. avoir plus de confiance en soi
☐ 4. va plus être femme au foyer
☐ 5. devenir riche
☐ 6. autre à préciser.

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

condition d'éligibilité au microcrédit.

15. pourquoi vous avez choisis le dispositif ANGEM et pas un autre ?
☐ 1. dispositif solidaire ☐ 2. destiné aux femme
☐ 3. crédit de faible montant.

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

16. comment avez-vous appris l'existence de l'ANGEM ?

- ☐ 1. par le dispositif lui même
- ☐ 2. télévision
- ☐ 3. journaux
- ☐ 4. radio
- ☐ 5. association précisez
- ☐ 6. parent ou amis
- ☐ 7. ancien bénéficiaire
- ☐ 8. à l'APC de notre résidence
- ☐ 9. autre à préciser.

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

17. comment trouvez-vous le temps qui sépare la demande et l'octroi du microcrédit?

- ☐ 1. raisonnable ☐ 2. court ☐ 3. trop court
- ☐ 4. long ☐ 5. trop long.

18. pensez-vous qu'il y a une lenteur dans l'octroi du microcrédit?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non.

19. croyez vous que la garantie représente une contrainte pour vous?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non.

20. dans quelle activité exercez-vous?

- ☐ 1. agriculture ☐ 2. artisan ☐ 3. services ☐ 4. BTPH.

21. Arrivez-vous à rembourser avant l'échéance?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non.

22. si c'est non pourquoi?

23. est ce que l'ANGEM vous aide dans les démarches de l'octroi du crédit?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non.

24. si le dispositif n'existe pas, est ce que vous pouvez créer votre entreprise?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non.

25. vous avez sollicité le dispositif pour?

- ☐ 1. soutien
- ☐ 2. le financement
- ☐ 3. formations
- ☐ 4. recherche d'avantages fiscaux

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

26. comment juger-vous la qualité des services rendus par le dispositif?

- ☐ 1. bonne ☐ 2. moyenne ☐ 3. mauvaise.

27. est ce que le dispositif vous accompagne jusqu'à la fin de votre démarche?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non.

28. le micro crédit est destiné pour:

- ☐ 1. achat de matière première
- ☐ 2. développer une activité déjà existante
- ☐ 3. pour une prestation du service
- ☐ 4. acquérir un équipement
- ☐ 5. autre à préciser.

29. Après l'accès au crédit est ce que réellement a aidé a l'amélioration vos condition de vie ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. non

présentation de l'entreprise

30. La localisation de votre entreprise

31. Le statut juridique

- ☐ 1. EURL ☐ 2. SARL ☐ 3. SNC
- ☐ 4. E.INDIVIDUELLE ☐ 5. Autres à préciser

32. Quel est votre nombre d'employés ?

33. En quelle année vous avez crée votre entreprise ?

34. veuillez estimer le chiffre d'affaire annuel moyen de votre établissement?

35. Comment vous avez choisis votre secteur d'activité ?

emmes entrepreneurs sociale

36. Est-ce que autant que femmes entrepreneurs vous avez pensé à créer une entreprise sociale ?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non.

37. si non pourquoi?

38. Est-ce que vous autant qu'entrepreneurs femmes vous êtes solidaire entre vous ?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non

39. Quels sont-les problèmes rencontrés après la création de votre entreprise ?

- ☐ 1. La courte échéance de remboursement
- ☐ 2. La concurrence
- ☐ 3. L'augmentation des prix de la matière première
- ☐ 4. L'écoulement des produits.

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

40. Est ce qu'avec la création de votre entreprise vous penser à créer des postes d'emploi permanente ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. non.

41. Pourquoi ?

42. Est ce que le crédit obtenu aide à lutter contre la pauvreté au sien de votre famille ?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non

43. Est ce que vous pratiquer le commerce équitable ?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non

44. Pensez-vous à créer des entreprises environnementales ?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non

45. Si Oui dans quel secteur ?

- ☐ 1. Collecte des déchets ☐ 2. Tri des déchets
- ☐ 3. recyclage des déchets.

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

46. Dans votre production utilisez-vous des matières bios ou vous vous produisez des biens bios ?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non.

47. Est ce que vous avez pensé de crée une entreprise sociale et solidaire qui respecte les principes de l'économie sociale et solidaire ?

- ☐ 1. La liberté d'adhésion
- ☐ 2. La non-lucrativité individuelle
- ☐ 3. La gestion démocratique
- ☐ 4. L'utilité collective ou l'utilité sociale du projet
- ☐ 5. La mixité des ressources

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

48. Est-ce que vous participer à la création de richesse au niveau local ?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non

49. Est-ce vous pouvez vendre vos produit moins cher pour l'intérêt générale dans le but social qui permet aux pauvre l'accès a ses produit ?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non.

Bibliographie

Ouvrage :

- 1- Christine collecte, Benoit Pigé, avril 2008 « économie sociale et solidaire » gouvernance et contrôle, paris.
- 2- DENIEUIL.P-N, 2005, « femmes et entreprises en Tunisie », édition l'Harmattan.
- 3- DESSEIGNE.G, 1998, « la création d'entreprise que sais-je » édition PUF.
- 4- DEGEORGE.J-M, HOUNOUNOU.A, PIERRE.J-M, ROUSSET.O, 2010 : « Les 100 fiches sur l'entrepreneuriat », édition Bréal
- 5- Erika FLAHAULT, Henry NOGUES, Nathalie SCHIEB-BIENFAIT 2011, « économie sociale et solidaire » nouvelles pratique et dynamique territoriale, France.
- 6- FAYOLLE.Y, 2005, « introduction a l'entrepreneuriat », édition Dunod, Paris.
- 7- FLAHAULT.E, NOGUES.H ET SCHIEB-BIENFAIT.N, 2011, « l'économie sociale et solidaire : nouvelles pratique et dynamiques territoriales », édition Economie et société.
- 8- JULIEN P.A et MARCHESNAY.M, 1996, « l'entrepreneuriat », édition Economica, Paris.
- 9- JULIEN P.A et MARCHESNAY.M, 1997, «économie et stratégies industrielles », édition Economica, Paris.
- 10- GASSE.Y, 2007, « dynamique entrepreneuriale et développement économique », édition l'Harmattan, paris.
- 11- KAWASAKI.G, 2009, « la réalité de l'entrepreneuriat », édition Diateno.

Articles et documents divers :

- 1- « Le rôle des femmes dans le développement », version archivée le 2 avril 2006 du site/annuaire horizon local de globenet, consultée le 15 décembre 2008.
http://www.oecd.org/data_oecd/54/24/17942779.pdf
- 2- Article aux origines de l'entrepreneuriat social, <https://www.cairn.info/revue-innovations-2009-2-page-115.htm>,
- 3- BONCLER Jérôme. L'économie solidaire : une nouvelle forme d'entrepreneuriat ? Actes du 2^e Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Bordeaux.
<http://www.entrepreneuriat.com/fileadmin/ressources/actes02/BONCLER.pdf>
- 4- DEFOURNY Jacques et NYSENS Marthe. Approches européennes et américaines : une perspective comparative : le mois de l'économie sociale et solidaire en France - 23^e colloque, 9 novembre 2010, Paris. http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/2010-3_Defourny_Nyssens.pdf

- 5- Dossiers de Profils n° 92, « Les valeurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire : une culture de réseaux pour développer le tiers secteur, Insee Nord-Pas-de-Calais, Octobre 2008.
- 6- LAMARCQ Laëtitia. Partie 2, I Qu'entend-on réellement par "entrepreneur social"?
- 7- Un manuel pour les praticiens « promotion de l'entrepreneuriat féminin- les stratégies et outils du cycle de projet » 2003, www.int.ercooperation.ch/sed/download/wep-manuel.
- 8- BACQ Sophie et V JANSSEN Frank. « Définition de l'entrepreneuriat social : revue de la littérature selon les critères géographique et thématique : 9ième Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME (CIFEPME) », 29 au 31 octobre 2008, Louvain-la-neuve. <http://web.hec.ca/airepme/images/File/2008/C13.pdf>.
- 9- Corinne Van Der Yeught et Line Bergery « Quelles compétences de l'entrepreneuriat social et solidaire transférer vers la petite entreprise responsable ? », <http://www.erudit.org/revue/ipme/2012/v25/n3-4/1018420ar.html?vue=resume>
- 10- OCDE «Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondialisée : vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée » 3-5 juin 2004 Istanbul, Turquie.
- 11- Sophie Boutillier, L'entrepreneur social, un entrepreneur socialisé dans une société entrepreneuriale ? <https://www.cairn.info/revue-humanisme-et-entreprise-2008-5-page-41.htm#no5>
- 12- L'Entrepreneuriat social : vers un management alternatif. Insite.coop, 2007. http://ns39179.ovh.net/~cresguide/IMG/pdf/Memoire_EntSocial-2.pdf.
- 13- François Sandoz, 2007, « Entrepreneuriat solidaire et insertion économique » en Haute-Normandie, Université de Rouen.
- 14- McClelland. D, 1965, « Besoin d'accomplissement et de l'esprit d'entreprise; une étude longitudinale, Journal de la personnalité et de la psychologie sociale ».
- 15-BERREZIGA A et MEZIANE A, «La culture entrepreneuriale chez les entrepreneurs algériens», Colloque National sur les stratégies d'Organisation et d'Accompagnement des PME en Algérie».
- 16-DIDIER.CH, TYPHAINE.L, «femmes dirigeantes en PME : bilan et perspectives » 2013, <http://www.cairn.info/revue-rimhe-2013-3-page-43.htm>.
- 17- ANNIE.C, CHRISTINA.C « entreprendre au féminin » 2004, <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2004-4-page-191.htm>.
- 18- BEHIDJI.K « L'entrepreneuriat féminin comme facteur de réduction d'inégalité des genres en Algérie : enjeux et perspectives » Colloque international sur l'Emergence des

femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Hôtel Hilton, Alger.

19- LAVOIE, janvier 2004, « Etude des besoins des entrepreneuses propriétaire de micro entreprise privées ou travailleuses autonomes de la ville de Longueuil » Collège condition féminine CLD Longueuil, Société Conseil BPS inc,

20-Renaud Redien-Collot, février 2006 « Pour une approche genre de l'entrepreneuriat ». Académie de l'entrepreneuriat, Réseau de Recherche Genre et Entrepreneuriat.

21- REDIEN-COLLOT R 2006, «Pour une approche genre de l'entrepreneuriat», Académie de l'entrepreneuriat.

22- B. CANDIDA, 1990, les femmes et la création des entreprises les femmes chefs d'entreprises: tour d'horizon, initiatives locales des créations d'emploi, entreprendre au féminin, O.C.D.E, Paris.

23- MUNDEKE A, 2010, « l'entrepreneuriat féminin », université libre des pays des grands lacs RDC.

24- Tiffany BOISSON, Lucie GUERIN, Claire VERDIER , 2013, « l'entrepreneuriat sociale dans l'économie sociale et solidaire », paris.

25- VERSTRAETE T, 2002, « Entrepreneuriat et management stratégique : des domaines singuliers se recouvrant par le truchement des stratégies entrepreneuriales », Management International, Spring.

Thèses et mémoires :

1-HAMRANI.S, 2013-2014, « innovation sociale et développement sociale dans la wilaya de Tizi-Ouzou : caractéristique à travers deux études monographique des centres médicopédagogique d'Ait Oumalou et Bouzeguene », facultés des sciences économie et de science de gestion et science commerciale, UMMTO.

2-BENMAKHLOUF.Y, 2013-2014, « l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi Ouzou : incidence socio-économique et limites de son accompagnement », facultés des sciences économie et de science de gestion et science commerciale, UMMTO.

3- FIRLAS.M, juin 2012, « impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes : cas ANSEJ de Tizi-Ouzou », facultés des sciences économie et de science de gestion et science commerciale, UMMTO.

4- LOUGGAR.R, « impact du micro-crédit sur le développement économique : cas de l'ANGEM Tizi-Ouzou », facultés des sciences économie et de science de gestion et science commerciale, UMMTO.

Sites web:

- 1- http://www.memoireonline.com/12/09/2935/m_Dynamique-entrepreneuriale-en-territoire-de-Lubero19.html.
- 2- <http://www4.uqo.ca/observer/DevLocal/NotionsDL/DefDevLocal.htm>
- 3- file:///G:/7274_chap12_Analyse-Eco.pdf
- 4- <http://bts-banque.nursit.com/Definition-et-fonctions>
- 5- http://www.jamiati.ma/Cours_En_Ligne/Documents/cdf.pdf
- 6- <http://insaniyat.revues.org/7754>
- 7- file:///G:/Developpement_local-1.pdf
- 8- <file:///C:/Users/user/Downloads/Documents/entrepreneur.pdf>
- 9- www.worldbank.org/mena
- 10- https://fr.wikipedia.org/wiki/Petite_et_moyenne_entreprise.
- 11- <http://www.cress-bourgogne.org/less/lhistoire-de-less>
- 12- <http://www.enviedentreprendre.com>
- 13- http://www.fsa.ulaval.ca/cepme/Articles&documents/L_influence_du_milieu.pdf
- 14- <http://encyclopedia-dd.org/encyclopedia/terre/5-5-l-economie-solidaire/lhttp://encyclopedia-dd.org/encyclopedia/terre/5-5-l-economie-solidaire/l-economie-solidaire-une-maniere.htm>.
- 15- <http://www.cresspaca.org/ess-presentation-formes-juridiques.html>
- 16- http://www.alternatives-economiques.fr/la-definition-de-l-economie-sociale-et-solidaire_fr_art_350_27927.htm
- 17- http://www.epargnesansfrontiere.org/Articles_c-1-s-41
- 18- <http://www.nouara-algerie.com/article-l-economie-sociale-et-solidaire-en-algerie-116932627.html>
- 19- www.ANGEM.com